

Service CNERTA - DATA

Développements et Assistance pour l'enseignement Technique Agricole 26, bd Docteur-Petitjean
Bât. Grands Champs
BP 87999
21079 Dijon cedex
Tél. 03 80 77 24 00
http://cnerta-support.fr/

Logiciels de Gestion Administrative



Manuel de formation COCWINELLE CENTRE / ORDONNATEUR

Table des matières

I.	Pr	résentation Générale	5
1	. Co	ocwinelle	5
2	. Pré	ésentation des symboles utilisés dans ce document	5
3	. Str	ructure de l'application	5
II.	G	estion des utilisateurs	6
1		administrateur général	
2		s différents droits d'accès	
_	2.1.	Groupe Cocwinelle Centre	
	2.2.	Groupe Cocwinelle Ordonnateur	
3		estion des comptes utilisateurs	
Ū	3.1.	Caractéristiques d'un utilisateur	
	3.2.	Créer un compte utilisateur	
	3.3.	Étendre les droits d'un utilisateur	
4	. Dé	émarrage de Cocwinelle	10
III.	La	gestion des tiers	13
1		ésentation	
2		tiers ordonnateur	
3		gestion des tiers	
3	. La 3.1.	La liste des tiers	
	3.2.	Utilisation de la liste des tiers	
	3.3.	Rubrique de saisie d'une fiche Tiers	
4		illisation des options dans les tiers	
-	. 0ti	Les manipulations possibles	
	4.1. 4.2.	La recherche de doublons	
	4.3.	L'historique des tiers	
	4.4.	Exporter les données	
IV.	17	établissement et les centres	
1		fiche Établissement	_
2		fiche Centre	
3		s paramétrages	
3	. Les 3.1.	Les constantes	
	3.1. 3.2.	Les mentions légales et voie de recours	
.,		5	
V.		a nomenclature comptable	
1		nomenclature de référence	
2	. La	nomenclature de l'établissement	
	2.1.	Modifier des comptes de la nomenclature établissement	
	2.2.	Subdiviser des comptes de la nomenclature établissement	
	2.3.	Supprimer des comptes de la nomenclature établissement	
	2.4.	Historique des modifications de comptes	
\ <i>(</i> :	2.5.		
VI.		a mise en place du budget	
1		éclencher le nouvel exercice	
2		budget provisoire	
3	. Bu	ıdget	34



	3.1.	Saisie de l'EPRD	34
	3.2.	Synthèse de l'EPRD	37
	3.3.	Éditions de l'EPRD	39
	3.4.	Les étapes de validation de l'EPRD	41
VII.	Les	origines de financement	43
1	Les	autres ressources suivies (ARS)	43
_	1.1.	Saisie d'une ARS	
	1.2.	Modification du montant d'une ARS validée	
2		axe d'apprentissage	
	. La ta	Saisie d'une taxe d'apprentissage	
	2.1. 2.2.	Modifier une taxe d'apprentissage	
VIII		dépenses	
1	. Le c	ircuit des dépenses	48
2	. Les	bons de commande	49
	2.1.	Paramétrage des bons de commande	49
	2.2.	Gestion des bons de commande	
	2.3.	Éditer un bon de commande	
	2.4.	Historique d'un bon de commande	
3	. Les	engagements	55
	3.1.	Gestion des engagements	55
	3.2.	Saisie d'un engagement	56
	3.3.	Dupliquer un engagement	
	3.4.	Dépassement budgétaire	
	3.5.	Gestion des engagements à valider	
4	. Les	liquidations de dépenses	64
	4.1.	Gestion des liquidations de dépenses	
	4.2.	Saisie d'une liquidation de dépense	
	4.3.	Gestion des liquidations de dépenses à valider	68
5	. Le m	nandatement	71
	5.1.	Gestion des mandats	71
	5.2.	Rejet / Réquisition de mandat	72
6	. Les	ordres de reversement	73
7	. Les	historiques des dépenses	74
IX.	l es	recettes	76
		ircuit des recettes	
1			
2		liquidations de recettes	
	2.1.	Gestion des liquidations de recettes	
	2.2.	Saisie d'une liquidation de recette	
_	2.3.	Gestion des liquidations de recettes à valider	
3		itrage	
4		ordres de réduction	
5	. Les	historiques	83
Χ.	Les	opérations de régularisation	85
1	. Les	certificats de ré-imputations	85
2		modifications d'origine de financement	
3		égularisation de la taxe	
		-0	

	3.1.	Préparer la liquidation de régularisation de la taxe	
VI	3.2.	Annuler un titre de régularisation de taxe	
XI.		extourne	
1.		circuit de la procédure d'extourne	
2.	Les	charges à payer	
	2.1.	Saisie de la charge à payer à extourner	
	2.2.	Extourne des mandats	
_	2.3.	Saisie de l'ordre de dépense	
3.		produits à recevoir	
	3.1.	Saisie du produit à recevoir à extourner	
	<i>3.2. 3.3.</i>	Extourne des titres	
	3.4.	Solder / reprendre un titre d'extourne	
XII.		s immobilisations	
1.		iche d'immobilisation	
	1.1.	Caractéristiques d'une fiche d'immobilisation	
	1.2.	Gestion des fiches d'immobilisation	
	1.3.	Modification d'une fiche d'immobilisation	101
2.	Ges	stion de l'inventaire comptable	102
XIII.	Ex	ploitation des résultats	104
1.	Les	suivis budgétaires des origines de financement	104
2.	Le l	oudget	105
	2.1.	L'exécution du budget	105
	2.2.	Développement des comptes (récap. Budget réalisé)	106
	2.3.	Capacité d'autofinancement (réalisé)	107
3.	Les	feuillets budgétaires	108
	3.1.	Feuillets budgétaires (dépenses ou recettes)	108
	3.2.	Feuillets budgétaires des mandats ou titres d'extourne	
	3.3.	Récapitulatif des dépenses ou recettes	109
XIV.	Οι	verture des comptes à zéro	110
XV.	Dé	cisions modificatives	111
1.	Déc	cision modificative Normale	111
	1.1.	Le circuit d'une DM Normale	111
	1.2.	Les étapes d'une DM Normale	112
2.	Déc	cision modificative Allégée	113
XVI.	Le	statut des pièces	115
XVII	. Ok	otenir de l'aide	116
1.	Uti	liser l'aide en ligne	116
2.	Cor	ntacter la maintenance	116
	2.1.	La maintenance Cocwinelle	116
	2.2.	La maintenance technique	117
3.	Dép	poser une demande sur la conférence Cocwinelle	117
4.	Uti	liser le site support d'Eduter-Cnerta	117
XVII	I. Lis	te des exercices	



I. Présentation Générale

1. Cocwinelle

Cocwinelle est le logiciel de comptabilité budgétaire de l'Enseignement Agricole Public. Il équipe plus de 1000 postes à travers 250 établissements. Il a été réalisé par le **CNERTA** qui en assure aussi le support.

Cocwinelle existe grâce à la collaboration de :

- La Comptabilité Publique,
- L'inspection de l'Enseignement Agricole,
- Le CUC (Comité des Utilisateurs de Cocwinelle).

Le logiciel **Cocwinelle** stocke toutes vos informations dans une base de données.

2. Présentation des symboles utilisés dans ce document

Fichier / Dépenses	Cette notation indique que la fonctionnalité est accessible par l'icône à partir de la barre de menu OU par le menu Fichier puis par le sous-menu Dépenses,
?	Cette icône indique la réponse à une question que l'utilisateur peut se poser,
-`∳ -	Cette icône propose une astuce à l'utilisateur,
<u></u>	Cette icône indique une information,
● ou <u></u>	Cette icône signale un point important qu'il ne faut pas ignorer dans l'utilisation de Cocwinelle,
	Cet encadré propose un emplacement destiné à la prise de notes du lecteur.

3. Structure de l'application

Le logiciel **Cocwinelle** propose la saisie des factures, des dépenses et des recettes selon le circuit de validation prévu par la règlementation. Il gère le suivi des prévisions budgétaires pour chaque centre constitutif ainsi que le contrôle de la consommation des crédits budgétaires.

Cocwinelle permet également l'édition du compte financier de l'établissement à chaque fin d'exercice comptable.

L'application est structurée en trois modules :

- Cocwinelle Centre **3**: saisie des factures, du budget, ...,
- Cocwinelle Ordonnateur : validation des factures, du budget, ...;
- Cocwinelle Agent comptable 🌌 : paiement, recouvrement, trésorerie, compte financier, ...



II. Gestion des utilisateurs

Chaque utilisateur amené à effectuer des saisies ou de la consultation dans Cocwinelle doit avoir un **identifiant personnel**. C'est cette unique condition qui permet d'assurer les notions d'autorisation et de traçabilité.

Il existe dans Cocwinelle différents types d'utilisateurs et différents groupes utilisateurs permettant d'affecter des droits particuliers et de restreindre l'accès à certaines fonctionnalités.

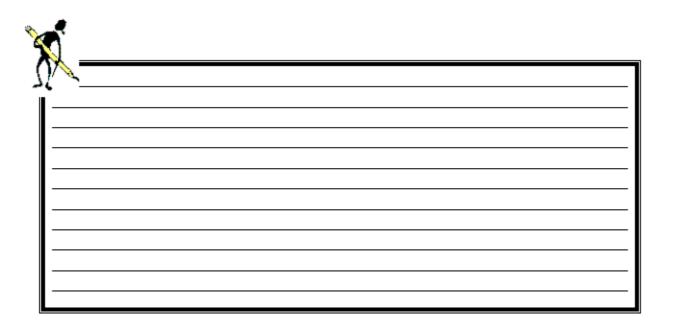
La gestion des droits est assurée par *l'Administrateur Général* de l'application. Il définit les utilisateurs et pour chacun d'eux les centres sur lesquels ils ont le droit de se connecter.

1. L'administrateur général

L'administrateur général est présent sur les trois applications Cocwinelle. Ce module est accessible en se connectant en tant *qu'Administrateur Général* à Cocwinelle. Il a pour fonctions de :

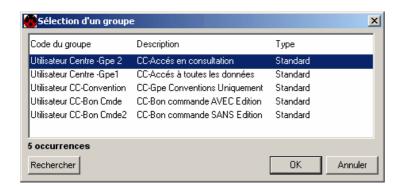
- Gérer la création 📴, la modification 🖺 des utilisateurs et la ré-initialisation de leur mot de passe 🧟,
- Étendre les droits d'un utilisateur entre l'application Centre-Constitutif et Ordonnateur 🕮,
- Supprimer un utilisateur .

L'administrateur général est créé par le CNERTA et n'est pas modifiable. Seul son mot de passe peut être changé à partir du **module Ordonnateur**. Il n'a accès qu'au module d'*administration*. C'est aussi à partir de ce menu que l'ordonnateur active l'interface d'échange entre Cocwinelle et Libellule (*Fichier, Administration* Gestion, Interfaces).



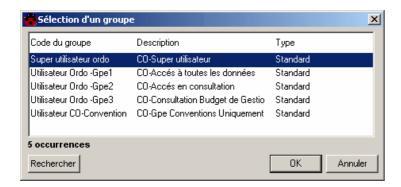
2. Les différents droits d'accès

2.1. Groupe Cocwinelle Centre



- CC-Accès à toutes les données : l'utilisateur pourra créer et modifier les données de l'unité à laquelle il est rattaché.
- **CC-Accès en consultation** : l'utilisateur appartenant à ce groupe ne pourra ni saisir ni modifier les données. Il n'aura accès qu'à la visualisation et à l'édition des données.
- CC-Gpe Conventions Uniquement : l'utilisateur ne pourra accéder qu'au module des conventions.
- **CC-Bon de commande AVEC Edition** : l'utilisateur pourra accéder uniquement au module des bons de commande et aura la possibilité d'imprimer un bon de commande.
- CC-Bon de commande SANS Edition: l'utilisateur pourra accéder uniquement au module des bons de commande et n'aura pas la possibilité d'imprimer un bon de commande.
 Seule une personne habilitée à gérer les dépenses dans Cocwinelle (engagements, liquidations...) pourra imprimer les bons de commande (cela peut permettre de gérer la notion de visa par un responsable hiérarchique: seule la personne pouvant donner ce visa peut éditer).

2.2. Groupe Cocwinelle Ordonnateur



- CO-Super utilisateur: cet utilisateur a des droits supplémentaires aux autres utilisateurs. Il déclenche les DM et le budget, valide le budget et les dépassements budgétaires, peut ajouter les comptes à zéros. C'est lui qui crée les centres et renseigne la fiche de l'établissement.
- CO-Accès à toutes les données : l'utilisateur pourra créer et modifier les données de l'unité à laquelle il est rattaché.



- **CO-Accès en consultation** : l'utilisateur appartenant à ce groupe ne pourra ni saisir ni modifier les données. Il n'aura accès qu'à la visualisation et à l'édition des données.
- **CO-Consultation Budget de Gestion** : l'utilisateur appartenant à ce groupe n'a accès qu'à la visualisation et à l'édition des données du budget de gestion.
- CO-Gpe Conventions Uniquement : l'utilisateur ne pourra accéder qu'au module des conventions.

3. Gestion des comptes utilisateurs

La gestion des utilisateurs regroupe un certain nombre de fonctionnalités. La plupart sont gérées par l'Administrateur général dans le menu Fichier, Administration / communication Gestion, Gestion des utilisateurs.

Les utilisateurs d'applications peuvent uniquement consulter leurs caractéristiques et modifier leur mot de passe.

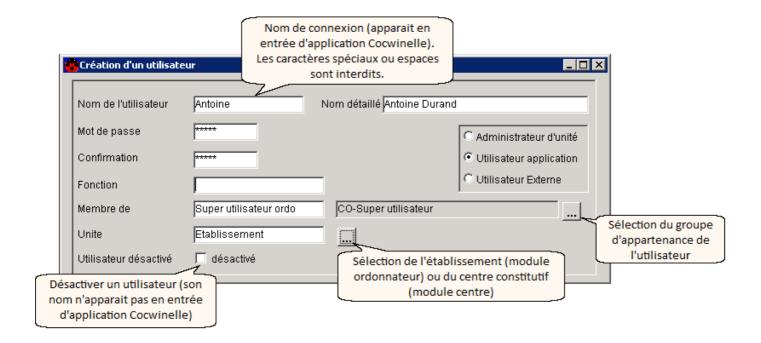
(1)

🛂 Seul un utilisateur **administrateur** a l'autorisation de créer ou modifier un utilisateur d'application.

La création et la mise à jour des utilisateurs sont à faire depuis le logiciel sur lequel l'utilisateur doit avoir des autorisations.

Étendre les droits d'un utilisateur lui permettra d'appartenir à plusieurs groupes sur des unités différentes (exemple : CFA, LPA, établissement).

3.1. Caractéristiques d'un utilisateur





3.2. Créer un compte utilisateur



Exercice 1 : Création des utilisateurs – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de créer un utilisateur ayant accès à toutes les fonctionnalités de Cocwinelle (Super User).

- 1. Ouvrir le portail de connexion aux applications LGA https://www.lga.chlorofil.fr/,
 - Nom de l'utilisateur : form_lgai (i étant le numéro du poste)
 - Mot de passe : donné lors de la formation
- 2. Lancer l'application Cocwinelle Ordonnateur **55**,
- 3. Se connecter en tant qu'Administrateur Général dans le module Ordonnateur, Mot de passe : adming,
- 4. Ouvrir le menu Fichier, Administration / Communication ... Gestion, Gestion des utilisateurs ...
- 5. Cliquer sur *Edition, Ajouter* pour créer un nouvel utilisateur :
 - Nom de l'utilisateur (nom de connexion à Cocwinelle) : Antoine
 - Nom détaillé (identité de l'utilisateur) : Antoine Durand
 - Mot de passe : Cnerta
 - Membre de (droits / accès de l'utilisateur) : Super utilisateur
 - La Fonction de l'utilisateur est une donnée facultative, L'unité autorisée est obligatoirement l'Établissement.
- 6. Enregistrer

 votre saisie et fermer

 la fenêtre.
- Pour saisir plusieurs utilisateurs à la suite, vous pouvez utiliser la fonction enregistrer et nouveau

Pour autoriser Antoine à se connecter sur un centre constitutif dans le module Cocwinelle Centre, il suffit à l'Administrateur général d'étendre les droits.

3.3. Étendre les droits d'un utilisateur

Cette action évite de créer plusieurs fois un même utilisateur lorsqu'il a besoin de se connecter dans le module Centre et ordonnateur.





Exercice 2: Gestion des utilisateurs – Cocwinelle Centre



Le but de cet exercice est d'autoriser un utilisateur ayant déjà accès au module Ordonnateur à se connecter sur une ou plusieurs unités dans Cocwinelle Centre.

- 1. Retourner sur le portail de connexion aux applications LGA https://www.lga.chlorofil.fr/, puis lancer l'application Cocwinelle Centre
- 2. Se connecter en tant qu'Administrateur Général dans le module Centre, Mot de passe : adming,
- 3. Ouvrir le menu Fichier, Administration / Communication ... Gestion, Gestion des utilisateurs ...
- 4. Se positionner sur l'utilisateur Antoine,
- 5. Cliquer sur *Edition, Étendre les droits* a et compléter le type de groupe (**Utilisateur Gpe 1**) et le centre 01 (unité).



Remarques :

Vous ne pouvez pas étendre les droits d'un utilisateur rattaché au module Agent Comptable. Si une même personne physique, intervient sur les modules Agent Comptable et Ordonnateur, vous devez lui créer deux noms d'utilisateur différents.

Il est impossible de changer le type de l'utilisateur dans la procédure d'extension des droits. Un utilisateur administrateur d'unité ne peut pas se transformer en utilisateur d'application et inversement.

4. Démarrage de Cocwinelle

Une fois les utilisateurs créés en Administrateur Général, le démarrage de l'application Cocwinelle se fait en plusieurs étapes.

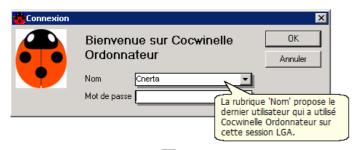
Les utilisateurs de Cocwinelle Centre vont accéder à la saisie :

- Du budget (EPRD),
- Des Autres Ressources suivies et Taxes d'apprentissage.

Les utilisateurs de Cocwinelle Ordonnateur wont :

- Créer le tiers ordonnateur,
- Remplir la fiche établissement (et rattacher le tiers ordonnateur à cette fiche),
- Créer les centres.

Au lancement de l'application, une fenêtre de sélection de l'utilisateur s'affiche :



Vous pouvez dérouler la liste de t sélectionner votre nom d'utilisateur puis cliquer sur OK. Une autre fenêtre s'affiche alors :



Cette fenêtre permet de choisir le centre ainsi que l'exercice comptable sur lequel vous voulez travailler. Pour le module **Ordonnateur**, vous travaillez sur l'établissement, le centre n'apparait donc pas.

La date de travail par défaut est la date du jour (Date système du serveur) mais vous pouvez la modifier.

Cocwinelle peut s'exécuter sur une base de données fictive. Si vous voulez générer la base fictive, vous pouvez contacter le service de maintenance technique du Cnerta.

Il est cependant **impossible** sur cette base fictive de **tester les échanges Libellule - Cocwinelle** (Importation des lots de factures et des autorisations de prélèvements, extractions des tableaux croisés dynamiques du budget de gestion).



Exercice 3 : Démarrage de Cocwinelle – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de se connecter au module Ordonnateur en super user.

- 1. Sortir de l'application ouverte en tant qu'Administrateur Général,
- 2. Lancer l'application **Cocwinelle Ordonnateur** avec l'utilisateur Antoine (super utilisateur), sur l'exercice N à la date de travail du jour.

Lors de l'ouverture de Cocwinelle, si le nom pré-affiché n'est pas le vôtre, vous pouvez le chercher dans la liste déroulante ou taper les premières lettres du nom de connexion.

Si votre nom n'apparaît pas dans la liste, il faut demander à l'Administrateur Général de vous créer un identifiant de connexion.



Toutes les fonctionnalités de ce logiciel sont regroupées dans différents modules différenciés par les icônes suivants :

(3)	Le module <i>Dépenses</i> concerne le traitement des engagements, des liquidations, des mandats, des ordres de reversement, des certificats de ré-imputation et modification d'origine de financement ainsi que la consultation des feuillets budgétaires.
<u>©</u>	Le module <i>Recettes</i> concerne le traitement des liquidations, des titres, des ordres de réduction, des certificats de ré-imputation et modification d'origine de financement ainsi que la consultation des feuillets budgétaires. Une fonction d'importation de factures permet d'importer les factures de recettes issues d'une autre application (module Centre).
@	Le module <i>Budget et DM</i> concerne la saisie du budget, des décisions modificatives normales et allégées, l'ouverture de comptes à zéro.
@	Le module <i>Suivis</i> concerne la saisie des origines de financement (Autres Ressources Suivies, Taxe d'apprentissage) ainsi que la mise en place et le suivi des marchés publics et du budget de gestion.
	Le module <i>Immobilisations</i> regroupe l'ensemble des immobilisations (inventaire comptable ou extracomptable), le suivi de l'état de l'actif et des amortissements.
2	Le module <i>Données de référence</i> concerne la gestion des tiers et des nomenclatures comptables.
Q ₀	Le module <i>Début / Fin exercice</i> permet de démarrer un nouvel exercice, d'effectuer les reconductions, la clôture de fin d'exercice et de générer l'extourne.
	Le module <i>Conventions</i> permet le paramétrage et la gestion des conventions.
2	Le module <i>Bons de commande</i> concerne le traitement des bons de commande.
	Le module <i>Administration / communication</i> est essentiellement utilisé par l'administrateur de la base. La seule option accessible par tous dans ce module concerne la gestion du mot de passe de l'utilisateur connecté.
4	Le module <i>Utilitaires</i> permet d'importer les lots de facturation de Libellule (pensions et bourses) dans le module Centre ainsi que de gérer les paramètres de l'établissement, des centres et des constantes.
1	Permet de <i>Quitter</i> l'application.



Tous les modules et les options sont accessibles à la fois par les icônes, par la barre de menu, et par un clic droit sur la liste. La touche F9 permet d'afficher une liste de données pour sélection.



III. La gestion des tiers

1. Présentation

Les utilisateurs des applications **Centres Constitutifs** et **Ordonnateur** ont accès en mise à jour et en consultation de tous les tiers, en fonction de leurs droits utilisateurs.

La gestion des tiers est accessible par le menu Fichier, Données de référence puis Données de référence / Tiers.

Depuis l'entrée de menu *Données de référence* Tiers, vous pouvez :

- Consulter, créer 📴, modifier 🖹, supprimer 🖉 des tiers (*Mise à jour des tiers* 🏝)
- Rechercher les tiers actifs en doublon (Recherche des doublons)
- Consulter l'historique des tiers de l'exercice (Historique des tiers de l'exercice) dans l'application
 Cocwinelle Ordonnateur

Un tiers saisi dans un centre, ou par l'ordonnateur est **immédiatement disponible pour tous les centres**, pour l'ordonnateur et pour l'agent comptable.

Certains tiers, gérés par **l'Agent Comptable**, ne sont ni modifiables, ni consultables par les applications Centre Constitutif et Ordonnateur.

Il s'agit du tiers Agent Comptable et des tiers dépendant exclusivement de l'Agent Comptable (retenues sur salaire par exemple). Ces tiers sont cochés : **Tiers réservé AC** lors de la création sur le module agent comptable.

Toute personne voulant créer un tiers doit donc se demander s'il n'a pas déjà été créé par un autre intervenant de l'établissement. De même une modification doit se faire en respectant les données déjà saisies par un autre intervenant. Il faut convenir de règles de bonne conduite dans l'établissement.



Il existe un contrôle de doublon s'appuyant sur les champs :

- Nom,
- Code postal,
- Numéro de téléphone,
- Numéro SIRET,
- Le RIB.

Ce contrôle n'est pas bloquant sauf en cas de doublon sur le **numéro SIRET** : un message d'avertissement s'affiche, que vous pouvez **outrepasser**.

2. Le tiers ordonnateur

La création du tiers ordonnateur (directeur de l'établissement) est entièrement réservée à l'utilisateur ayant des droits super-ordonnateur.

La saisie d'un nouveau tiers se fait par l'option *ajouter* du module *Données de référence* puis *Données de référence / Tiers, Mise à jour des tiers*. L'examen détaillé de la fiche de saisie d'un tiers se fera ci-dessous.

Seule l'option Réservé Super-Utilisateur Ordo doit être cochée. Le tiers ordonnateur créé, vous devrez le rattacher à la fiche établissement.



Lorsque vous changez de directeur, vous devez :

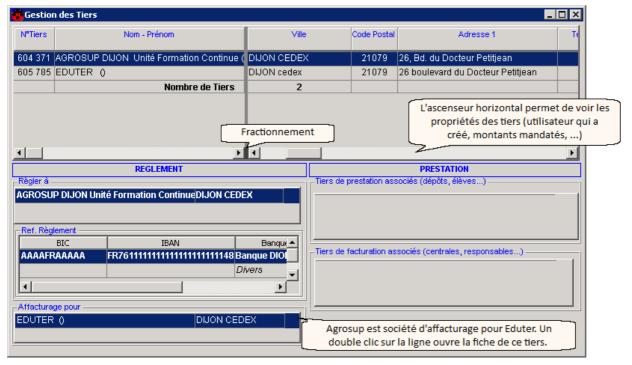
- Créer un nouveau tiers ordonnateur,
- Désactiver l'ancien (ne pas le supprimer pour des raisons de traçabilité),
- Ajouter votre nouveau tiers à la fiche établissement.

3. La gestion des tiers

3.1. La liste des tiers

La liste des tiers est accessible par le menu *Données de référence* puis *Données de référence / Tiers, Mise à jour des tiers*.

Une fenêtre de recherche sur le serveur vous permet d'accéder au tiers voulu ou de sélectionner une liste particulière de tiers. Le fractionnement de l'écran est pré-enregistré sur cette liste.





3.2. Utilisation de la liste des tiers

Tri simple

Il suffit de double cliquer sur une entête de colonne pour trier sur le contenu de cette colonne, en ordre croissant. Un nouveau double clic provoque le tri en ordre décroissant.

Tri complexe

Si vous souhaitez trier sur plusieurs colonnes, un outil de tri est accessible par le menu *Edition, Outils, Trier* . La liste des colonnes vous est proposée à gauche. Il suffit de déplacer dans le tableau de droite chaque colonne sur laquelle vous voulez trier, dans l'ordre logique du tri, en utilisant la manipulation classique du **mode sélection-glissée** .



Utiliser un tri déjà enregistré



Pour certaines listes, il existe un **tri pré-enregistré** dit **'Tri par défaut'** : c'est celui qui s'exécute à l'ouverture de la fenêtre. À tout moment, vous pouvez l'exécuter pour vous retrouver dans l'ordre initial.

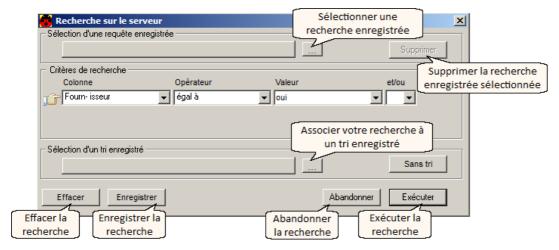
Recherche

Vous pouvez effectuer une recherche particulière sur la liste des tiers par le menu *Edition, Outils, Rechercher* . Il est possible d'enregistrer vos critères afin de les réutiliser ultérieurement et également de les associer à un tri.

La personnalisation des affichages écran et des éditions s'effectue par cette recherche sur le serveur, la sélection des données et le tri.

Recherche simple

Dans le menu *Edition, Outils, Rechercher* , renseignez les critères de recherche :



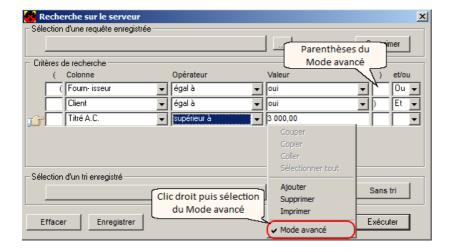
Avant l'affichage de certaines listes, l'écran de Recherche sur le serveur s'affiche automatiquement.

- L'action sur ce premier écran de recherche affiche toutes les données de la liste.
- L'action Abandonner sur ce premier écran de recherche peut vous renvoyer une liste vide.

Pensez à respecter les priorités des opérateurs, le résultat peut être complètement différent suivant l'ordre des opérateurs (le ET est le plus fort).

Recherche avancée

Si vous faites un clic droit et choisissez Mode avancé sur la fenêtre de recherche , vous pouvez combiner vos critères de filtre en les entourant de parenthèses. Il n'existe plus de problème de priorité entre les ET et les OU, les parenthèses jouent ce rôle.

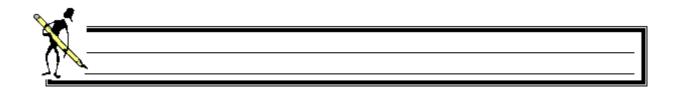


Ici on recherche tous les tiers dont le montant titré est supérieur à 3 000,00€, qu'ils soient clients ou fournisseurs.



Sans le mode avancé (sans les parenthèses), Cocwinelle aurait affiché tous les clients dont le montant titré est supérieur à 3 000,00€ (priorité du ET) ainsi que tous les fournisseurs.

La personnalisation des affichages écran et des éditions s'effectue par cette recherche sur le serveur, la sélection des données et le tri.





Exercice 4: Utilisation de la liste des tiers – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de manipuler la liste des tiers.

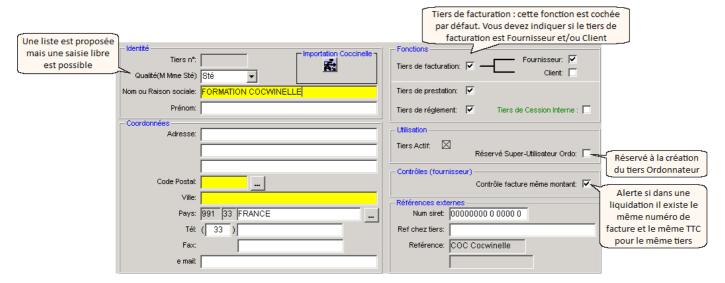
- 1. Ouvrir la liste des tiers Données de référence puis Données de référence / Tiers, Mise à jour des tiers 🕏
- 2. Effectuer un tri simple par N°Tiers (double clic sur la colonne concernée),
- 3. Effectuer maintenant un tri complexe 6 :
 - Par Nom du tiers, Prénom du tiers, Ville,
 - Enregistrer ce tri sous le nom « tri par ville »et l'exécuter Exécuter
- 4. Effectuer une recherche sur les tiers actifs Cocwinelle (Tiers Actifs égal à oui) et dont le montant mandaté est supérieur à 3000 € (Mandaté A.C. supérieur à 3 000) et l'enregistrer sous le nom « mandaté sup 3000 »,
- 5. Associer la recherche au tri ci-dessus, enregistrer la modification puis l'exécuter Exécuter

3.3. Rubrique de saisie d'une fiche Tiers

La fiche d'un tiers comporte 4 onglets :

- Un pour les données administratives,
- Un pour les références de règlement,
- Deux autres pour le rattachement du tiers à d'autres tiers de la base (tiers de règlement associés et tiers de prestation associés)

Onglet Fiche principale



Le Tiers de cession interne : une cession interne est une vente de produits ou de prestations d'un centre à un autre. Un tiers interne est obligatoirement et exclusivement un autre centre de l'EPL.

Onglet Références de règlement

	Mode	BIC	IBAN	Nom banque (ou complément pour autres)	Bureau	Actif	Déf:
	Autres-Euro -			Divers			
G	Banques-Euro 🔻	AAAAFRAAAAA	FR76 1111 1111 1111 1111 1111 148	Banque de Dijon	Dijon	~	F

Si la fonction tiers de règlement est coché dans l'onglet fiche principale, vous devez :

- Saisir et activer une référence bancaire ou
- Décocher la fonction tiers de règlement et saisir un tiers d'affacturage dans l'onglet Tiers de règlement associés.

Onglet Tiers de règlement associés

Tiers règlement	Norn	Code Postal	Ville	Défaut	Actif
	(tiers lui-même)			~	
605 785	EDUTER ()	21079	DIJON cedex		~

Dans ce cas, la fonction tiers de règlement est cochée dans l'onglet fiche principale (tiers lui-même), et le tiers Eduter est considéré comme tiers d'affacturage.

Onglet Tiers de prestation associés



Le tiers de prestation correspond au tiers avec lequel se fait l'échange de biens ou de services.

Vous pouvez associer plusieurs tiers de prestation (ex : tiers responsable légal de plusieurs élèves prestataires).



Exercice 5 : Création de tiers – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de créer des tiers.

1. Ouvrir la liste des tiers Données de référence puis Données de référence / Tiers, Mise à jour des tiers



- 2. Cliquer sur *Edition*, *Ajouter* afin de créer les tiers suivants :
 - Tiers N°1:

Onglet Fiche principale : Société Buro-Informatique, fournisseur simple, ayant les fonctions de facturation, prestation et règlement,

Onglet Références de Règlement: BIC: AAAAFRAAAAA, IBAN: FR76 1111 1111 1111 1111 1111 148, Nom banque : Banque de Dijon, Bureau : Dijon,

Tiers N°2:

Onglet Fiche principale: Service Financier-Dépôt, société d'affacturage, ayant uniquement la fonction de règlement,

Onglet Références de Règlement: BIC: BBBBFRBBBBB, IBAN: FR76 1111 1111 1111 1111 1111 148, Nom banque : Banque de Dijon, Bureau : Dijon,

Tiers N°3:

Onglet Fiche principale : Société Brico-dépôt, fournisseur, ayant les fonctions de facturation et de prestation uniquement,

Onglet Tiers de Règlement associés : la société Service Financier-Dépôt en tiers de règlement,

Tiers N°4:

Onglet Fiche principale: l'élève BARON Marie, tiers de prestation uniquement,

Tiers N°5:

Onglet Fiche principale : Le frère de Marie, l'élève BARON Paul, tiers de prestation uniquement,

🕜 Que constatez-vous dès la saisie du nom ? Que devez-vous faire à l'enregistrement de sa fiche ?



Tiers N°6:

Onglet Fiche principale: La mère de Paul et Marie, MARTIN Énora, tiers de facturation client uniquement sans oublier de lui affecter ses enfants en tiers de prestation (Onglet Tiers de prestation associés).

4. Utilisation des options dans les tiers

4.1. Les manipulations possibles

Modifier un tiers

La modification d'un tiers se fait par l'option propriétés 🖺

- S'il s'agit d'un tiers créé sur Cocwinelle, tous les champs peuvent être modifiés à l'exception de l'identité
 du tiers (nom, prénom, qualité, numéro). Si vous changez sa fonction, vous pouvez être amené à corriger
 les autres onglets de la fiche (ajout d'une référence bancaire ou d'un tiers de règlement).
- S'il s'agit d'un tiers importé de libellule, vous ne pouvez modifier, dans la fiche principale, que sa fonction de tiers de prestation ou ses références externes (numéro SIRET et référence chez le tiers). Vous pouvez également ajouter une référence de règlement.
 Les corrections (nom, adresse...) sont à apporter sous Libellule.

Désactiver un tiers

Sélectionnez le tiers à désactiver puis cliquer sur *propriétés* pour le modifier et décocher la case 'Tiers Actif'



Dès que cette case est décochée, vous ne pourrez plus appeler ce tiers lors de vos saisies.

Dans la liste des tiers, celui-ci apparaîtra en mauve et en italique.

Supprimer un tiers

La suppression d'un tiers se fait par l'option supprimer .

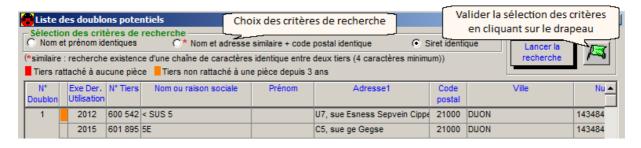


La suppression d'un tiers n'est possible que si aucune pièce ne s'y réfère.

4.2. La recherche de doublons

Cette liste permet de consulter et d'éditer la liste des tiers ayant des doublons potentiels identifiés par le système. La recherche est faite sur les tiers actifs non réservés agent comptable.

Cette option est accessible dans les modules Centre et Ordonnateur par le menu *Données de référence* puis *Données de référence / Tiers, Recherche des doublons* et vous permet d'éditer la liste des tiers avec doublon :





4.3. L'historique des tiers

Ce module permet de consulter les tiers ayant eu des pièces validées par l'agent comptable sur l'exercice de connexion.

Cette option est accessible dans le module Ordonnateur par le menu *Données de référence* puis *Données de référence / Tiers, Historique des tiers de l'exercice* et vous permet d'éditer la liste des tiers de l'exercice ainsi que des listes libres.

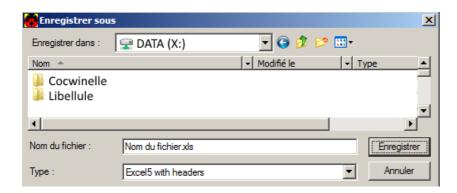
4.4. Exporter les données

À partir de votre poste client, il est possible d'exporter des données Cocwinelle vers un outil bureautique (Word, Excel...). Cet export s'effectue à partir d'une édition lancée depuis une liste de données sélectionnées.

Après avoir choisi votre édition, pour exporter vos données, cocher la Destination 'Fichier':



Puis choisir un emplacement pour enregistrer votre fichier, le nom et le format du fichier :



6

Les formats recommandés pour une reprise des données sont :

- Excel 5 : Les données sont exportées seules, sans entête de colonne. Les colonnes ne sont pas dans le même ordre que celui affichées dans votre édition d'origine.
- **Excel 5 with Headers**: Les données sont exportées avec les entêtes des colonnes. Ces entêtes ne portent pas le nom des colonnes mais leurs noms de code informatique.
- HTML Table: Les noms d'entête sont corrects et la mise en page de l'écran est respectée.



Vous pouvez exporter vos fichiers sur :

- Station LGA N°X: Ce dossier est spécifique à votre session LGA. Les fichiers enregistrés à cet endroit ne peuvent pas être transférés du serveur vers votre disque local. Vous pouvez néanmoins les ouvrir avec Excel qui est installé sur le serveur de traitement.
- DATA (X :): Cette zone d'échange est utilisée pour déplacer les fichiers depuis le serveur jusqu'à votre disque local. Tous les utilisateurs LGA ont accès à cette unité. Il est donc recommandé de ne pas laisser de données confidentielles ici.

Le volume X possède un dossier Cocwinelle réservé aux utilisateurs de l'application où vous pouvez enregistrer vos données.



Exercice 6: Utilisation des options dans les tiers – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de rechercher les tiers en doublon et d'éditer la liste des tiers de l'exercice.

- 1. Ouvrir la liste des tiers Données de référence puis Données de référence / Tiers, Recherche des doublons
- 2. Afficher la liste des tiers ayant un nom et prénom identiques,
- 3. Visualiser l'édition *Liste des tiers avec doublon* pour tous les tiers concernés.
- 4. Ouvrir l'historique des tiers Données de référence puis Données de référence / Tiers, Historique des tiers de l'exercice 🛢
- 5. Afficher uniquement les fournisseurs actifs qui ne sont pas des cessions internes pour le centre 01,
- 6. Visualiser l'édition *Liste des tiers de l'exercice* pour tous les tiers concernés.

%			
[<i>[</i> /\			

22/118 La aestion des tiers



IV. L'établissement et les centres

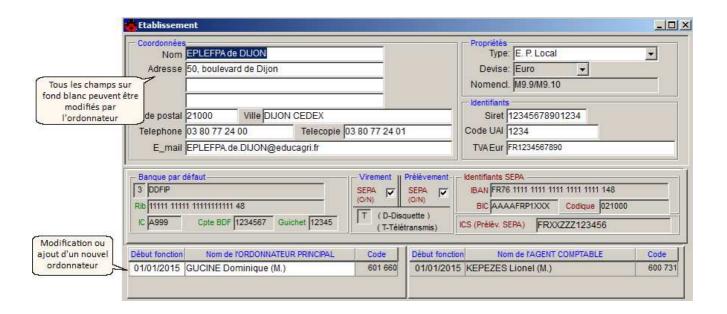
La gestion de la fiche établissement et de ses centres est accessible depuis le module **Ordonnateur** dans le menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage*.

1. La fiche Établissement

La fiche établissement est accessible et modifiable depuis le module **Ordonnateur** dans le menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage, Établissement*.

C'est à partir de ce menu que l'utilisateur Super-ordonnateur pourra modifier les **coordonnées** de l'établissement ainsi que le **tiers ordonnateur**.

Les utilisateurs du module **Centre** on'ont accès à cette fiche qu'en consultation. La banque par défaut, l'activation des virements/prélèvements SEPA et le tiers Agent comptable sont modifiables uniquement depuis le module **Cocwinelle Agent comptable**.

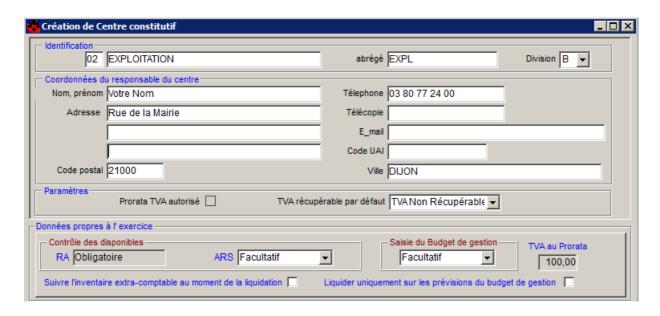


2. La fiche Centre

La fiche de chaque centre est accessible et modifiable depuis le module **Ordonnateur** dans le menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage, Centres constitutifs*.

Depuis la liste des centres, vous pouvez :

- Consulter les propriétés a'un centre et les modifier,
- Reclasser les centres.
- Visualiser les exercices auxquels sont rattachés chacun des centres.

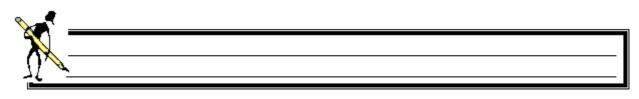




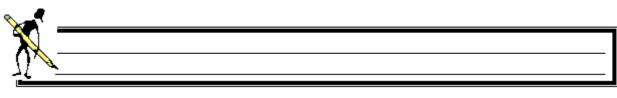
Exercice 7 : Fiches Établissement et Centre – Cocwinelle Ordonnateur 🛂

Le but de cet exercice est d'ajouter un nouvel ordonnateur et de créer un centre constitutif.

- 1. Ouvrir la fiche établissement Fichier, Utilitaires puis Utilitaires, Paramétrage, Établissement ajouter un nouvel ordonnateur à partir d'aujourd'hui.
 - Que devez-vous faire si le nouvel ordonnateur n'apparait pas dans la liste proposée?



- 2. Créer le **centre constitutif** de l'exemple ci-dessus à partir du menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage, Centres constitutifs* Edition, Ajouter
- 3. Donner les droits **Accès à toutes les données** aux utilisateurs de Cocwinelle Centre sur le centre 02. Comment faire ?



- 4. Se connecter en tant qu'Administrateur Général dans le module **Centre**, Mot de passe : adming, ouvrir le menu Fichier, Administration / Communication Gestion, Gestion des utilisateurs ,
- 5. Se positionner sur l'utilisateur Antoine puis cliquer sur *Edition, Étendre les droits* et compléter le type de groupe (**Utilisateur Gpe 1**) et le centre 02 (**unité**).

3. Les paramétrages

3.1. Les constantes

Les constantes sont accessibles et modifiables depuis le module **Ordonnateur** dans le menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage, constantes*.

C'est notamment à partir de ce menu qu'il est possible de modifier :

- Le taux de TVA par défaut,
- Le seuil du marché,
- Les taux d'amortissement dégressif (utilisés pour le calcul du taux d'amortissement des fiches d'immobilisation amorties selon la méthode « Dégressif »).





Exercice 8 : Constantes – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de modifier le taux de TVA par défaut.

- 1. Ouvrir les constantes Fichier, Utilitaires puis Utilitaires, Paramétrage, constantes,
- 2. Passer le taux de TVA par défaut à 20 %.

3.2. Les mentions légales et voie de recours

Ce menu est accessible depuis le module **Ordonnateur** dans le menu *Fichier, Utilitaires* puis *Utilitaires, Paramétrage, Mentions légales et voies de recours*. Il permet de consulter, saisir et modifier les mentions légales apparaissant sur l'édition des titres, bordereaux journal des titres, ORVT, Avis des sommes à payer.

À partir de la fenêtre des constantes, en affichant les propriétés [27], vous pouvez **consulter** ou **modifier** une des mentions légales.

Les mentions légales apparaissent à l'édition des titres, ORVT, Avis des sommes à payer dans l'encadré « **Délais et recours** » et dans l'édition des bordereaux journal des titres en bas de page.



V. La nomenclature comptable

Les nomenclatures comptables sont accessibles par le menu Fichier, Données de référence

Deux nomenclatures comptables sont identifiées dans Cocwinelle :

- Nomenclature de référence : livrée par le Cnerta, non modifiable par l'utilisateur et initialisée à partir de l'exercice 2014.
- Nomenclature Établissement : modifiable par l'utilisateur dans Cocwinelle Ordonnateur te et Agent comptable.

L'Ordonnateur (module Cocwinelle Ordonnateur) ainsi que l'Agent Comptable (module Cocwinelle Agent Comptable) ont désormais la possibilité de modifier, supprimer et subdiviser certains comptes de la nomenclature comptable Établissement .

1. La nomenclature de référence

La nomenclature comptable de référence est accessible par le menu *Données de référence* puis *Données de référence*, *Nomenclature comptable de référence*. Elle énumère tous les comptes par nature conforme au plan comptable décrit dans l'instruction.

Elle est mise à jour sur demande de l'inspection et n'est accessible qu'en **consultation**. C'est le Cnerta qui en assurera la diffusion.



Les deux premières colonnes de la liste permettent de visualiser si le compte est absent de la nomenclature de l'établissement et si le compte a été ajouté ou modifié par le Cnerta sur l'exercice de connexion.

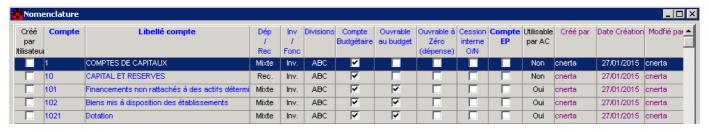
Vous pouvez afficher la liste des comptes supprimés de la nomenclature comptable de référence sur l'exercice de connexion en cliquant sur ...

La fonction de **recherche** n'est pas possible sur cette liste mais vous pouvez filtrer les données en utilisant la sélection du critère d'affichage.



2. La nomenclature de l'établissement

La nomenclature comptable de l'établissement est accessible par le menu *Données de référence* puis *Données de référence, Nomenclature comptable de l'établissement*. Elle énumère tous les comptes par nature conforme au plan comptable décrit dans la **nomenclature comptable de référence**.



Utiliser le **tri simple** ou **complexe** ou la **recherche sur le serveur** pour accéder rapidement aux informations que vous recherchez. Le **fractionnement de l'écran** est également très utile.

Sur la nomenclature comptable de l'établissement 🔛, vous pouvez à tout moment :

- Modifier , subdiviser ou supprimer des comptes,
- Consulter l'historique des suppressions de comptes
- Consulter l'historique des modifications de comptes

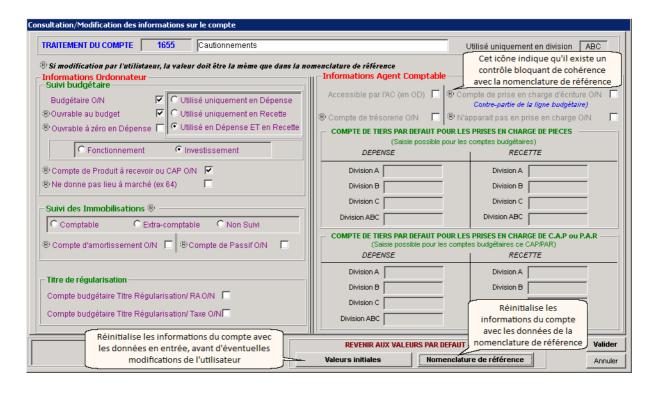
Seuls l'Ordonnateur (module Cocwinelle Ordonnateur) et l'Agent Comptable (module Cocwinelle Agent Comptable) ont la possibilité de modifier, supprimer et subdiviser certains comptes de la nomenclature comptable Établissement .

Les utilisateurs de Cocwinelle centre ont uniquement accès à la consultation de la nomenclature et à l'historique des comptes.

2.1. Modifier des comptes de la nomenclature établissement

Cette option, accessible dans le menu *Données de référence* puis *Données de référence*, *Nomenclature* paramétrage du compte en fonction de la nomenclature de référence et de réinitialiser les valeurs du compte.

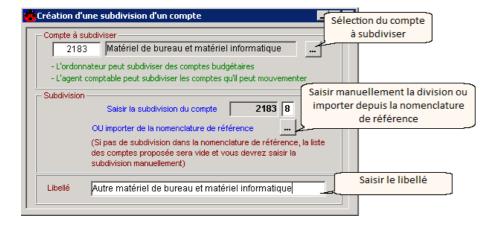
⚠ L'Ordonnateur peut modifier les comptes budgétaires uniquement.



2.2. Subdiviser des comptes de la nomenclature établissement

Cette option est accessible dans le menu *Données de référence*, puis *Données de référence*, *Nomenclature* comptable de l'établissement Edition, Subdiviser un compte :





Après enregistrement, le libellé est modifiable dans *Modifier les informations du compte* et le compte peut être supprimé de la nomenclature établissement dans *Supprimer le compte*.



2.3. Supprimer des comptes de la nomenclature établissement

Cette option est accessible dans le menu Données de référence , puis Données de référence, Nomenclature comptable de l'établissement 🔡 Edition, Supprimer le compte 🚄

📤 L'Ordonnateur 🖥 peut supprimer les comptes budgétaires uniquement.

Il est impossible de supprimer un compte qui a été utilisé sur l'exercice de connexion.

Si le compte est présent dans la nomenclature de référence, une confirmation supplémentaire est demandée.

Si le compte supprimé impacte les immobilisations, une correspondance de compte est obligatoire pour la modification automatique des fiches d'immobilisation associées.

2.4. Historique des modifications de comptes

Cocwinelle permet de consulter l'historique des modifications dans Données de référence, Nomenclature comptable de l'établissement, Historique des modifications de comptes 🏴

Il est possible pour chacune des modifications de comptes de connaître à partir de la liste la date et l'utilisateur de modification, ainsi que les différents champs mis à jour lors de cette modification.

Les propriétés du compte sélectionné affichent le détail des modifications.

2.5. Historique des suppressions de comptes

Cocwinelle permet de consulter l'historique des suppressions de comptes dans Données de référence, Nomenclature comptable de l'établissement, Historique des suppressions de comptes 🔟

Il est possible pour chacun des comptes de connaître la date et l'utilisateur de suppression (colonnes Date de suppression et Supprimé par), ainsi que le numéro et le libellé du compte de correspondance si le compte était identifié comme compte d'amortissement ou compte de passif lors de sa suppression.

Un indicateur précise si le compte est de nouveau présent dans la nomenclature établissement (Création utilisateur) sur l'exercice.



Exercice 9: Nomenclatures comptables – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de consulter la nomenclature de référence puis de modifier la nomenclature de l'établissement.

1. Ouvrir la nomenclature de référence Fichier, Données de référence , puis Données de référence,

IVIGIN	der de formation eoewmene centre y ordo
2.	Consulter la liste des comptes supprimés sur l'exercice
3.	Sur la <i>Nomenclature comptable de référence</i> , sélectionner des critères d'affichage différents et visualiser la nomenclature de référence,
4.	Rechercher un compte :
	Non présent dans la nomenclature de l'établissement □ ou
	 Ajouté par le Cnerta et non présent dans la nomenclature de l'établissement ,
	Choisir un compte :
5.	Ouvrir la nomenclature de l'établissement Fichier, Données de référence , puis Données de référence, Nomenclature comptable de l'établissement ,
6.	Créer = le compte recherché au point 4 :
	Saisir le compte à subdiviser,
	• Utiliser l'option importer de la nomenclature de référence en cliquant sur ,
	Vérifier que le libellé s'affiche automatiquement.
7.	Modifier le compte 1655 et lui affecter les valeurs de la nomenclature de référence,
8.	Consulter <i>l'historique des modifications de comptes</i> puis le détail des modifications sur le compte 1655,
9.	Créer les comptes 70611 Pension des élèves centre 01, 70612 Pension des élèves centre 02 et 70613 Pension des élèves centre 03 :
	Saisir le compte 7061 dans la zone compte à subdiviser,
	Saisir manuellement la subdivision du compte,
	Saisir manuellement le libellé.
10	. Le centre 03 n'existe pas ! Supprimer le compte 70613,
11	. Consulter l'historique des suppressions de comptes
•	

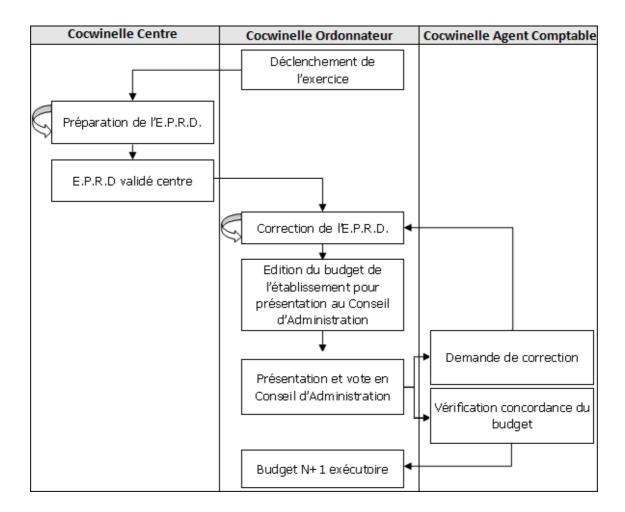


VI.La mise en place du budget

L'ouverture de l'exercice N+1 est déclenchée par l'ordonnateur . La saisie de l'état de prévision des recettes et des dépenses (E.P.R.D.) est alors ouverte pour chaque centre ...

Les montants Budget plus DM de l'exercice N sont reportés comme montants de référence pour chaque compte élémentaire. Si un compte a disparu dans la nouvelle nomenclature, le montant est ajouté dans le compte de niveau supérieur.

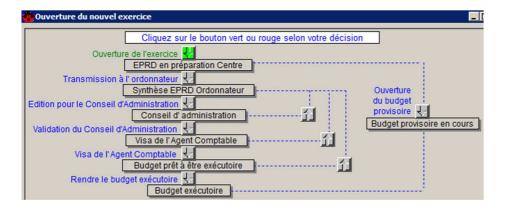
Le circuit d'élaboration du budget :



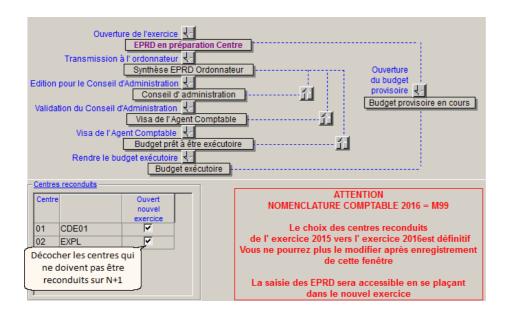
1. Déclencher le nouvel exercice

L'ouverture de l'exercice N+1 est faite à votre initiative à partir du 15 Septembre de l'année N à partir du module Début/Fin Exercice puis Début/Fin Exercice, Nouvel exercice, Ouverture du nouvel exercice 🕮 .

📤 L'Ordonnateur 🖥 avec des droits super utilisateur peut ouvrir le nouvel exercice.



Pour ouvrir l'exercice N+1, il faut cliquer sur la flèche verte de l'écran ci-dessus. L'écran présente alors la liste des centres référencés :



● Le choix des centres reconduits de l'exercice N vers N+1 est définitif après l'enregistrement de cette fenêtre.

En vous positionnant sur l'exercice N+1, vous pouvez alors :

- Mettre en place un budget provisoire,
- Vérifier les EPRD que les centres ont saisis,
- **Créer un nouveau centre** : cette création peut s'effectuer tant que l'édition pour le conseil d'administration n'a pas été imprimée.

2. Le budget provisoire

Si le budget de l'établissement n'est pas rendu exécutoire au premier janvier (budget non approuvé par le CA, attente de retour des tutelles...), vous pouvez ouvrir un **budget provisoire**. Il sera alors possible de générer des liquidations sur l'exercice N+1 en attendant la mise en place du budget exécutoire.



La mise en place du budget provisoire est possible en cliquant sur la flèche verte du module Budget et DM puis Budget et DM, Budget provisoire, Mise en place du budget provisoire.

Pour les établissements rattachés à la réglementation M99, Cocwinelle génère les lignes budgétaires pour le nouvel exercice, conformément à la nomenclature N+1, selon les règles suivantes :

- Report sur la base des crédits de l'exercice précédent (budget initial + DM + DM Allégée validés),
- Report de la section investissement à hauteur de :
 - √ 25 % concernant des crédits de dépenses d'investissement ouverts sur l'exercice précédent,
 - √ 100 % des crédits correspondants aux dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.
- Produits de fonctionnement et Recettes d'investissement :
 - ✓ Report sans prévision de tous les comptes prévus au budget sur l'exercice précédent.
- Les comptes de recette (fonctionnement et investissement) reportés sont :
 - ✓ Tous accessible en saisie de pièce,
 - ✓ Visible en consultation de l'exécution du budget uniquement s'ils ont été utilisés dans une pièce.

Vous devrez par la suite (après acceptation du budget par le CA, retour de tutelles...), vérifier l'EPRD sur le module ordonnateur et suivre les étapes de sa mise en place.



Exercice 10 : Nouvel exercice – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de déclencher l'exercice N+1 et de mettre en place le budget provisoire.

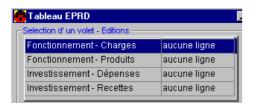
- 1. Lancer l'application **Cocwinelle Ordonnateur** avec l'utilisateur Antoine (super utilisateur), sur l'exercice N à une date supérieure au 15/09/N,
- 2. Déclencher l'ouverture du nouvel exercice Fichier, Début/Fin Exercice puis Début/Fin Exercice, Nouvel exercice, Ouverture du nouvel exercice ,
- 3. Reconduire les deux centres sur l'exercice N+1,
- 4. Se connecter sur l'exercice suivant et mettre en place le budget provisoire.
 - tilliser l'option Fichier/Changer d'exercice.
- 5. Vérifier que les options *Dépenses* et *Recettes* sont désormais actives.
 - Pour vérifier que les dépenses et recettes sont actives, vous devez être sur l'exercice N+1 en date de travail N+1!

3. Budget

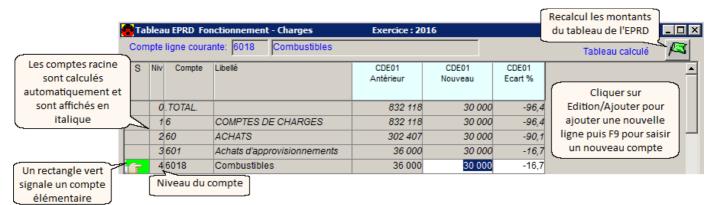
3.1. Saisie de l'EPRD

Dès que l'ordonnateur a déclenché l'ouverture du nouvel exercice, la saisie de l'EPRD se fait dans Cocwinelle Centre dans le module Budget et DM puis Budget et DM, Budget, EPRD .

Le premier écran qui vous est proposé vous permet d'accéder aux différents volets de l'EPRD que vous devez saisir :



Les propriétés adu volet sélectionné affichent l'écran de saisie des comptes et montants du budget :



À partir de cet écran, vous pouvez :

- Modifier un montant précédemment saisi,
- Ajouter 3 un compte et lui imputer une somme,
- Recalculer les montants du tableau de l'EPRD après l'ajout du dernier compte et avant d'enregistrer vos saisies

·\\docume{\phi}^*

Si vous ne pouvez saisir un compte, consultez la nomenclature de l'établissement 🖽 :

Est-il présent dans la nomenclature de l'établissement ?

- ·
- Est-il ouvrable au budget ?

Est-ce un compte budgétaire ?

Si oui, rappelez-vous que la saisie d'un montant sur un compte de niveau inférieur grise automatiquement le compte de niveau supérieur.

Lorsque vous avez saisi votre EPRD, vous pouvez imprimer 🎒 l'EPRD détaillé ou l'exporter 鼊 vers un outil bureautique puis le transmettre à l'ordonnateur.

Rappel : les formats recommandés pour une reprise des données sont :

- Excel 5 : Les données sont exportées seules, sans entête de colonne.
- Excel 5 with Headers: Les données sont exportées avec les entêtes des colonnes.
- HTML Table : Les noms d'entête sont corrects et la mise en page de l'écran est respectée.



Vous pouvez exporter vos fichiers sur :

- **Station LGA N°X**: Ce dossier est spécifique à votre session LGA.
- DATA (X :): Cette zone d'échange est utilisée pour déplacer les fichiers depuis le serveur jusqu'à votre disque local.

Pour transmettre l'EPRD à l'ordonnateur, vous devez cliquer sur la flèche verte $\frac{1}{2}$ du module <u>Budget et DM</u> puis Budget et DM, Budget, Transmission de l'EPRD à l'ordonnateur.



Vous pouvez à tout moment vérifier l'état d'avancement de l'exercice à partir du module Budget et DM puis Budget et DM, Budget, État d'avancement ...



Exercice 11 : Saisie EPRD - Cocwinelle Centre

Le but de cet exercice est de saisir l'EPRD de l'exercice N+1 et de le transmettre à l'ordonnateur.

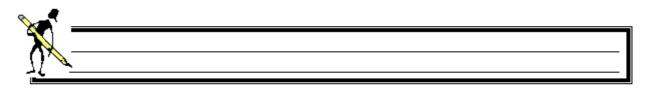
- 1. Se connecter dans Cocwinelle Centre , centre 01, exercice N+1,
- 1. Afficher les différents volets de l'EPRD à saisir dans le menu Budget et DM puis Budget et DM, Budget, FPRD
- 2. Saisir l'EPRD suivant :

Centre 01	Compte	Montant
Fonctionnement / Charges	601	250
	6024	12 500
	6068	2 000
	615	1 320
	6574	30 000
Fonctionnement / produits	70611	4 800
	742	5 000
	748	17 385
Investissement / Dépenses	2183	13 000
	2184	15 000
Investissement / Recettes	10413	10 000
	13412	22 257



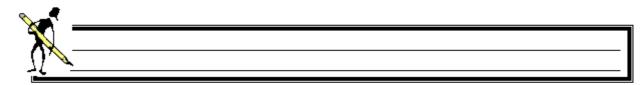
N'oubliez pas de **recalculer** les montants du tableau de l'EPRD après l'ajout du dernier compte et **d'enregistrer** vos saisies.

- 3. Visualiser et éditer 🕮 l'EPRD détaillé,
- 4. Exporter sous Excel le volet Fonctionnement / Charges de l'EPRD
 - Comment faire ? Où enregistrer et quel est le type de format le plus judicieux ?



- 5. Transmettre l'EPRD à l'ordonnateur (Budget et DM, Budget, Transmission de l'EPRD à l'ordonnateur),
 - ✓ Visualiser l'EPRD (Budget et DM, Budget, EPRD

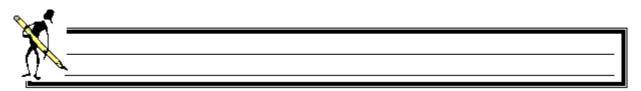
), que constatez-vous?



- 6. Se connecter sur le centre 02, exercice N+1,
- 7. Saisir l'EPRD suivant :

Centre 02	Compte	Montant
Fonctionnement / Charges	6011	4 500
	602	5 800
	615	425
Fonctionnement / produits	7023	38 000
Investissement / Dépenses	2183	12 340
	2184	368
Investissement / Recettes	13412	500
	13418	15 000

- 8. Se connecter sur le module **ordonnateur** et visualiser **l'état de l'exercice**
 - ② Visualiser l'état d'avancement (Budget et DM, Budget, État d'avancement ॐ), que constatez-vous ?

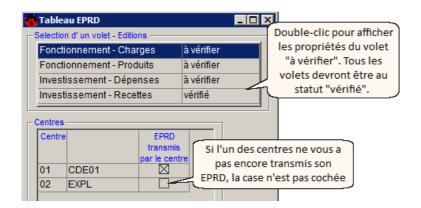


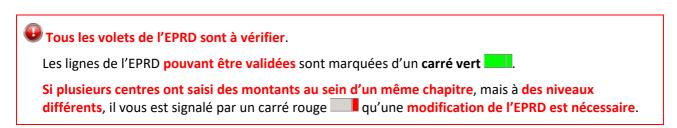
La saisie des centres est visible en temps réel par l'ordonnateur, par contre il ne peut pas intervenir en modification tant que le centre n'a pas transmis son EPRD.

9. Revenir sur le module Centre pour transmettre l'EPRD du centre 02 à l'ordonnateur (Budget et DM, Budget, Transmission de l'EPRD à l'ordonnateur).

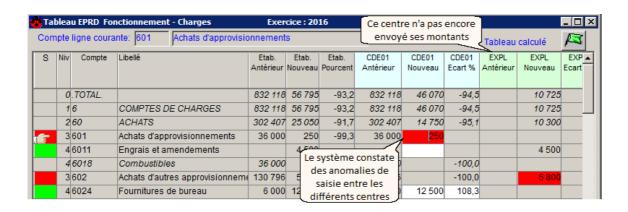
3.2. Synthèse de l'EPRD

Une fois que les centres ont saisi et transmis l'EPRD, **l'ordonnateur** doit **vérifier chaque volet** à partir du menu Budget et DM puis Budget et DM, Budget, EPRD .





L'affichage des *propriétés* de chaque volet vous permet de vérifier et corriger les montants des EPRD envoyés par les différents centres.



Vous pouvez:

- Modifier la mauvaise répartition des montants d'un chapitre en cumulant les montants sur un seul et même niveau,
- Ajouter = au besoin un compte oublié en saisie et lui imputer une somme pour un ou plusieurs centres,
- Imprimer au besoin les documents préparatoires,
- Enregistrer 📓 le volet pour qu'il passe au statut vérifié,
- Exporter les volets de l'EPRD vers un outil bureautique.



Exercice 12 : Correction de l'EPRD – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de vérifier et corriger chaque volet de l'EPRD afin de l'éditer pour le Conseil d'Administration.

- 1. Se connecter dans Cocwinelle Ordonnateur , exercice N+1,
- 2. Afficher les différents volets de l'EPRD à vérifier dans le menu Budget et DM 🔮 puis Budget et DM, Budget, EPRD 1,
- 3. Vérifier que chaque volet est au statut à vérifier et que les deux centres ont transmis leur EPRD,
- 4. Ouvrir le volet Fonctionnement Charges
 - Que constatez-vous ?



🚏 Pensez à utiliser le **fractionnement** pour partager la fenêtre en deux volets!

La largeur ou l'ordre des colonnes peuvent être modifiés.

Cas 1: passage au niveau supérieur

L'ordonnateur décide de rester au niveau 3 et de mettre les 4500 € au compte 601 au lieu du 6011.

- Mettre à zéro le compte 6011 sur le centre 02,
 - Que constatez-vous ?



Saisir les 4500 € sur le compte 601 pour le centre 02.

Cas 2 : passage au niveau inférieur

L'ordonnateur décide de rester au niveau 4 et de mettre les 5800 € au compte 6024 au lieu du 602.

- Mettre à zéro le compte 602 sur le centre 02,
- Saisir les 5800 € sur le compte 6024.
- 5. Vérifier qu'il n'y a plus d'erreurs bloquantes sur ce volet puis enregistrez 🛍 vos saisies.



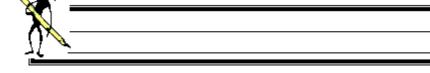
6. Ouvrir le volet Fonctionnement – Produits.

Cas 3: Modification / ajout de comptes

- Ajouter ³ le compte 70612 pour le centre 02 pour 4800 €,
- Modifier le compte 742 et lui affecter 5500 € pour le centre 01.
- ⚠ Recalculer 🖊 le tableau avant d'enregistrer 🖼 vos saisies.
- 7. Vérifier le volet Investissement Dépenses et enregistrer
- 8. Ouvrir le volet Investissement Recettes.

Cas 4: Supprimer un compte

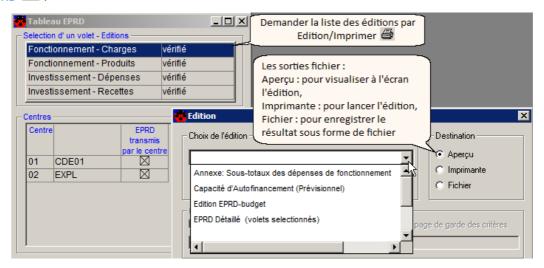
- Supprimer le compte 10413
 - Que constatez-vous ?



- Mettre à zéro le compte 10413 du centre 01 et enregistrer ☑ vos saisies,
- Ré-ouvrir le volet **Investissement Recettes** et vérifier que le compte 10413 n'est pas présent.

3.3. Éditions de l'EPRD

Pour lancer une édition, placez-vous sur la liste des volets du menu *Budget et DM* puis *Budget et DM, Budget,* EPRD :





Aller voir la page du récapitulatif (dernière page) de l'édition EPRD-budget afin de savoir si le budget est équilibré globalement.



Les mêmes éditions sont accessibles depuis le tableau de saisie de l'EPRD.

Les éditions ont la mention état préparatoire tant que vous n'avez pas passé l'étape de l'édition officielle pour le Conseil d'Administration.



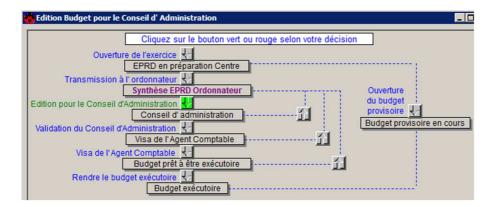
Exercice 13 : Éditions préparatoires l'EPRD – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de lancer les éditions préparatoires de l'EPRD.

1. Consulter les éditions préparatoires de l'EPRD dans le menu Budget et DM puis Budget et DM, Budget, EPRD 👤

Une fois l'EPRD vérifié par l'ordonnateur, vous pouvez passer à l'étape de l'édition officielle pour le Conseil d'Administration en cliquant sur $\ensuremath{ \frac{1}{2}} \ensuremath{ du menu Budget et DM } \ensuremath{ \frac{1}{2}} \ensuremath{ puis Budget et DM, Budget, Edition pour le Conseil }$ d'Administration.

Les options du menu Budget et DM, Budget sont accessibles ou grisés au fur et à mesure de l'avancement dans le cycle.



Les éditions du budget pour le CA, le feuillet d'émargement du budget, Capacité d'Autofinancement (Prévisionnel), récapitulatif du budget (Prévisionnel) et l'EPRD détaillé sont automatiquement proposées dès l'enregistrement 🛍 de cette fenêtre.



Si, suite à la vérification des documents, l'EPRD doit être modifié, vous devez aller dans le menu Budget et DM, Budget, Validation du Conseil d'Administration et cliquer sur pour retourner en saisie d'EPRD.

3.4. Les étapes de validation de l'EPRD

La validation du budget passe par plusieurs étapes :

- 1. La validation du Conseil d'Administration : menu Budget et DM puis Budget et DM, Budget, Validation du Conseil d'Administration,
- 2. Le **Visa de l'Agent comptable** (Cocwinelle Agent comptable): menu *Début/Fin exercice* puis *Début/Fin exercice*, *Budget et DM*, *Visa AC Conformité du Budget*,
- 3. Rendre exécutoire le budget : menu Budget et DM puis Budget et DM, Budget, Rendre exécutoire.



Exercice 14: Validation du budget – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de rendre exécutoire le budget de l'exercice N+1.

- 1. Lancer l'édition pour le Conseil d'Administration dans le menu Budget et DM puis Budget et DM,

 Budget, Edition pour le Conseil d'Administration et enregistrer
- 2. Visualiser l'aperçu des éditions, examiner le récapitulatif du budget (dernière page de l'édition du budget pour le C.A.),
- 3. Une erreur de saisie s'est glissée dans l'EPRD, vous devez **revenir sur la saisie de l'EPRD** pour réduire le montant du compte 601 pour le centre 01 (de 250 à 150 €),





- Ouvrir le menu Budget et DM, Budget, Validation du Conseil d'Administration, cliquer sur et enregistrer puis retourner en saisie d'EPRD pour réduire le montant du compte 601 pour le centre 01 (de 250 à 150 €),
- 5. Répéter l'étape d'édition pour le Conseil d'Administration,

6.	Effectuer la validation du Conseil d'Administration et consulter l'état d'avancement de l'exercice (Budget
	et DM 🗗 puis Budget et DM, Budget, État d'avancement 🤡),

7. Pour terminer le cycle de validation, connectez-vous sur le module **Agent Comptable** (Utilisateur : *Agent Comptable* ; Mot de passe : *Cnerta*) afin d'apposer le visa de l'agent comptable (menu *Début/Fin exercice* puis *Début/Fin exercice*, *Budget et DM*, *Visa AC Conformité du Budget*),

Si une erreur est détectée, l'agent comptable peut renvoyer le budget à l'ordonnateur pour correction.

8. Se connecter sous **Cocwinelle ordonnateur** et rendre le budget exécutoire.

💥		
75/		



VII.Les origines de financement

La gestion des différentes origines de financement (OF) se trouve dans le module Fichier, Suivis . Il y a trois origines de financement autres que le budget (OF 1) :

- La taxe d'apprentissage (OF 2)
- Les autres ressources suivies (OF 4)
- Les ressources affectées (OF 3, non traitées dans cette formation)



📤 À partir de 2015, les RA sont supprimées pour les établissements en M99.

La création, la modification, la suppression et la reconduction d'un code (Taxe ou ARS) se font dans l'application Cocwinelle Centre .

Les opérations de régularisation (modification d'origine de financement, régularisation de la taxe) se font dans l'application Cocwinelle Ordonnateur

Les cessions internes (vente de produit ou de prestation de service d'un centre à un autre centre de l'EPL) ne sont pas considérées comme une origine de financement mais sont liées aux clients internes (Tiers de cession interne).

1. Les autres ressources suivies (ARS)

Il s'agit du **suivi** d'enveloppes particulières (exemple : voyage scolaire, travaux...). Le suivi (annuel ou pluri-annuel) concerne les dépenses et/ou recettes, en introduisant optionnellement la notion de prévisions.



Les ARS peuvent s'étendre sur plusieurs exercices,

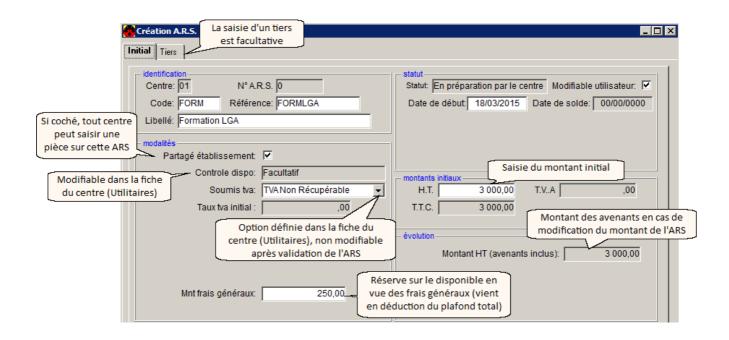
Elles sont créées dans un centre mais pourront être accessibles par plusieurs centres,

Le contrôle des disponibles est défini dans la fiche du centre (Utilitaires), Paramétrage. Centre constitutifs !!!).

1.1. Saisie d'une ARS

L'ajout d'une autre ressource suivie se fait dans Cocwinelle Centre 🚭, à partir du menu Suivis 🕮 puis Suivis, Autres ressources suivies, En cours .

La liste des ARS déjà saisies mais non validées s'affiche, il suffit de cliquer sur *Edition, Ajouter* bour saisir un nouveau code.



L'ARS est alors au statut « En préparation par le centre ». Pour pouvoir l'utiliser en création de pièce, vous devez la passer au statut « Valide pour l'ordonnateur » 🍮 et enregistrer 🛍 le nouveau statut.

1.2. Modification du montant d'une ARS validée

La modification du montant d'une autres ressources suivies se fait dans Cocwinelle Centre 48, à partir du menu Suivis 🕮 puis Suivis, Autres ressources suivies, En cours 🔄

La liste des ARS déjà saisies mais non validées s'affiche, il suffit de cliquer sur Edition, Création d'un avenant 🏥 pour saisir le nouveau montant de l'ARS à modifier.



L'avenant est alors au statut « En préparation par le centre ». Vous devez le passer au statut « Valide pour l'ordonnateur » ⁴ et enregistrer ¹ le nouveau statut.

L'avenant peut être positif (augmente le montant de l'ARS) ou négatif (diminue le montant de l'ARS)



Exercice 15 : ARS – Cocwinelle Centre



Le but de cet exercice est de créer une autre ressource suivie.

1. Se connecter dans Cocwinelle Centre sur le centre 01 (exercice N, date du jour) dans le menu Suivis puis Suivis, Autres ressources suivies, En cours ,

2. **Créer** ³ l'ARS ci-dessus :

Code: FORM

Référence: FORMLGA

Libellé: Formation LGA

Partagé établissement, TVA non récupérable,

Frais généraux : 250,00 €

Montant initial: 3 000,00 € HT

Fermer

 et enregistrer vos saisies,

4. Valider l'ARS $\stackrel{\triangle}{=}$ et enregistrer $\stackrel{\triangle}{\sqsubseteq}$.

5. Consulter **l'historique** Suivis, Autres ressources suivies, Historique 💆 des ARS, ouvrir 🖺 la fiche de l'ARS FORM,

6. Modifier le montant de l'ARS FORM dans le menu Suivis, Autres ressources suivies, En cours Edition, Création d'un avenant 😃 :

Onglet Avenant: saisir -250,00 € HT dans la zone Montant HT

Fermer **x** et enregistrer vos saisies

7. Valider l'avenant $\stackrel{\triangle}{=}$ et enregistrer $\stackrel{\triangle}{\sqsubseteq}$,

8. Vérifier que l'ARS FORM (ARS partagée) est visible dans l'historique des ARS du centre 02.

2. La taxe d'apprentissage

Un code TAXE (N°1 TAXE) est livré par défaut dans Cocwinelle. Ce code peut être utilisé par l'ensemble des centres et n'est pas modifiable.

Pour permettre un suivi d'une taxe particulière, l'utilisateur de Cocwinelle Centre 🛂 peut ajouter d'autres codes taxe à partir du menu Suivis 🚇 puis Suivis, Taxe d'apprentissage, En cours 🧶

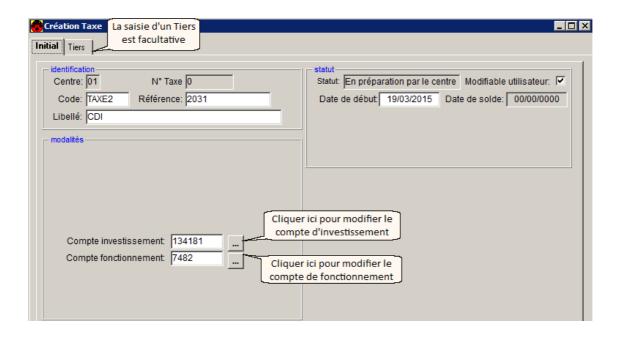
La taxe ne donne pas lieu à prévisions. Sa saisie est similaire aux ARS sans contrôle de disponible.



2.1. Saisie d'une taxe d'apprentissage

L'ajout d'une taxe d'apprentissage se fait dans **Cocwinelle Centre**, à partir du menu *Suivis* puis *Suivis, Taxe* d'apprentissage, En cours.

La liste des taxes déjà saisies mais non validées s'affiche, il suffit de cliquer sur *Edition, Ajouter* pour saisir un nouveau code.



La taxe est alors au statut « En préparation par le centre ». Pour pouvoir l'utiliser en création de pièce, vous devez la passer au statut « Valide pour l'ordonnateur » — et enregistrer 🖬 le nouveau statut.

2.2. Modifier une taxe d'apprentissage

La modification d'une taxe d'apprentissage est possible depuis la liste des taxes en cours si celle-ci est au statut « En préparation par le centre » et depuis l'historique (menu *Suivis in puis Suivis, Taxe d'apprentissage, Historique*) si celle-ci a été validée.

C'est dans ce menu notamment que l'utilisateur de **Cocwinelle Centre** peut modifier le compte d'investissement et de fonctionnement d'une taxe validée (même si le titre de régularisation a déjà été émis).

Si le compte d'investissement ou de fonctionnement que vous souhaitez affecter à la taxe n'apparait pas quand vous cliquez sur , vérifiez dans la nomenclature de l'établissement que le compte est bien coché Compte budgétaire Titre Régularisation/Taxe.

Si ce n'est pas le cas, demandez à l'utilisateur de Cocwinelle Ordonnateur de modifier le compte.



Exercice 16: Taxe – Cocwinelle Centre



Le but de cet exercice est de créer une taxe d'apprentissage.

- 1. Se connecter dans Cocwinelle Centre sur le centre 01 dans le menu Suivis puis Suivis, Taxe d'apprentissage, En cours 🤷 ,
- 2. **Créer** la taxe ci-dessus dessus :

Code: TAXE2

Référence: 2031

Libellé : CDI

Compte investissement: 134181

Compte fonctionnement: 7482

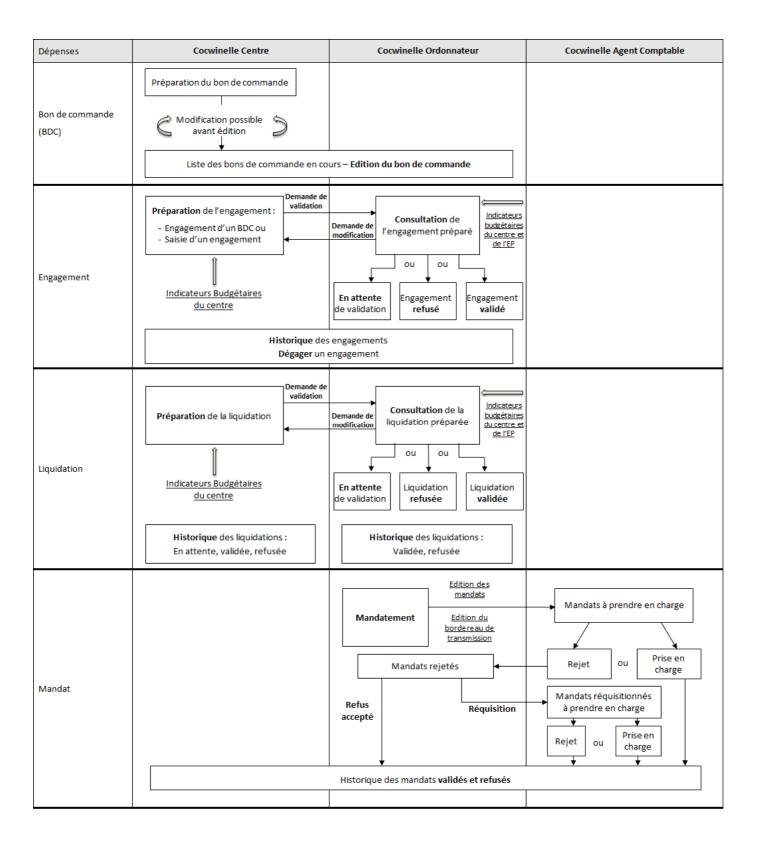
- 3. Fermer

 et enregistrer vos saisies,
- Valider la taxe det enregistrer de ,
- 5. Consulter **l'historique** *Suivis, Taxe d'apprentissage, Historique* des taxes, ouvrir la la fiche de la taxe (TAXE2),
- 6. Consulter l'historique de la Taxe N°1 (TAXE) et vérifier que le compte d'investissement est bien le 134181.

%			
Z []			

VIII. Les dépenses

1. Le circuit des dépenses



2. Les bons de commande

La phase d'engagement revêt deux aspects :

- L'engagement juridique c'est-à-dire le bon de commande,
- L'engagement comptable.

Le module **Bons de commande** est accessible dans **Cocwinelle Centre** par le menu *fichier, Bons de commande*

Les utilisateurs de l'application Cocwinelle Centre pourront saisir et engager des bons de commande. Les utilisateurs de Cocwinelle Ordonnateur pourront modifier le modèle Word des bons de commande.



- Pour les utilisateurs des groupes CC Bon de commande AVEC ou SANS édition seul le module de gestion de bons de commande est accessible,
- Pour les utilisateurs du groupe CC Accès en consultation seul l'historique des bons de commande est accessible,
- Les utilisateurs du groupe **CC Accès à toutes les données** peuvent générer un engagement à partir d'un bon de commande.

2.1. Paramétrage des bons de commande

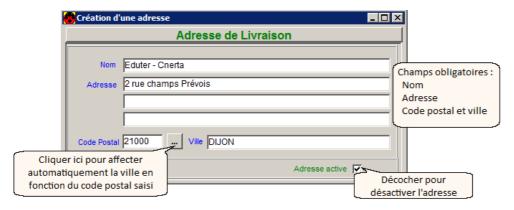
Avant de pouvoir ajouter des bons de commande, **Cocwinelle Centre** doit être paramétré. Quatre données paramétrables rentrent en compte dans la création d'un bon de commande :

- L'adresse de livraison,
- L'adresse de facturation,
- Le service bénéficiaire,
- Le contact.

Ces données peuvent être enregistrées comme données par défaut pour un utilisateur. Ainsi, les données choisies par défaut apparaîtront directement à la création d'un nouveau bon de commande.

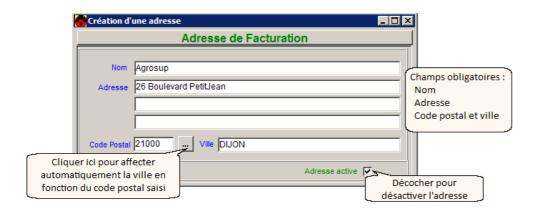
Adresses de livraison

La liste des adresses de livraison s'affiche dans le module *Bons de commande* puis *Bons de commande*, *Adresses de Livraison*:



Adresses de facturation

La liste des adresses de facturation s'affiche dans le module *Bons de commande* puis *Bons de commande*, *Adresses de Facturation* :



Les fenêtres adresses de livraison et adresses de facturation ne peuvent pas être ouvertes en même temps.

Service bénéficiaire

Cette notion est propre à l'établissement et permet de renseigner un service, un département, une unité selon l'organisation interne. Il est utile pour le suivi et l'acheminement des articles commandés.

La liste des services bénéficiaires s'affiche dans le module *Bons de commande puis Bons de commande, Services bénéficiaires*:



Contact

C'est une personne faisant partie de l'établissement, ce n'est pas forcément l'utilisateur qui saisit le bon de commande. Il est utile pour le suivi des articles commandés.

La liste des contacts s'affiche dans le module *Bons de commande* puis *Bons de commande, Contact* ::



Les manipulations

À tout moment sur la liste des adresses, services bénéficiaires ou contacts, vous pouvez :

- Ajouter = un nouveau paramètre,
- Modifier un paramètre à l'exception du nom.
- Supprimer un paramètre s'il n'est pas déjà utilisé dans un bon de commande,
- Désactiver un paramètre en décochant la case Actif, le paramètre apparaît alors en rouge dans la liste et ne peut plus être sélectionné dans un bon de commande,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs paramètres à la suite.

Définir des données par défaut

Il est possible de paramétrer par défaut les valeurs décrites ci-dessus à partir du module *Bons de commande* puis Bons de commande, Paramétrage par défaut 🕮.



🚇 Remarque :

- Ce paramétrage se fait par utilisateur,
- Si vous saisissez une ou plusieurs de ces données, elles seront reprises automatiquement sur la fiche de saisie du bon de commande,
- La saisie de toutes les valeurs n'est pas obligatoire.

Il sera toujours possible de modifier les données sur la fiche de saisie du bon de commande même si elles ont été saisies au niveau de cette fiche de paramétrage.

2.2. Gestion des bons de commande

La saisie d'un bon de commande est réalisée par les utilisateurs de Cocwinelle Centre a partir du module Bons de commande e puis Bons de commande. En cours .

La liste des bons de commande non engagés, créés sur le centre de connexion pour les exercices N-1 et N s'affiche. À partir de ce menu, vous pouvez

- Ajouter = un nouveau bon de commande,
- Modifier un bon de commande à condition qu'il n'ait pas été imprimé (édition définitive),
- Supprimer ou annuler un bon de commande qui n'a pas été engagé,
- Imprimer un bon de commande (prévisualisation ou édition définitive),
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs bons de commande à la suite.

Onglet Informations générales



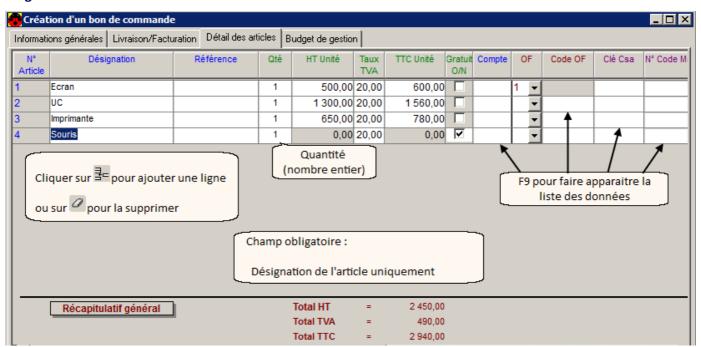
📤 Le Fournisseur ne pourra plus être modifié une fois le bon de commande enregistré.

Si le fournisseur n'apparaît pas en cliquant sur, vous devez le créer dans les données de référence.

Onglet Livraison / Facturation

Cet onglet permet de sélectionner — les adresses de livraison et de facturation ainsi que de noter des instructions de livraison.

Onglet Détail des articles





Important :

Un bon de commande doit comporter au minimum une ligne de commande.

Cocwinelle contrôle si le compte saisi est ouvert au budget en dépense.

Aucun contrôle n'est fait sur les disponibles du compte saisi. Le contrôle est réalisé sur l'engagement.

Onglet Budget de gestion

Cet onglet permet de saisir les informations du budget de gestion si l'option de saisie obligatoire ou facultative est activée sur le centre.

Dans tous les cas, la saisie des codes de ventilation du budget de gestion est facultative.

Comme pour la saisie des engagements, il peut y avoir plusieurs ventilations du budget de gestion pour une ligne de commande, Cocwinelle contrôle alors que le total des lignes d'un article est égal à 100 %.

2.3. Éditer un bon de commande

L'impression d'un bon de commande se fait par l'option Edition/Imprimer du module Bons de commande puis Bons de commande, En cours 🛅.

Dès que le bon de commande est édité définitivement, il n'est plus modifiable et il est alors possible de l'engager. Deux types d'éditions sont possibles : la prévisualisation et l'édition définitive.

La prévisualisation

L'édition de la prévisualisation « Prévisualisation Bon de commande » ne pourra pas être signée ni envoyée au fournisseur. Elle porte la mention « Spécimen Non légal » et permet d'avoir une vue générale du bon de commande. Les données concernant le Budget de gestion et les informations comptables n'y figurent pas.

L'édition définitive

Il s'agit de l'édition Bon de commande par fusion Word dont la mise en page peut être modifiée par l'ordonnateur 🍱. Il n'est plus possible d'effectuer des modifications sur le bon de commande après impression.

Il est possible d'imprimer plusieurs bons de commande en même temps. Pour cela, il faut sélectionner les bons à imprimer dans la liste des bons de commande en cours (ou historique) et lancer l'édition.



學 Rappel :

- Les utilisateurs du groupe CC Bon de commande SANS édition n'ont accès qu'à la prévisualisation du bon de commande,
- Les utilisateurs des groupes CC Bon de commande AVEC édition et Accès à toutes les données ont accès à la prévisualisation et à l'édition définitive,
- Les utilisateurs du groupe CC Accès à toutes les données ont accès à la prévisualisation, à l'édition définitive et peuvent engager un bon de commande.

Si le montant d'un article est à zéro et que la case gratuit n'est pas cochée, le total TTC et HT n'apparaîtront pas sur l'édition définitive.

2.4. Historique d'un bon de commande

L'historique des bons de commande est accessible par le menu *Bons de commande* puis *Bons de commande*, *Historique* et présente la liste des bons de commande **engagés** et **annulés**.

Dans l'historique des bons de commande sont affichés les bons de commande annulés après édition définitive.

Si un bon de commande est annulé avant édition définitive, il est supprimé de la liste des bons de commande en cours et n'apparaît pas dans l'historique.

À partir de cette liste, vous pourrez consulter 🖺 le détail d'un bon de commande et le rééditer 🖨 .



Exercice 17 : Bon de Commande – Cocwinelle Centre

Le but de cet exercice est de créer un bon de commande.

- 1. Se connecter dans **Cocwinelle Centre** (Utilisateur *Antoine*) sur le centre 01 dans le menu *Bons de commande*
- 2. Créer 📴 l'adresse de livraison 🕎 , de facturation 🗐 , le service bénéficiaire 🖹 et le contact 🖳 ci-dessus,
- 3. Définir ces paramètres par défaut 🕮 ,
- 4. **Créer** le bon de commande ci-dessus à partir du menu *Bons de commande* puis *Bons de commande*, *En cours* :

Onglet Informations générales

- Objet : Achat de matériel informatique
- Fournisseur : Buro-Informatique
- Observations n'apparaissant pas : Attention, à ne pas confondre avec la commande du mois de janvier
- Notes complémentaires : Suite à l'entretien avec Monsieur Dupont
- 5. Vérifier que les **paramètres définis par défaut** sont bien initialisés automatiquement dans les onglets *Informations générales* et *Livraison/Facturation*,
- 6. Saisir les différents articles :

Onglet Détail des articles

- 1 Écran de 500 € HT sur l'OF 1
- 1 UC de 1 300 € HT
- 1 imprimante de 650 € HT
- 1 Souris en cadeau (gratuite)
- 7. Vérifier vos saisies en éditant la Prévisualisation Bon de Commande,
- 8. Éditer définitivement le bon de commande par fusion Word,
 - Yous pouvez utiliser l'imprimante PDF Creator.
- 9. Vérifier que la case Édité O/N est bien cochée.

3. Les engagements

L'engagement comptable est une prévision de dépense sur un compte budgétaire d'un exercice donné. Il doit précéder l'envoi au fournisseur du bon de commande, établi dans les centres constitutifs.

Un engagement est:

- Mono centre,
- Mono fournisseur,
- Mono bon de commande,
- Pluri comptes budgétaires,
- Pluri origines de financement.

3.1. Gestion des engagements

La saisie d'un engagement est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** à partir du module *Dépenses* buis *Dépenses, Engagements, En cours*.

La liste des engagements déjà saisis mais non transmis à l'ordonnateur s'affiche. À partir de ce menu, vous pouvez

- Ajouter ³ un engagement,
- Engager 🗐 un bon de commande,
- **Dupliquer** un engagement de l'exercice en cours,
- Modifier un engagement qui n'a pas été transmis à l'ordonnateur ou pour lequel l'ordonnateur a demandé la modification,
- Supprimer un engagement qui n'a pas été transmis à l'ordonnateur ou pour lequel l'ordonnateur a demandé la modification,
- Imprimer la liste et le récapitulatif par compte des engagements en cours,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs engagements à la suite,
- Transmettre 🔻 les engagements en cours à l'ordonnateur pour validation.



🗘 Le fournisseur ne pourra plus être modifié une fois l'engagement enregistré.

3.2. Saisie d'un engagement

L'ajout d'un engagement se fait par le menu Édition/Ajouter du module Dépenses puis Dépenses, Engagements, En cours 🕒

L'engagement d'un bon de commande se fait par le menu Édition/Engager un bon de commande du module Dépenses 🍎 puis Dépenses, Engagements, En cours 🖰

🐸 II est impossible de sélectionner plusieurs bons de commande dans un engagement,

Il est impossible d'engager une seconde fois un bon de commande,

Il est possible d'engager un bon de commande de l'exercice N-1.

À l'engagement d'un bon de commande 🗐, Cocwinelle affiche les bons de commande édités et non engagés. Vous devez alors sélectionner le bon de commande à engager puis valider.



Après sélection du bon de commande, il est possible de regrouper plusieurs lignes du bon de commande sur une seule ligne d'engagement. Les options sont disponibles en faisant un clic droit sur les lignes à regrouper :





Le regroupement est nécessaire dans le cas où il y a beaucoup de lignes sur le bon de commande, en effet une liquidation est **limitée à 15 lignes maximum**.

Lors du regroupement, Cocwinelle contrôle certains critères et affiche un message d'avertissement s'il y a une incohérence dans les critères de regroupement :

• Taux de TVA:

- **Si le taux de TVA n'est pas identique** (s'il existe) sur toutes les lignes sélectionnées, le taux de TVA ne sera pas indiqué sur la ligne d'engagement.
- **Si le taux de TVA apparaît** sur une seule des lignes sélectionnées, la ligne d'engagement sera initialisée avec ce taux de TVA (cela évite de le saisir sur toutes les lignes du BDC lorsqu'on sait que ces lignes vont être regroupées par la suite).

Critères comptables :

- **Si les critères comptables** (Compte, OF ...) ne sont pas identiques (s'ils existent) sur toute les lignes sélectionnées, ils ne seront pas indiqués sur la ligne d'engagement.
- S'ils apparaissent sur une seule des lignes sélectionnées, la ligne d'engagement sera initialisée avec cette donnée (cela évite de les saisir sur toutes les lignes du BDC lorsqu'on sait que ces lignes vont être regroupées par la suite).

• Budget de gestion :

- **Si la ventilation BG n'est pas identique** (si elle existe) sur toutes les lignes sélectionnées, elle ne sera pas indiquée sur la ligne d'engagement
- **Si elle apparaît** sur une seule des lignes sélectionnées, la ligne d'engagement sera initialisée avec cette ventilation BG (cela évite de la saisir sur toutes les lignes du BDC lorsqu'on sait que ces lignes vont être regroupées par la suite).
- **Si les critères de regroupement son invalides** (comptes différents, OF différentes, ...) sur les lignes sélectionnées, ces critères ne seront pas repris sur l'engagement.

Il est possible de dégrouper des lignes d'un bon de commande tant que l'engagement n'a pas été envoyé à l'ordonnateur :

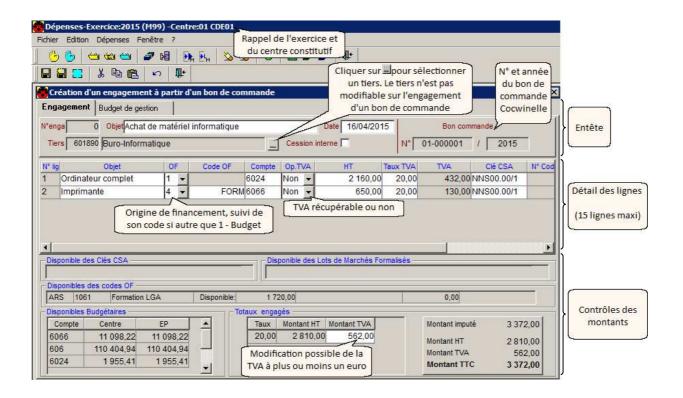
- Si vous êtes sur la fiche de saisie de l'engagement, quittez-là sans enregistrer et recommencez l'engagement du bon de commande,
- Si vous avez déjà enregistré l'engagement du bon de commande, supprimez-le de la liste des engagements en cours et recommencez l'engagement du bon de commande



Dès lors que l'étape de regroupement est effectuée, Cocwinelle ouvre et pré-remplie la fiche d'engagement.

• Le tiers n'est pas modifiable.

Les modifications effectuées sur l'engagement ne sont pas reportées sur le bon de commande.



Après avoir saisi les différentes informations, vous pouvez les enregistrer • ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau • pour créer plusieurs engagements à la suite.

La liste des engagements en cours best alors alimentée et l'engagement apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors :

- Le modifier a l'exception du tiers qui ne peut être modifié,
- Le supprimer ,
- Éditer la liste des engagements en cours et le récapitulatif par compte des engagements en cours,
- Le transmettre à l'ordonnateur

Les engagements ne seront visibles par les autres utilisateurs dans l'historique qu'après leur transmission à l'ordonnateur.

Tant que la pièce est au statut « en préparation », elle n'est visible que sous la session de l'utilisateur ayant créé cet engagement.



3.3. Dupliquer un engagement

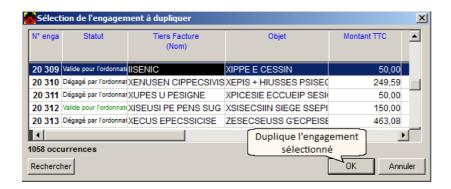
La duplication d'un engagement se fait par le menu Édition/Dupliquer un engagement 🗓 du module Dépenses 🍑 puis Dépenses, Engagements, En cours 🕒



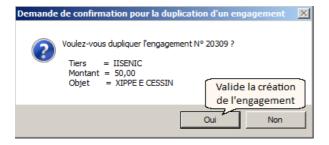
Cette liste présente les engagements de l'exercice en cours.

- Les engagements d'extourne et les engagements au statut 'en préparation' en sont exclus,
- Vous ne pouvez dupliquer qu'un seul engagement à la fois,
- Le numéro de bon n'est pas dupliqué,
- Les ventilations du budget de gestion sont aussi dupliquées.

Sélectionner l'engagement à dupliquer dans la liste qui apparaît puis cliquer sur Ok pour dupliquer l'engagement sélectionné:



Cocwinelle demande de confirmer la duplication :

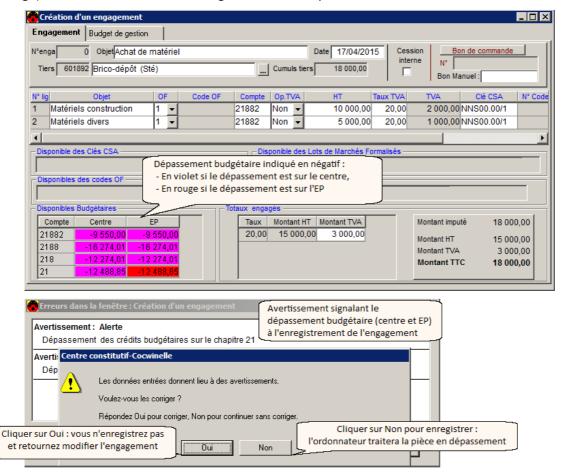


La liste des engagements en cours 🖰 est alors alimentée et l'engagement apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors le transmettre à l'ordonnateur 🏂 .

🖤 Le contrôle des disponibles n'est pas réalisé à cet instant. Lors de problème de disponible, le contrôle est fait dans l'application ordonnateur.

3.4. Dépassement budgétaire

S'il y a un dépassement budgétaire sur l'engagement, Cocwinelle affiche le montant disponible en négatif (en violet ou en rouge) et avertit l'utilisateur à l'enregistrement de la pièce :





8.8



Le but de cet exercice est de :

- Engager un bon de commande,
- Créer un engagement,
- Réajuster au centime la TVA.

Engagement N°1

1. Se connecter dans **Cocwinelle Centre** (Utilisateur *Antoine*) sur le centre 01 dans le menu *Dépenses* puis *Dépenses*, *Engagements*, *En cours* ,



- Sélectionner le bon de commande à partir du menu Édition/Engager un bon de commande 🗐,
- Regrouper les lignes Écran, UC et Souris sur une ligne d'engagement ayant pour objet Ordinateur complet (comme l'exemple ci-dessus)
- Valider le regroupement,

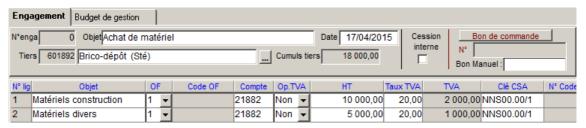
3. Saisir les champs manquants sur l'engagement (exemple ci-dessus) :

N° lig	Objet	OF		Code OF	Compte	Op.TV	Ά	HT	Taux TV	A TVA	CIÉ CSA
1	Ordinateur complet	1	•		6024	Non	┰	2 160,00	20,0	0 432,00	NNS00.00/1
2	Imprimante	4	•	FORM	6066	Non	┰	650,00	20,0	0 130,00	NNS00.00/1

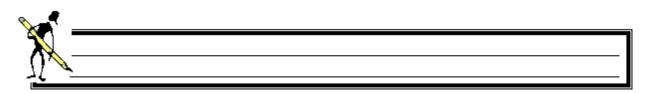
- 4. Enregistrer □ puis fermer □ l'engagement.
- 5. Vérifier que l'engagement est bien au statut « en préparation », accessible en modification et que le numéro du bon de commande Cocwinelle s'affiche.

Engagement N°2

- 6. Créer l'engagement avec dépassement budgétaire (exemple ci-dessus) :
 - Édition/Ajouter == ,
 - Saisir les rubriques de l'engagement :



- Vérifier les disponibles,
- Modifier la TVA en ajoutant 0,10 €,
- Enregistrer et valider le message d'avertissement (cliquer sur Non pour poursuivre) puis fermer l'engagement.
- 7. Vérifier que l'engagement est bien au statut « en préparation » et modifier l'engagement
 - Que constatez-vous ?



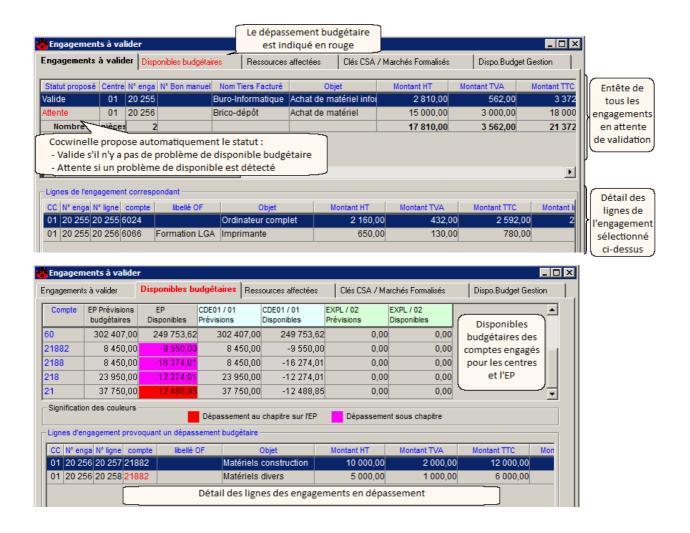
- 8. Modifier à nouveau la TVA en ajoutant 0,10 € et enregistrer 🖳
- 9. Visualiser les éditions *Liste des engagements en cours* et *récapitulatif par compte des engagements en cours* pour les deux pièces,
- 10. Transmettre les deux engagements à l'ordonnateur *

3.5. Gestion des engagements à valider

L'ordonnateur traite les engagements à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Engagements, A valider*Une fenêtre de recherche s'affiche, vous pouvez :

- Affiner votre recherche (engagement d'un centre ou d'un utilisateur donné...),
- Cliquer sur Exécuter pour afficher la liste de tous les engagements envoyés par les centres et non traités.

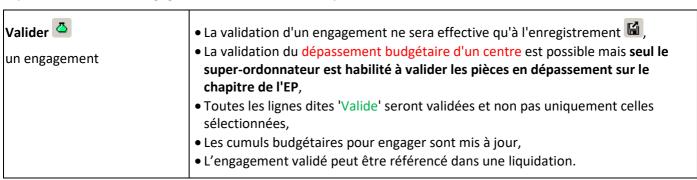
Si aucun critère de recherche n'est renseigné, la liste présente tous les engagements de tous les utilisateurs de tous les centres. Et par la suite tous les engagements seront validés.



Les engagements au statut « en attente » ne sont pas pris en compte dans les calculs de disponibles budgétaires.

Si ce dépassement est sur le centre, la validation est possible mais seul le super-ordonnateur est habilité à valider les pièces en dépassement sur le chapitre de l'EP.

À partir de la liste des engagements à valider 🖖, vous pouvez :



Mettre en attente un engagement	 Les montants de la pièce ne sont plus pris en compte dans les indicateurs budgétaires, Après l'enregistrement de la fenêtre, ces engagements au statut 'Attente' resteront dans la liste des engagements à valider et pourront être traités ultérieurement.
Consulter un engagement	• Double clic sur la ligne d'engagement ou Édition/Propriétés
Demander la modification d'un engagement	Il est demandé au centre de corriger un engagement car celui-ci n'est pas conforme à la facture ou les imputations budgétaires ne sont pas correctes. La demande de correction entraîne le retour de l'engagement et de toutes ses lignes dans le centre au statut 'Modif. demandée par CO'.
	Pour modifier un engagement, le centre doit se connecter sous le même nom d'utilisateur qu'à la création de cet engagement. Cet utilisateur pourra alors corriger une ou toutes les données de l'engagement, supprimer une ligne, insérer une nouvelle ligne.
	Le tiers ne peut être changé. Si la demande de modification le concerne, le centre doit supprimer l'engagement et le recréer avec le bon tiers.
Refuser un engagement	 Le refus d'un engagement ne sera effectif qu'à l'enregistrement de la fenêtre, Le refus d'un engagement entraîne le refus de toutes les lignes d'engagement, Toutes les lignes ayant le statut 'Refus' seront refusées et non pas uniquement celles sélectionnées, Les disponibles du compte concerné sont remis à jour.
Enregistrer la liste des engagements	 L'enregistrement de la liste valide les pièces au statut Valide, refusé ou en attente, Toutes les pièces au statut Valide seront validées définitivement par l'ordonnateur, Un numéro de contrôle est affecté (N° unique et continu par exercice et centre).



Exercice 19: Validation engagement – Cocwinelle Ordonnateur

1. Se connecter dans **Cocwinelle Ordonnateur** (Utilisateur *Antoine*) dans le menu *Dépenses* puis *Dépenses*, *Engagements*, *A valider*,

2. Faire une recherche sur les engagements créés par l'utilisateur Antoine sur le centre 01

Le but de cet exercice est de valider des engagements.

Q Quelle recherche faut-il effectuer ?



3.	Vérifier le statut des engagements et les disponibles budgétaires
	② Que constatez-vous ?
4.	Valider les deux engagements.

4. Les liquidations de dépenses

La phase de liquidation de dépenses correspond à l'enregistrement des factures dès leur arrivée, ceci en vue de les mandater et de les mettre en paiement.

La liquidation de dépenses est :

- Mono centre, mono facture, mono fournisseur,
- Pluri engagements,
- Pluri origines de financement,
- Pluri comptes budgétaires,
- Pluri taux de TVA, pluri options de TVA récupérable,
- Pluri fiches d'inventaires.

4.1. Gestion des liquidations de dépenses

La saisie d'une liquidation est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses*, *Liquidations*, *En cours*.

La liste des liquidations déjà saisies mais non transmises à l'ordonnateur s'affiche. À partir de ce menu, vous pouvez

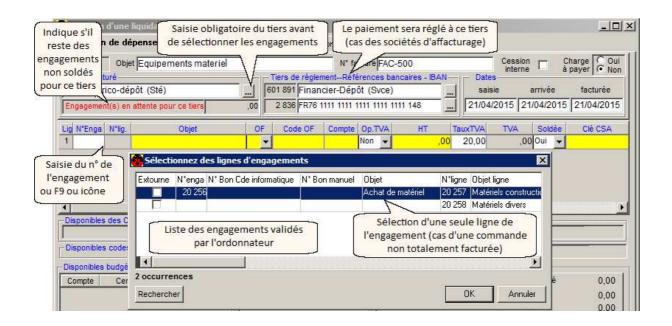
- Ajouter = une liquidation,
- Liquider = un engagement,
- Modifier une liquidation qui n'a pas été transmise à l'ordonnateur ou pour laquelle l'ordonnateur a demandé la modification,
- Supprimer une liquidation qui n'a pas été transmise à l'ordonnateur ou pour laquelle l'ordonnateur a demandé la modification,
- Imprimer 🗐 la liste et le récapitulatif par compte des liquidations en cours,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau liquidations à la suite.
- Transmettre 📩 les liquidations en cours à l'ordonnateur pour validation.

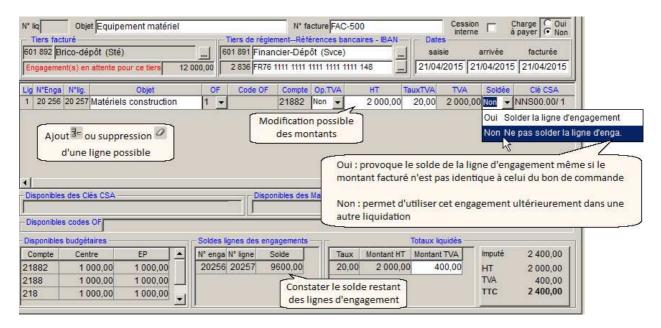
4.2. Saisie d'une liquidation de dépense

L'ajout d'une liquidation et la liquidation d'un engagement se font par le menu Édition/Ajouter du module Dépenses puis Dépenses, Liquidations, En cours .

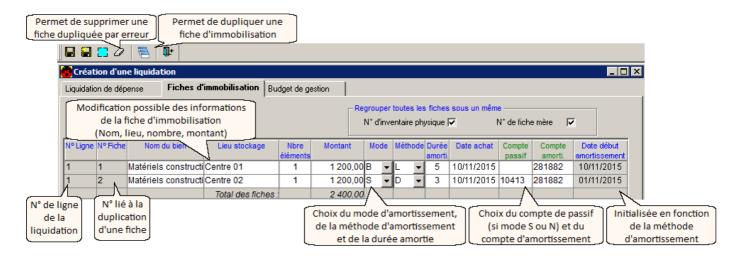
Dans le cas de **l'ajout d'une liquidation**, **Cocwinelle crée automatiquement l'engagement** correspondant à l'enregistrement afin de mettre à jour les disponibles pour engager.

Dans le cas de la liquidation d'un engagement, la saisie du tiers est obligatoire avant de sélectionner les engagements.





Si le compte saisi sur la ligne de liquidation est suivi en inventaire comptable, vous devez compléter l'onglet Fiches d'immobilisation :



Après avoir saisi les différentes informations, vous pouvez les enregistrer • ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau • pour créer plusieurs liquidations à la suite.

La liste des liquidations en cours est alors alimentée et la liquidation apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors :

- La modifier a l'exception du tiers qui ne peut être modifié,
- La supprimer ,
- Éditer la liste des liquidations en cours et le récapitulatif par compte des liquidations en cours,
- La transmettre à l'ordonnateur

Les liquidations ne seront visibles par les autres utilisateurs dans l'historique qu'après leur transmission à l'ordonnateur.

Tant que la pièce est au statut « en préparation », elle n'est visible que sous la session de l'utilisateur ayant créé cette liquidation.

Après l'enregistrement de la liquidation, Cocwinelle met à jour le **montant liquidé sur l'engagement** correspondant et recalcule les **disponibles engagés** du centre.

- Si la liquidation ne solde pas l'engagement, le montant engagé imputé au budget reste celui de l'engagement initial,
- Si la liquidation solde l'engagement, le montant engagé imputé au budget est celui de la liquidation.



Exercice 20 : Liquidations dépenses – Cocwinelle Centre 🚭

Le but de cet exercice est de :

- Liquider un engagement,
- Créer une liquidation,
- Saisir des fiches d'immobilisation

Se connecter dans Cocwinelle Centre (Utilisateur Antoine) sur le centre 01 dans le menu Dépenses puis Dépenses, Liquidations, En cours ,

Liquidation N°1

- 2. Liquider l'engagement du point 2 de l'exercice 18 (tiers Buro-Informatique) :
 - Édition/Ajouter ³ puis ajouter l'objet Équipement informatique et le numéro de facture FAC-600,
 - Sélectionner le tiers Buro-Informatique et vérifier qu'il y a des engagements en attente pour ce tiers,
 - Rechercher (touche F9) l'engagement en attente,
 - Liquider les deux lignes et modifier le montant de la première ligne (2170 € HT),
 - Noter les deux lignes comme Soldées,
 - Vérifier les soldes puis enregistrer et nouveau ,

Liquidation N°2

- 3. Liquider l'engagement du point 6 de l'exercice 18 (tiers Brico-dépôt) :
 - Édition/Ajouter puis renseigner l'objet : Équipement matériel et le numéro de facture : FAC-500,
 - Sélectionner le tiers Brico-dépôt et vérifier qu'il y a des engagements en attente pour ce tiers,
 - Rechercher l'engagement en attente (touche F9) et liquider uniquement la première ligne pour 2 000 € HT,
 - ⚠ Ne pas solder la ligne de l'engagement!
 - Saisir l'onglet *Fiches d'immobilisation* en créant deux fiches (une en mode budgétaire, Méthode Linéaire et l'autre en mode subvention, Méthode Dégressif) :

Nº Ligne	Nº Fiche	Nom du bien	Lieu stockage	Nbre	Montant	Mode	9	Méthod	le	Durée	Date achat	Compte	Compte	Date début
				éléments						amorti.		passif	amorti.	amortissement
1	1	Matériels constructi		1	1 200,00	В	•	L s	-	5			281882	
1	2	Matériels constructi		1	1 200,00	s ·	- ∥	D 🖪	-	3		10413	281882	
			Total des fiches :		2 400.00									

A N'oubliez pas de regrouper les fiches sous les mêmes numéros d'inventaire physique et fiche mère!

- 4. Enregistrer puis fermer la liquidation et vérifier que les deux liquidations sont au statut « en préparation »,
- 5. Visualiser les éditions *Liste des liquidations en cours* et *récapitulatif par compte des liquidations en cours* pour les deux pièces,
- 6. Transmettre les deux liquidations à l'ordonnateur 🕺 ,

Liquidation N°3

- 7. Liquider l'engagement du point 6 de l'exercice 18 (tiers Brico-dépôt) :

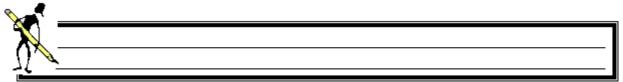
 - Renseigner le numéro de facture : FAC-550,
 - Sélectionner ... le tiers Brico-dépôt,

- Rechercher l'engagement en attente (touche F9),
- Liquider les deux lignes et vérifier le montant de la première ligne (2 000 € HT ont déjà été liquidé),
- Saisir l'onglet Fiches d'immobilisation :

Nº Ligne	Nº Fiche	Nom du bien	Lieu stockage	Nbre	Montant	Mode	Méthode	Durée	Date achat	Compte	Compte	Date di
				éléments				amorti.		passif	amorti.	amortiss
1	1	Matériels constructi		1	9 600,00	B ▼	L <u>▼</u>	5			281882	
			Total des fiches :		9 600,00							
2	1	Matériels divers		1	6 000,00	В 🔻	L <u>▼</u>	5			281882	
			Total des fiches :		6 000,00							

8. Enregistrer 🖪 la liquidation

Que constatez-vous ? Que devez-vous faire pour poursuivre l'enregistrement ?



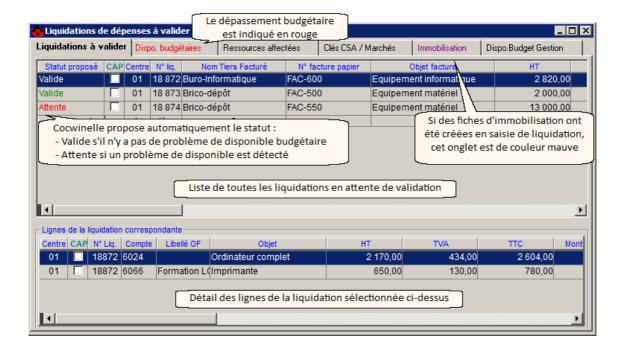
9. Transmettre la liquidation à l'ordonnateur 🏝

4.3. Gestion des liquidations de dépenses à valider

L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* L'ordonnateur L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* L'ordonnateur L'o

- Affiner votre recherche (liquidation d'un centre ou d'un utilisateur donné...),
- Cliquer sur Exécuter pour afficher la liste de tous les liquidations envoyées par les centres et non traitées.

Si aucun critère de recherche n'est renseigné, la liste présente toutes les liquidations de tous les utilisateurs de tous les centres. Et par la suite toutes les liquidations seront validées.





À partir de la liste des liquidations à valider 📛, vous pouvez :

Valider une liquidation	 La validation d'une liquidation ne sera effective qu'à l'enregistrement , La validation du dépassement budgétaire d'un centre est possible mais seul le super-ordonnateur est habilité à valider les pièces en dépassement sur le chapitre de l'EP, Toutes les lignes dites 'Valide' seront validées et non pas uniquement celles sélectionnées, Une liquidation fait référence à un seul mandat, Après la phase de validation, la procédure de mandatement peut être déclenchée.
Valider une fiche d'immobilisation	 Si une fiche d'inventaire comptable a été saisie en création de liquidation, vous devez vérifier son contenu et la valider, la validation d'une fiche d'immobilisation ne sera effective qu'à l'enregistrement de la fenêtre si la liquidation à laquelle elle est rattachée est au statut 'Valide', il n'est pas possible d'annuler la validation d'une fiche d'immobilisation mais le refus d'une liquidation entraîne le refus de toutes les lignes de liquidation ainsi que de toutes les fiches d'immobilisations rattachées.
Mettre en attente sune liquidation	 Les montants de la pièce ne sont plus pris en compte dans les indicateurs budgétaires, Après l'enregistrement de la fenêtre, ces liquidations au statut 'Attente' resteront dans la liste des liquidations à valider et pourront être traitées ultérieurement.
Consulter une liquidation	• Double clic sur la ligne de la liquidation ou Édition/Propriétés
Demander la modification d'une liquidation	Il est demandé au centre de corriger une liquidation car celle-ci n'est pas conforme à la facture ou les imputations budgétaires ne sont pas correctes. La demande de correction entraîne le retour de la liquidation et de toutes ses lignes dans le centre au statut 'Modif. demandée par CO'.
	Pour modifier une liquidation, le centre doit se connecter sous le même nom d'utilisateur qu'à la création de cette liquidation. Cet utilisateur pourra alors corriger une ou toutes les données de la liquidation, supprimer une ligne, insérer une nouvelle ligne. Le tiers ne peut être changé. Si la demande de modification le concerne, le centre doit supprimer la liquidation et la recréer avec le bon tiers.

Refuser	 Le refus d'une liquidation ne sera effectif qu'à l'enregistrement de la fenêtre, Le refus d'une liquidation entraîne le refus de toutes les lignes de liquidation ainsi que de toutes les fiches d'immobilisations si elles existent, Toutes les lignes ayant le statut 'Refus' seront refusées et non pas uniquement celles sélectionnées, Les disponibles du compte concerné sont remis à jour ainsi que le solde des engagements concernés par cette liquidation.
Enregistrer la liste des liquidations	 L'enregistrement de la liste valide les pièces au statut Valide, refusé ou en attente, Toutes les pièces au statut Valide seront validées définitivement par l'ordonnateur, Un numéro de contrôle est affecté (N° unique et continu par exercice et centre).

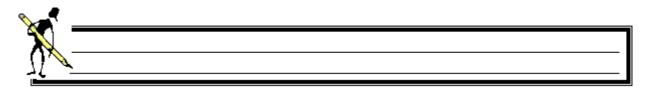


Exercice 21 : Validation liquidations de dépenses – Cocwinelle Ordonnateur

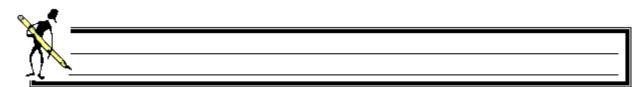
Le but de cet exercice est de valider des liquidations.



- 2. Faire une recherche sur les liquidations créées par l'utilisateur Antoine sur le centre 01,
- 3. Vérifier le statut des liquidations, les disponibles budgétaires, les immobilisations
 - Que constatez-vous ?



- 4. Valider les trois liquidations (onglet Liquidations à valider),
- 5. Enregistrer \blacksquare , un message d'erreur concernant les immobilisations s'affiche
 - Que devez-vous faire ? Quels sont les droits utilisateur nécessaires à la validation ?



6. Valider d'immobilisation et enregistrer d'.

5. Le mandatement

La procédure de mandatement se traduit par la production par l'ordonnateur 👪 :

- Des mandats : pièces à transmettre à l'agent comptable pour le paiement,
- D'un bordereau de transmission : pièce accompagnant le lot de mandats,
- D'un bordereau journal : édité depuis l'historique des bordereaux de mandats.

Le mandat est:

- Mono fournisseur et mono liquidation,
- Pluri origines de financement, pluri comptes budgétaires,
- Pluri taux de TVA, pluri options de TVA (récupérable / non récupérable),
- Pluri fiches d'inventaire.

5.1. Gestion des mandats

L'ordonnateur traite les mandats à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Mandats, Préparation des mandats*. Une fenêtre de recherche s'affiche, vous pouvez :

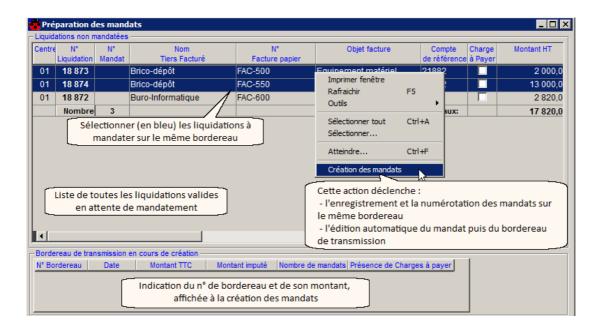
- Affiner votre recherche (les pièces d'un tiers donné ou d'un utilisateur donné...),
- Cliquer sur Exécuter pour afficher la liste de toutes les liquidations valides.

Les pièces sont classées par défaut dans l'ordre du compte de référence.

Si vous ne classez pas au moment de la saisie des liquidations vos factures par comptes budgétaires, l'ordre des liquidations est perdu au moment du mandatement.

Vous pouvez toujours préparer un autre tri et le rattacher à la recherche sur le serveur pour personnaliser votre préparation de titres.

Vous avez la possibilité de créer un ou plusieurs mandats [△] en fonction de votre sélection des liquidations.





Exercice 22 : Mandatement des liquidations – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de mandater plusieurs pièces.

- 1. Se connecter dans **Cocwinelle Ordonnateur** (Utilisateur *Antoine*) dans le menu *Dépenses* puis *Dépenses, Mandats, Préparation des mandats*,
- 2. Faire une recherche sur les liquidations validées par l'utilisateur Antoine,
- 3. Sélectionner les deux liquidations du tiers Brico-dépôt et les mandater Édition / Création des mandats sur le même bordereau.
- 4. Visualiser l'édition du mandat et du bordereau de transmission,
- 5. Mandater la liquidation du tiers Buro-Informatique et visualiser les éditions.

5.2. Rejet / Réquisition de mandat

L'acceptation du rejet ou la réquisition d'un mandat rejeté sont effectuées par l'ordonnateur a partir du module Dépenses puis Dépenses, Mandats, Réquisition / Rejet . La liste des mandats rejetés par l'agent comptable s'affiche, vous avez alors la possibilité de :

- Accepter le rejet de l'agent comptable dition / Accepte le rejet
 - Le mandat est noté refusé, la liquidation correspondante est notée refusée,
 - Les disponibles budgétaires pour engager et liquider sont mis à jour,
 - Les cumuls rejetés sont mis à jour dans l'historique du bordereau,
 - Les fiches d'inventaires existantes sont notées refusées.

- Réquisitionner le mandat **Edition** / Réquisition
 - Le mandat est transmis à nouveau à l'agent comptable, il peut alors être pris en charge ou refusé définitivement,
 - Le rejet définitif a les mêmes conséquences que l'acceptation du refus,
 - Le mandat refusé définitivement par le comptable ne peut plus être réquisitionné.

6. Les ordres de reversement

Un ordre de reversement (ORVT) permet le recouvrement des sommes versées par erreur à un fournisseur. Il est réalisé à partir d'un mandat et peut donc être composé d'autant de lignes budgétaires que le mandat en contient.

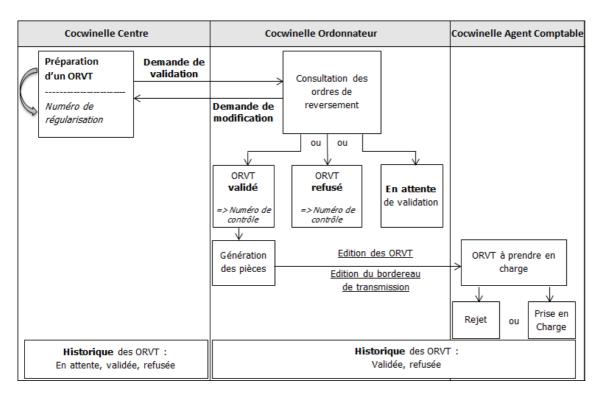
La saisie d'un ordre de reversement est réalisé par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** à partir du module Dépenses puis Dépenses, Ordres de reversement, En cours . Le centre transmet ensuite l'ordre de reversement à l'ordonnateur.

Si vous voulez reverser seulement une des lignes d'un mandat qui en comporte plusieurs, mettez 0 sur la ligne que vous ne voulez pas reverser.

Si le reversement est fait sur un mandat pour lequel le tiers rattaché n'est pas de type Client, Cocwinelle met automatiquement à jour les informations du tiers.

L'ordonnateur peut alors mettre en attente, refuser de modification ou valider le(les) ORVT à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses*, *Ordres de reversement*, *A valider* puis générer le bordereau des ordres de reversement *Ordres de reversement*, *Génération du bordereau des reversements*.

Dès la création du bordereau de reversement, Cocwinelle propose automatiquement d'éditer l'ordre de reversement puis le bordereau de transmission. Après cette opération, le comptable pourra prendre en charge l'ORVT.

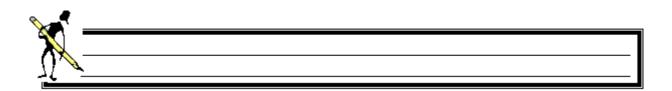


73/118 Les dépenses

Il est possible de faire plusieurs régularisations par mandat. Cependant, tant qu'une régularisation n'a pas été traitée par le comptable, aucune autre ne peut être déclenchée sur le mandat.

Un mandat ayant fait l'objet d'une **liquidation de régularisation sur Taxe** ne peut pas faire l'objet d'ordre de reversement mais l'ordonnateur à la possibilité **d'annuler le titre de régularisation**.

Si une fiche d'amortissement est associée au mandat, son montant sera diminué du montant de l'ORVT.



7. Les historiques des dépenses

Excepté pour les bons de commande, il existe deux types de listes de consultation de l'historique des pièces du module *Dépenses* :

- Historique des pièces: affiche toutes les pièces pour des recherches sur les informations de l'entête (tiers, n° facture, ...) et permet de consulter les pièces.
- **Historique des lignes** : affiche les lignes des pièces pour des recherches sur les informations saisies au niveau des lignes (compte, origine de financement, ...) et permet l'édition de listes libres.



Un centre n'a pas accès aux pièces des autres centres.

L'ordonnateur peut consulter les bordereaux et les états de restes des mandats.

Le centre et l'ordonnateur peuvent dégager un engagement depuis l'historique des engagements : l'engagement n'est plus pris en compte dans les cumuls budgétaires et ne peut plus être liquidé. Il est au statut Dégagement volontaire.

L'historique des engagements contient une colonne « Dégagé ». Utilisez le tri simple (double clic sur l'entête de la colonne) ou la recherche pour lister rapidement les engagements non soldés.

Cette option est très utile en période de clôture budgétaire.

74/118 Les dépenses

Historique	Module	Menu	Options
Historique des bons de commande	Centre Ordonnateur	Bons de commande 🗐 Bons de commande, Historique 🛜	Consulter le bon de commande Ré-éditer le bon de commande
Historique des engagements	Centre Ordonnateur	Dépenses Engagements, Historique des engagements	Consulter l'engagement Dégager l'engagement Imprimer des listes libres
Historique des lignes d'engagements	Centre Ordonnateur	Dépenses Engagements, Historique des lignes	Imprimer ⁴ des listes libres
Historique des liquidations	Centre Ordonnateur	Dépenses Liquidations, Historique des Liquidations	Consulter la liquidation
Historique des lignes de liquidations	Centre	Dépenses Liquidations, Historique des lignes	Imprimer ⁴ des listes libres
Historique des mandats	Centre Ordonnateur	Dépenses Mandats, Historique des mandats	Consulter le mandat Ré-éditer le mandat
Historique des lignes de mandats	Centre	Dépenses [®] Mandats, Historique des lignes [™]	Imprimer des listes libres
Historique des bordereaux de mandats	Ordonnateur	Dépenses Mandats, Historique des bordereaux	Imprimer les éditions : Bordereau de transmission Bordereau journal des mandats Récapitulatif du bordereau journal Récapitulatif par compte
Historique des reversements	Centre Ordonnateur	Dépenses Ordres de reversement, Historique des reversements	Consulter ☐ l'ORVT Ré-éditer ☐ l'ORVT
Historique des bordereaux de Ordonnateur reversement		Dépenses Ordres de reversement, Historique des bordereaux	Imprimer les éditions : Bordereau de transmission Bordereau journal des ORVT Récapitulatif du bordereau journal Récapitulatif par compte

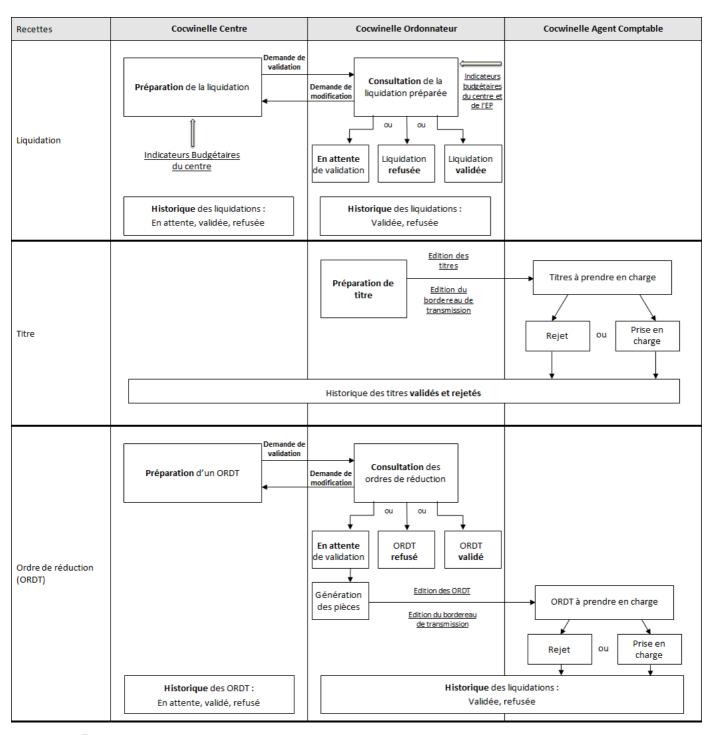


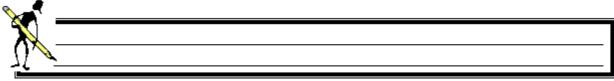
75/118 Les dépenses



IX. Les recettes

1. Le circuit des recettes





2. Les liquidations de recettes

L'ordonnateur est tenu de constater les profits de l'établissement en procédant à leurs liquidations de recettes.

Une liquidation de recette est :

- Mono centre, mono facture, mono client,
- Pluri origines de financement,
- Pluri comptes budgétaires,
- Pluri taux de tva, pluri options de tva collectée

2.1. Gestion des liquidations de recettes

La saisie d'une liquidation est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** a partir du module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, En cours*.

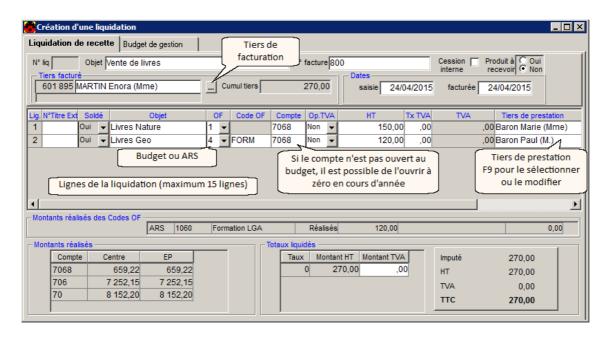
La liste des liquidations déjà saisies mais non transmises à l'ordonnateur s'affiche. À partir de ce menu, vous pouvez

- Ajouter = une liquidation,
- Ajouter ³⁶ une liquidation à partir des données d'une convention,
- Modifier une liquidation qui n'a pas été transmise à l'ordonnateur ou pour laquelle l'ordonnateur a demandé la modification,
- Supprimer une liquidation qui n'a pas été transmise à l'ordonnateur ou pour laquelle l'ordonnateur a demandé la modification.
- Imprimer 🗐 la liste et le récapitulatif par compte des liquidations en cours,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau liquidations à la suite,
- Transmettre 🏄 les liquidations en cours à l'ordonnateur pour validation.

2.2. Saisie d'une liquidation de recette

L'ajout d'une liquidation se fait par le menu Édition/Ajouter du module Recettes puis Recettes, Liquidations, En cours .

La liquidation de régularisation sur l'origine de financement Taxe d'apprentissage est générée automatiquement dans l'application Cocwinelle Ordonnateur en fonction des dépenses réalisées.



(1)

ಶ La saisie du taux de TVA n'est possible que si la colonne Op. TVA est à oui (TVA récupérable).

Après avoir saisi les différentes informations, vous pouvez les enregistrer 星 ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau 🗐 pour créer plusieurs liquidations à la suite.

La liste des liquidations en cours est alors alimentée et la liquidation apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors :

- La modifier a l'exception du tiers qui ne peut être modifié,
- La supprimer ,
- Éditer la liste des liquidations en cours et le récapitulatif par compte des liquidations en cours,
- La transmettre à l'ordonnateur 🏝 .

Les liquidations ne seront visibles par les autres utilisateurs dans l'historique qu'après leur transmission à l'ordonnateur.

Tant que la pièce est au statut « en préparation », elle n'est visible que sous la session de l'utilisateur ayant créé cette liquidation.



Exercice 23 : Liquidations recettes – Cocwinelle Centre

Le but de cet exercice est de créer une liquidation de recette

1. Se connecter dans **Cocwinelle Centre** (Utilisateur *Antoine*) sur le centre 01 dans le menu *Recettes* puis *Recettes*, *Liquidations*, *En cours* ,

Liquidation de recette N°1

- 2. Créer la liquidation de l'exemple ci-dessus :

 - Renseigner le numéro de facture 800,
 - Sélectionner ... le tiers MARTIN Enora.
 - Saisir les deux lignes de l'exemple ci-dessus pour chacun de ses enfants,

Soldé	Objet	0	F	Code OF	Compte	Op.T	VA	HT 1	Tx TVA	TVA	Tiers de prestation
Oui ▼	Livres Nature	1	•		7068	Non	•	150,00	,00	,00,	Baron Marie (Mme)
Oui ▼	Livres Geo	4	•	FORM	7068	Non	•	120,00	,00	,00,	Baron Paul (M.)

Enregistrer et nouveau ¹

Liquidation de recette N°2

- 3. Créer une deuxième liquidation avec TVA pour le tiers MARTIN Enora,
 - Si le tiers de prestation est également le tiers de facturation, retourner sur la fiche du tiers pour ajouter le tiers de prestation associés « tiers lui-même ».
- 4. Enregistrer 📕 la liquidation.
 - Il n'est pas possible de mettre un taux de TVA sans activer l'option TVA à collecter.
- 5. Modifier l'option de TVA à Oui (TVA Collectée) puis enregistrer et fermer la liquidation,
- 6. Vérifier que les deux liquidations sont au statut « en préparation »,
- 7. Visualiser les éditions *Liste des liquidations en cours* et *récapitulatif par compte des liquidations en cours* pour les deux pièces,
- 8. Transmettre les deux liquidations à l'ordonnateur 🔻

2.3. Gestion des liquidations de recettes à valider

L'ordonnateur traite les liquidations à partir du module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, A valider*. Une fenêtre de recherche s'affiche, vous pouvez :

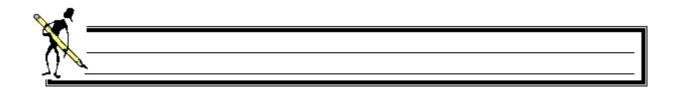
- Affiner votre recherche (liquidation d'un centre ou d'un utilisateur donné...),
- Cliquer sur Exécuter pour afficher la liste de toutes les liquidations envoyées par les centres et non traitées.

Si aucun critère de recherche n'est renseigné, la liste présente toutes les liquidations de tous les utilisateurs de tous les centres. Et par la suite toutes les liquidations seront validées.



À partir de la liste des liquidations à valider 😤 , vous pouvez :

Valider une liquidation	 La validation d'une liquidation ne sera effective qu'à l'enregistrement , Toutes les lignes dites 'Valide' seront validées et non pas uniquement celles sélectionnées, Une liquidation fait référence à un seul titre, Après la phase de validation, la procédure de titrage peut être déclenchée.
Mettre en attente une liquidation	 Les montants de la pièce ne sont plus pris en compte dans les indicateurs budgétaires, Après l'enregistrement de la fenêtre, ces liquidations au statut 'Attente' resteront dans la liste des liquidations à valider et pourront être traitées ultérieurement.
Consulter aune liquidation	Double clic sur la ligne de la liquidation ou Édition/Propriétés 🖹.
Demander la modification d'une liquidation	Il est demandé au centre de corriger une liquidation car celle-ci n'est pas conforme à la facture ou les imputations budgétaires ne sont pas correctes. La demande de correction entraîne le retour de la liquidation et de toutes ses lignes dans le centre au statut 'Modif. demandée par CO'. Pour modifier une liquidation, le centre doit se connecter sous le même nom d'utilisateur qu'à la création de cette liquidation. Cet utilisateur pourra alors corriger une ou toutes les données de la liquidation, supprimer une ligne, insérer une nouvelle ligne. Le tiers ne peut être changé. Si la demande de modification le concerne, le centre doit supprimer la liquidation et la recréer avec le bon tiers.
Refuser une liquidation	 Le refus d'une liquidation ne sera effectif qu'à l'enregistrement de la fenêtre, Le refus d'une liquidation entraîne le refus de toutes les lignes de liquidation, Toutes les lignes ayant le statut 'Refus' seront refusées et non pas uniquement celles sélectionnées, Les disponibles du compte concerné sont remis à jour.
Enregistrer la liste des liquidations	 L'enregistrement de la liste valide les pièces au statut Valide, refusé ou en attente, Toutes les pièces au statut Valide seront validées définitivement par l'ordonnateur, Un numéro de contrôle est affecté (N° unique et continu par exercice et centre).



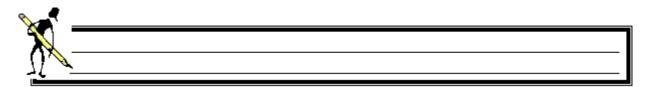


Exercice 24 : Validation liquidations de recettes – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est de valider des liquidations.

- 1. Se connecter dans Cocwinelle Ordonnateur (Utilisateur Antoine) dans le menu Recettes (Utilisateur Antoine) Recettes, Liquidations, A valider
- 2. Faire une recherche sur les liquidations créées par l'utilisateur Antoine sur le centre 01,
- 3. Valider 🍑 une liquidation et demander la modification 웥 pour l'autre liquidation,
- 4. Enregistrer 🛍 ,
 - Comment retrouver la liquidation envoyée en modification?



5. Se connecter dans Cocwinelle Centre 🚾 (Utilisateur Antoine) sur le centre 01 dans le menu Recettes 🙂 puis *Recettes, Liquidations, En cours* $\stackrel{\frown}{P}$, transmettre la liquidation à l'ordonnateur $\stackrel{\bigstar}{}$ et la valider.

3. Le titrage

La préparation de titre se traduit par la production par l'ordonnateur 🚾 :

- Des titres : pièces à transmettre à l'agent comptable pour le recouvrement,
- D'un bordereau de transmission : pièce accompagnant le lot de titres,
- Des avis des sommes à payer (en historique des titres),
- D'un bordereau journal : édité depuis l'historique des bordereaux de titres.

Le titre est :

- Mono client et mono facture,
- Pluri origines de financement, pluri comptes budgétaires,
- Pluri taux de TVA, pluri options de tva collectée.

L'ordonnateur traite les titres à partir du module Recettes $\stackrel{\bigcirc}{=}$ puis Recettes, Titres, Préparation de titres $\stackrel{\bigcirc}{=}$. Une fenêtre de recherche s'affiche, vous pouvez :

- Affiner votre recherche (les pièces d'un tiers donné ou d'un utilisateur donné...),
- Cliquer sur Exécuter pour afficher la liste de toutes les liquidations valides.





Les pièces sont classées par défaut dans l'ordre du compte de référence.

Si vous ne classez pas au moment de la saisie des liquidations vos factures par comptes budgétaires, l'ordre des liquidations est perdu au moment du mandatement.

Vous pouvez toujours préparer un autre tri et le rattacher à la recherche sur le serveur personnaliser votre préparation de titres.

Vous avez la possibilité de **créer un ou plusieurs titres** — en fonction de votre sélection des liquidations.



Exercice 25 : Titrage des liquidations – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de titrer plusieurs pièces.

- 1. Se connecter dans **Cocwinelle Ordonnateur** (Utilisateur *Antoine*) dans le menu *Recettes* puis *Recettes, Titres, Préparation de titres*,
- 2. Faire une recherche sur les liquidations validées par l'utilisateur Antoine,
- 3. Sélectionner la liquidation sans TVA et préparer le titre Édition / Création des titres .
- 4. Visualiser l'édition du titre et du bordereau de transmission,
- 5. Titrer la liquidation avec TVA et visualiser les éditions.

4. Les ordres de réduction

Un ordre de réduction (ORDT) permet le recouvrement des sommes reçues par erreur d'un client. Il est réalisé à partir d'un titre et peut donc être composé d'autant de lignes budgétaires que le titre en contient.

La saisie d'un ordre de réduction est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** à partir du module Recettes puis Recettes, Ordres de réductions, En cours Le centre transmet ensuite l'ordre de réduction à l'ordonnateur.

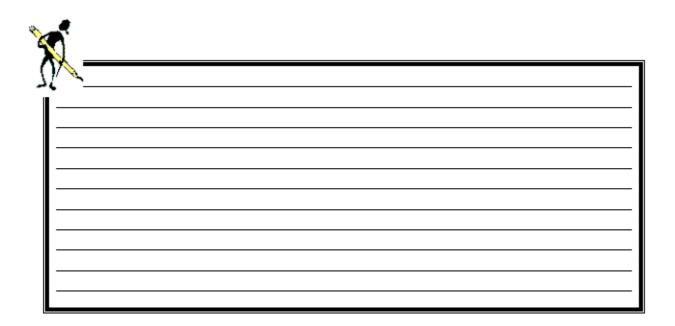
Si vous voulez réduire seulement une des lignes d'un titre qui en comporte plusieurs, mettez 0 sur la ligne que vous ne voulez pas réduire.

L'ordonnateur 💆 peut alors mettre en attente 🥯 , refuser 🚻 , demander la modification 😤 ou valider 📤 le(les) ORDT à partir du module *Recettes* puis *Recettes, Ordres de réductions, A valider* puis générer le bordereau des ordres de réduction *Ordres de réductions*, *Génération du bordereau des reversements* 📴 .

Dès la création du bordereau de réduction, Cocwinelle propose automatiquement d'éditer l'ordre de réduction puis le bordereau de transmission. Après cette opération, le comptable pourra prendre en charge l'ORDT.

Il est possible de faire plusieurs régularisations par titre. Cependant, tant qu'une régularisation n'a pas été traitée par le comptable, aucune autre ne peut être déclenchée sur le titre.

La réduction totale d'un titre de régularisation (TAXE) est possible afin d'annuler le titre de régularisation.



5. Les historiques

Comme pour les dépenses, il existe deux types de listes de consultation de l'historique des pièces du module Recettes 🙂 :

- Historique des pièces : affiche toutes les pièces pour des recherches sur les informations de l'entête (tiers, n° facture, ...) et permet de consulter les pièces.
- Historique des lignes : affiche les lignes des pièces pour des recherches sur les informations saisies au niveau des lignes (compte, origine de financement, ...) et permet l'édition ⁽¹⁾ de listes libres.

Un centre n'a pas accès aux pièces des autres centres.

L'ordonnateur peut consulter les bordereaux et les états de restes des titres.

Historique	Module	Menu	Options
Historique des liquidations	Centre	Recettes Liquidations, Historique des Liquidations	Consulter la liquidation
Historique des lignes de liquidations	Centre	Recettes Liquidations, Historique des lignes	Imprimer 🚭 des listes libres
Historique des liquidations de régularisation	dations de Historique des liquidations de		Consulter la liquidation Imprimer des listes libres
Historique des titres	Centre Ordonnateur	Recettes Titres, Historique des titres	Consulter le titre Ré-éditer le titre et l'avis des sommes à payer
Historique des lignes de titres	Centre Ordonnateur	Recettes Titres, Historique des lignes	Imprimer des listes libres
Historique des bordereaux de titres	Ordonnateur	Recettes Titres, Historique des bordereaux	Imprimer les éditions : Bordereau de transmission Bordereau journal des titres Récapitulatif du bordereau journal Récapitulatif par compte
Historique des réductions	Centre Ordonnateur	Recettes Ordres de réduction, Historique des reversements	Consulter ☐ l'ORDT Ré-éditer ☐ l'ORDT
Historique des bordereaux de réduction	Ordonnateur	Recettes Ordres de réduction, Historique des bordereaux	Imprimer les éditions : Bordereau de transmission Bordereau journal des ORDT Récapitulatif du bordereau journal Récapitulatif par compte

()	<u> </u>	
<u></u>		

X. Les opérations de régularisation

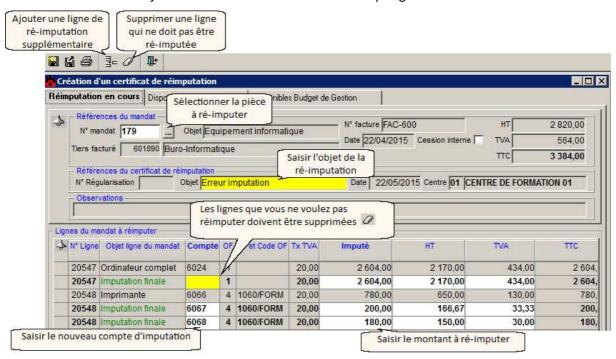
1. Les certificats de ré-imputations

Un certificat de ré-imputation est **une modification de l'imputation budgétaire** d'un mandat ou d'un titre pour un montant total ou partiel.

L'Ordonnateur saisit les certificats de ré-imputation par le menu Édition/Ajouter du module :

- Dépenses puis Dépenses, Certificats de réimputation, Création et préparation des certificats de réimputation
 ,
- Recettes puis Recettes, Certificats de réimputation, Création et préparation des certificats de réimputation

La liste des certificats déjà créés mais dont le bordereau n'est pas généré s'affiche.



En création de certificat de ré-imputation, vous pouvez :

- Ré-imputer une ou plusieurs lignes de mandat (ou de titre),
- Modifier le montant de la ré-imputation si celle-ci n'est que partielle,
- Ajouter une ligne supplémentaire pour ré-imputer sur plusieurs comptes différents,
- Supprimer une ligne qui ne doit pas être ré-imputée,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs certificats à la suite.

L'ordonnateur peut alors annuler le certificat de ré-imputation ou générer le bordereau Édition/Préparation du bordereau pour le comptable.



Un certificat de ré-imputation ne peut pas être modifié une fois enregistré, vous devez l'annuler 🖽 puis le recréer.

Dès la génération du bordereau de certificats de ré-imputation, Cocwinelle propose automatiquement d'éditer le certificat de ré-imputation puis le bordereau de transmission. Après cette opération, le comptable pourra prendre en charge le certificat de ré-imputation.



La création d'une ré-imputation est impossible :

- Tant que les autres régularisations (ORVT / ORDT) ne sont pas validées définitivement par l'agent comptable,
- Si un titre de régularisation existe sur le mandat,
- Si le mandat est imputé sur un compte de classe 2 avec une fiche d'immobilisation,
- Si la ligne est sur crédits d'extourne.

2. Les modifications d'origine de financement

La modification d'origine de financement est réalisée chez l'ordonnateur sur une ligne de mandat ou de titre pour un montant total.

L'Ordonnateur saisit les modifications d'origine de financement à partir du module :

- Dépenses puis Dépenses, Mandats, Modification origine de financement
- Recettes puis Recettes, Titres, Modification origine de financement

La liste des titres ou mandats ayant eu une modification d'origine de financement s'affiche. Deux cas sont possibles:

- La pièce est présente dans la liste des pièces ayant eu une modification d'origine de financement :
 - Sélectionner la pièce puis cliquer sur pour accéder à sa fiche,
 - Modifier les lignes et enregistrer les modifications.
- La pièce n'est pas présente dans liste des pièces ayant eu une modification d'origine de financement :
 - Cliquer sur ajouter = et saisir le numéro de la pièce,
 - Modifier les lignes et enregistrer les modifications.

Il est possible de modifier plusieurs fois l'origine de financement. Mais les origines de financement successives de la pièce ne sont pas gardées dans un historique, seule la première (celle de la pièce signée) et la dernière sont gardées.



•

La création d'une modification d'origine de financement est impossible :

- Tant que les titres et/ou mandats ne sont pas validés définitivement chez l'agent comptable,
- Si la ligne du mandat est sur une cession interne et que la modification concerne la taxe,
- Si un titre de régularisation existe sur le mandat.

3. La régularisation de la taxe

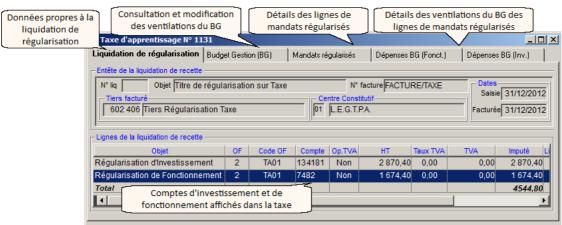
3.1. Préparer la liquidation de régularisation de la taxe

Les taxes d'apprentissage donnent lieu à des titres de régularisation aux vues des dépenses réalisées. Cette **procédure obligatoire** est réalisée par l'ordonnateur à partir du module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, A régulariser sur taxe d'apprentissage*.

La liste des taxes à régulariser par centre s'affiche :



L'option permet de préparer la liquidation de régularisation, les caractéristiques de la liquidation qui sera générée sont réparties sur 5 onglets :



Processus du système :

- Recherche des lignes de mandats et d'ordres de reversement liées à la taxe d'apprentissage et n'ayant pas encore donné lieu à une liquidation de régularisation,
- Présentation de la liste des pièces extraites, avec le montant concerné,



• Génération d'une liquidation de régularisation par centre pour chaque code taxe avec une ligne par nature de dépense (investissement et/ou fonctionnement).

Il est possible de modifier les comptes d'investissement et/ou de fonctionnement présents dans la liquidation de régularisation à partir du module Cocwinelle Centre dans la taxe d'apprentissage (Suivis, Taxe d'apprentissage, Historique).

Pour finaliser la régularisation, enregistrer 📓 la liquidation de recette puis émettre le titre 🔼 la concernant.

Si un **ordre de reversement portant sur une Taxe n'est pas encore pris en charge** par l'Agent Comptable, le mandat associé n'est pas sélectionné.

Si un mandat n'est pas pris en charge par l'agent comptable, il ne fera pas parti des mandats régularisés.

3.2. Annuler un titre de régularisation de taxe

Il est impossible d'annuler une liquidation de régularisation générée par erreur mais vous pouvez annuler le titre de régularisation émis :

- Si la liquidation de régularisation est titrée mais que votre agent comptable n'a pas pris ce titre en charge :
 - Votre agent comptable refuse le titre,
 - Les modifications sont effectuées (exemple : passer un ORVT sur un mandat régularisé par ce titre...),
 - Vous relancez une nouvelle procédure de liquidation/titrage de la liquidation de régularisation.
- Si la liquidation de régularisation a son titre validé en comptabilité :
 - Vous devez établir un ordre de réduction total sur le titre de régularisation,
 - L'ordre de réduction suit le circuit normal des ordres de réduction et est validé par l'agent comptable,
 - Les modifications sont effectuées (exemple : passer un ORVT sur un mandat régularisé par ce titre...),
 - Vous relancez une nouvelle procédure de liquidation/titrage de régularisation.

~ * _		
75.		_
		—
		_

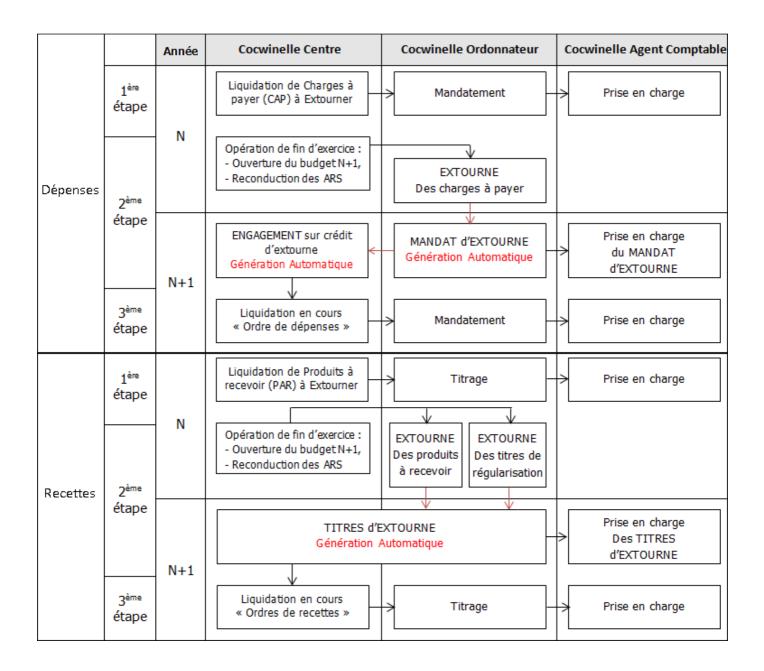
XI. L'extourne

La procédure d'extourne ne peut être utilisée que dans le cas où **le service est fait avant le 31 décembre** de l'année comptable et que l'établissement n'a pas reçu, à cette date, les justificatifs nécessaires au paiement des dépenses ou n'a pas procédé au recouvrement des recettes.

Elle est composée de trois étapes :

- Sur N: saisie d'une CAP à extourner (centre),
- Sur N en date N+1 : génération de mandats d'extourne (ordonnateur),
- Sur N+1 : saisie d'un ordre de dépense (centre).

1. Le circuit de la procédure d'extourne



2. Les charges à payer

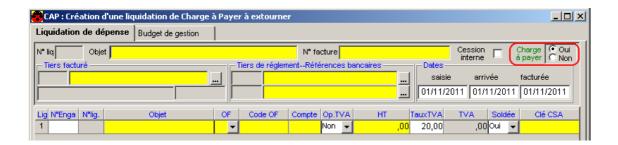
La saisie d'une liquidation de charges à payer à extourner est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** apartir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, Charges à payer à extourner* après le 1^{er} novembre de l'année N.



A partir de l'exercice 2017, il n'est plus possible de saisir une charge à payer sans extourne, vous devez utiliser les charges à payer à extourner.

2.1. Saisie de la charge à payer à extourner

À partir du menu *Charges à payer à extourner* , l'option ajouter permet de créer une liquidation de charges à payer à extourner. Ses caractéristiques sont identiques à une liquidation classique sauf la case **Charge à payer** qui est automatiquement cochée à oui et **non modifiable**:



Après avoir saisi les différentes informations, vous pouvez les enregistrer ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs charges à payer à la suite.

La liste des charges à payer à extourner en cours de est alimentée et la charge à payer apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors :

- La modifier a l'exception du tiers qui ne peut être modifié,
- La supprimer ,
- Éditer [🕮] la liste des charges à payer en cours et le récapitulatif par compte des charges à payer en cours,
- La transmettre à l'ordonnateur 🕺 .

👽 Les CAP à extourner :

- Concernent les dépenses de la section fonctionnement et investissement,
- Ne peuvent pas être passées sur la taxe d'apprentissage,
- Ne peuvent pas être passées sur un tiers de Cession Interne.



L'ordonnateur traite les charges à payer à partir du module *Dépenses* puis *Dépenses, Liquidations, A valider* puis mandate la pièce à partir du module *Dépenses, Mandats, Préparation des mandats*. Les procédures restent les mêmes que pour une autre liquidation.



Pour les CAP, il est préférable de préparer des bordereaux de mandats spécifiques.

Une CAP peut faire l'objet de régularisations (ORVT, ré-imputation) tant que la pièce n'a pas été extournée.

L'agent comptable prend en charge ces mandats mais ne peut les mettre en paiement sur l'exercice N.

2.2. Extourne des mandats

La procédure d'extourne est déclenchée par l'ordonnateur a partir de l'exercice N à une date postérieure au 31/12/N.

La liste des mandats à extourner s'affiche dans le module *Début / Fin Exercice Extourne*, *Générer les mandats dits 'A extourner'*:



Les mandats à extourner sont par défaut au statut En Attente. Ceux pour lesquels une anomalie est détectée ont le statut Problème, ils ne pourront être extournés avant la correction des anomalies rencontrées.

À partir de la liste des mandats dits à extourner, vous pouvez :

- Extourner un ou plusieurs mandats : le statut passe alors à A Extourner,
- Laisser ou remettre En Attente un ou plusieurs mandats,
- Modifier le compte pour l'exercice N+1, d'un ou plusieurs mandats (compte supprimé ou non autorisé sur N+1),
- Enregistrer 🖺 la fenêtre.

À la suite de l'enregistrement, Cocwinelle :

- Propose l'édition du Mandat d'Extourne et du bordereau de transmission des mandats d'extourne,
- Génère les mandats d'extourne sur N+1 et le bordereau d'extourne pour toutes les pièces ayant le statut A Extourner (sans consommer les crédits de l'année),
- Génère les engagements sur crédits d'extourne en fonction des mandats d'extourne,
- Reporte sur l'exercice N+1 les crédits d'extourne par le biais des engagements.





Une CAP extournée ne peut plus être modifiée (pas de régularisation) sur l'exercice N, ni son mandat d'extourne en N+1.

Si une pièce fait référence à une clé CSA ou un marché non reconduit en N+1, le système garde la référence à cette clé CSA ou marché en N+1 sur le mandat d'extourne,

Les mandats d'extourne ne sont plus fléchés par les clés du budget de gestion de l'exercice précédent (cohérence entre le budget et le budget de gestion de l'année N+1),

La génération des mandats d'extourne est possible tant que l'exercice N+1 n'est pas clôturé.

L'agent comptable 🚾 doit obligatoirement prendre en charge les mandats d'extourne sur N+1. Le mandat d'extourne de l'exercice N+1 sera émargé avec le mandat de l'exercice N.

2.3. Saisie de l'ordre de dépense

À partir des mandats d'extourne, Cocwinelle a généré automatiquement les engagements sur crédits d'extourne sur N+1.

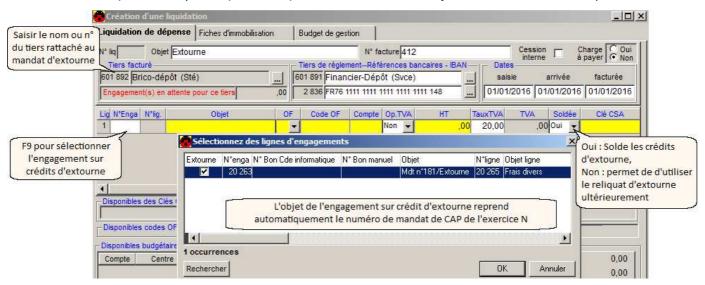


Ces engagements consomment les crédits d'extourne et non les crédits de N+1 et sont utilisés pour la saisie de l'ordre de dépense sur N+1,

Si une CAP a été passée à tort sur l'année N ou passée sur le mauvais Tiers, l'engagement d'extourne lui correspondant sur N+1 devra être dégagé adepuis l'historique des engagements.

À réception de la facture, les utilisateurs de **Cocwinelle centre** saisiront la liquidation de dépenses correspondante, c'est un ordre de dépense.

Dans le module Dépenses 🍑 puis Dépenses, Liquidations, En cours ¹, ajouter ¹ une nouvelle liquidation :



À l'arrivée de la facture, trois cas différents peuvent se présenter. Prenons l'exemple d'une CAP de 100€ saisie sur N:

1 : Le montant de la facture est inférieur de 10 au montant de la charge à payer

Le centre 😨 :

- Saisi l'ordre de dépense ⁽²⁾
- Sélectionne l'engagement sur crédits d'extourne,
- Modifie le montant de la liquidation et saisi 90,
- Modifie ou non la colonne soldée :
 - Soldée à oui : l'engagement est soldé et les 10 ne peuvent plus être utilisés
 - Soldée à non : l'engagement n'est pas soldé et **les 10 peuvent être utilisés lors d'une prochaine liquidation** pour le même tiers.

L'ordonnateur walide et mandate cette liquidation.

L'agent comptable met le mandat en paiement.

Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N et il reste un reliquat de crédit d'extourne de 10.

2 : Le montant de la facture est supérieur de 10 au montant de la charge à payer

Il est impossible de consommer plus de crédits d'extourne en augmentant le montant de l'engagement.

Le centre 🚭 :

- Saisi l'ordre de dépense ⁽¹⁾
- Sélectionne l'engagement sur crédits d'extourne qui se solde,
- Ajoute une ligne de liquidation et saisi 10 qui sont imputés sur le budget N+1.

L'ordonnateur valide et mandate cette liquidation.

L'agent comptable met le mandat en paiement.

Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N et des crédits de N+1.

3 : Le montant de la facture est égal au montant de la charge à payer

Le centre 🚭 :

- Saisi l'ordre de dépense ⁽¹⁾
- Sélectionne l'engagement sur crédits d'extourne qui se solde,

L'ordonnateur walide det mandate cette liquidation.

L'agent comptable **met** le mandat en paiement.

△ Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N.

La ré-imputation d'une ligne sur crédit d'extourne est impossible car la charge à payer a été validée pour ces imputations budgétaires au vue des crédits de l'année N et le compte financier est validé.

3. Les produits à recevoir

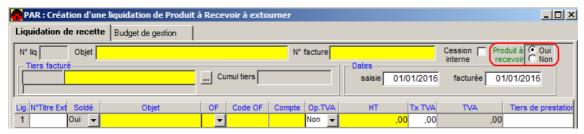
La saisie d'une liquidation de produit à recevoir à extourner est réalisée par les utilisateurs de **Cocwinelle Centre** à partir du module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, Produits à recevoir à extourner* après le 1^{er} novembre de l'année N.



Pour les établissements rattachés à la réglementation M99, l'extourne est obligatoire en fonctionnement.

3.1. Saisie du produit à recevoir à extourner

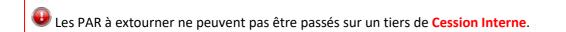
À partir du menu *Produits à recevoir à extourner* **t**, l'option ajouter permet de créer une liquidation de produit à recevoir à extourner. Ses caractéristiques sont identiques à une liquidation classique sauf la case **Produit à recevoir** qui est automatiquement cochée à oui et **non modifiable**:



Après avoir saisi les différentes informations, vous pouvez les enregistrer ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs produits à recevoir à la suite.

La liste des produits à recevoir à extourner en cours 🏗 est alimentée et le produit à recevoir apparaît au statut « En préparation ». Vous pouvez alors :

- Le modifier a l'exception du tiers qui ne peut être modifié,
- Éditer la liste des produits à recevoir en cours et le récapitulatif par compte des produits à recevoir en cours,
- Le transmettre à l'ordonnateur 🕺 .



L'ordonnateur traite les produits à recevoir à partir du module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, A valider* puis titre la pièce à partir du module *Recettes, Titres, Préparation de titres*. Les procédures restent les mêmes que pour une autre liquidation.





Pour les PAR, il est préférable de préparer des bordereaux de titres spécifiques.

Une PAR peut faire l'objet de régularisations (ORVT, ré-imputation) tant que la pièce n'a pas été extournée.

L'agent comptable prend en charge ces titres mais ne peut les recouvrer sur l'exercice N.

3.2. Extourne des titres

La procédure d'extourne est déclenchée par l'ordonnateur appartir de l'exercice N à une date postérieure au 31/12/N.

La liste des titres à extourner s'affiche dans le module *Début / Fin Exercice* Extourne, *Générer les titres dits 'A extourner'*:



Les titres à extourner sont par défaut au statut En Attente. Ceux pour lesquels une anomalie est détectée ont le statut Problème, ils ne pourront être extournés avant la correction des anomalies rencontrées.

À partir de la liste des titres dits à extourner, vous pouvez :

- Extourner un ou plusieurs titres: le statut passe alors à A Extourner,
- Laisser ou remettre En Attente un ou plusieurs titres,
- Modifier le compte pour l'exercice N+1, d'un ou plusieurs titres (compte supprimé ou non autorisé sur N+1),
- Enregistrer 🖺 la fenêtre.

À la suite de l'enregistrement, Cocwinelle :

- Propose l'édition du titre d'Extourne et du bordereau de transmission des titres d'extourne,
- Génère les titres d'extourne sur N+1 et le bordereau d'extourne pour toutes les pièces ayant le statut A Extourner (sans consommer les crédits de l'année),
- Reporte sur l'exercice N+1 les crédits d'extourne par le biais des titres d'extourne.



Un PAR extourné ne peut plus être modifié (pas de régularisation) sur l'exercice N, ni son titre d'extourne en N+1,

Les titres d'extourne ne sont plus fléchés par les clés du budget de gestion de l'exercice précédent (cohérence entre le budget et le budget de gestion de l'année N+1),

La génération des titres d'extourne est possible tant que l'exercice N+1 n'est pas clôturé.



L'agent comptable doit obligatoirement prendre en charge les titres d'extourne sur N+1. Le titre d'extourne de l'exercice N+1 sera émargé avec le titre de l'exercice N.

3.3. Saisie de l'ordre de recette

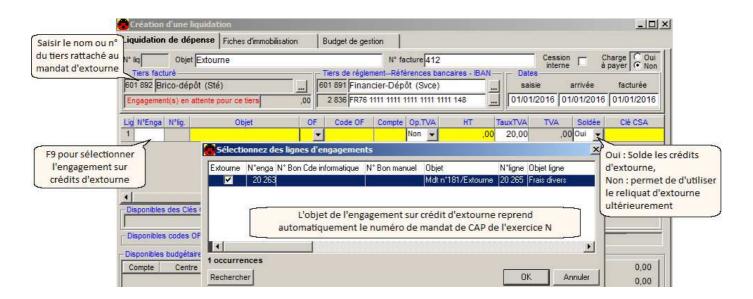
À partir des titres d'extourne, Cocwinelle a généré automatiquement les titres sur crédits d'extourne sur N+1.

Ces titres alimentent les crédits d'extourne et non les crédits de N+1 et sont utilisés pour la saisie de l'ordre de recette sur N+1.,

Si un PAR a été passé à tort sur l'année N ou passée sur le mauvais tiers, le titre d'extourne lui correspondant sur N+1 devra être soldé depuis l'historique des titres d'extourne.

À partir des titres sur crédits d'extourne, les utilisateurs de **Cocwinelle centre** saisiront la liquidation de recettes correspondante, c'est un **ordre de recette**.

Dans le module *Recettes* puis *Recettes, Liquidations, En cours* , ajouter une nouvelle liquidation :



À l'arrivée de la facture, trois cas différents peuvent se présenter. Prenons l'exemple d'une PAR de 100€ saisie sur N :

1 : Le montant de la facture est inférieur de 10 au montant du produit à recevoir

Le centre 🐷 :

- Saisi l'ordre de recette 4,
- Sélectionne le titre 🗒 sur crédits d'extourne,
- Modifie le montant de la liquidation et saisi 90,

- Modifie ou non la colonne soldée :
 - Soldée à oui : l'engagement est soldé et les 10 ne peuvent plus être utilisés
 - Soldée à non : l'engagement n'est pas soldé et **les 10 peuvent être utilisés lors d'une prochaine liquidation** pour le même tiers.

L'ordonnateur valide et titre cette liquidation.

L'agent comptable recouvre le titre.

Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N et il reste un reliquat de crédit d'extourne de 10.

2 : Le montant de la facture est supérieur de 10 au montant du produit à recevoir

• Il est impossible de consommer plus de crédits d'extourne en augmentant le montant de la liquidation.

Le centre 😨 :

- Saisi l'ordre de recette ²
- Sélectionne l'engagement 🗐 sur crédits d'extourne qui se solde,
- Ajoute une ligne de liquidation et saisi 10 qui sont imputés sur le budget N+1.

L'ordonnateur valide et titre cette liquidation.

L'agent comptable a recouvre le titre.

Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N et des crédits de N+1.

3 : Le montant de la facture est égal au montant du produit à recevoir

Le centre 😎 :

- Saisi l'ordre de recette 4.
- Sélectionne l'engagement sur crédits d'extourne qui se solde,

L'ordonnateur valide et titre cette liquidation.

L'agent comptable **s** recouvre le titre.

Les crédits utilisés sont les crédits d'extourne de N.

La ré-imputation d'une ligne sur crédit d'extourne est impossible.

3.4. Solder / reprendre un titre d'extourne

Si un PAR a été passé à tort sur l'année N, le titre d'extourne lui correspondant sur N+1 devra être soldé. L'option Solder les titres d'extourne du module Recettes puis Recettes, Historique des titres d'extourne de solder le titre d'extourne.

Si un titre d'extourne a été soldé manuellement par erreur sur l'année N+1, il peut être repris à l'aide de l'option Reprendre un titre d'extourne soldé par erreur du module Recettes puis Recettes, Historique des titres d'extourne.



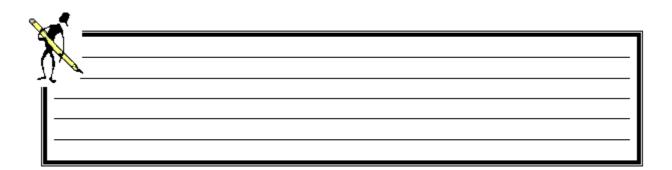
➡ Cette manipulation ne fonctionne pas si le titre d'extourne a été utilisé dans une liquidation sur N+1.



Exercice 26 : L'extourne – Cocwinelle Centre 🕶 Ordonnateur 🍱

Le but de cet exercice est d'utiliser la procédure d'extourne.

- 1. Générer une charge à payer à extourner,
- 2. Générer les mandats d'extourne,
- 3. Générer la liquidation de dépense à réception de la facture sur N+1.



XII.Les immobilisations

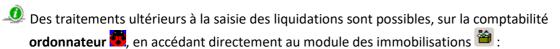
Les immobilisations regroupent l'ensemble de l'inventaire physique comptable ou extra-comptable.

Une fiche d'inventaire est :

- Mono fournisseur, mono ligne de liquidation, mono mandat,
- Mono compte, mono origine de financement,
- Mono mode d'amortissement, mono méthode d'amortissement.

Les fiches d'inventaire comptable sont **préparées dans le centre** puis validées par l'ordonnateur lorsqu'elles sont saisies lors de la liquidation de dépense.

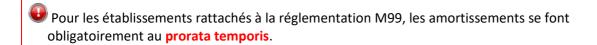
Il est possible de faire autant de fiches d'amortissement qu'il y a de types d'amortissements sur le bien.



- Création de fiches comptable ou extra-comptable,
- Modification de fiches d'inventaire,
- Cession, suppression des fiches d'inventaire,
- Reprise des inventaires de l'exercice précédent.

Pour consulter vos fiches d'inventaire :

- **Comptable**, sélectionnez le module *Immobilisations* du menu Fichier, puis *Immobilisations, Inventaire* comptable ,
- Extra-comptable, sélectionnez le module *Immobilisations* du menu Fichier, puis *Immobilisations*, *Inventaire extra-comptable*.



1. La fiche d'immobilisation

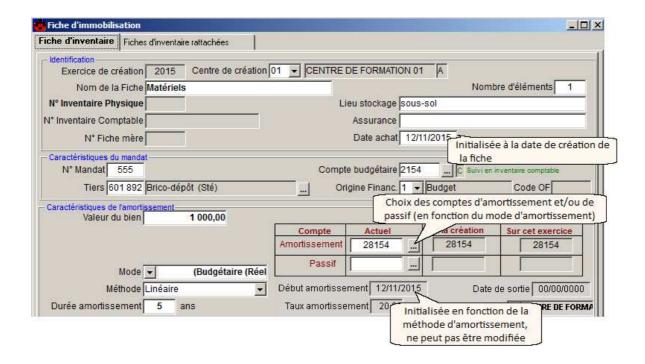
La création d'une fiche d'immobilisation est réalisée par l'**ordonnateur** a partir du module *Immobilisations* puis *Immobilisations, Inventaire comptable*.

99/118 Les immobilisations

La liste de l'inventaire comptable s'affiche :



1.1. Caractéristiques d'une fiche d'immobilisation



1.2. Gestion des fiches d'immobilisation

À partir de la liste de l'inventaire comptable, vous pouvez :

- Ajouter = une nouvelle fiche d'immobilisation,
- Modifier les champs accessibles (couleur blanche) d'une fiche d'immobilisation,
- Supprimer une fiche d'immobilisation qui n'a pas commencé à s'amortir,
- Céder le bien qui a commencé à s'amortir,
- Exclure 📮 la fiche du tableau des amortissements (si elle n'est pas rattachée à un mandat),
- Inclure une fiche qui aurait été exclue,
- Regrouper esté les fiches sous le même numéro de fiche mère,



- Annuler le regroupement ides fiches,
- Changer le centre d'amortissement If d'une fiche (exceptionnellement),
- Imprimer la fiche d'amortissement,
- Enregistrer les modifications ou utiliser l'option Enregistrer et nouveau pour créer plusieurs fiches à la suite

1.3. Modification d'une fiche d'immobilisation

Si votre bien a commencé à s'amortir, vous pouvez modifier :

- Le nombre d'éléments, le lieu de stockage, l'assurance,
- La date d'achat,
- Établissement M99 : la date d'achat n'est pas modifiable pour les biens dont la date de début d'amortissement est antérieure à l'exercice de connexion.
- La base de calcul,
- Le nombre d'années d'amortissement restant / base de calcul,
- Le compte d'amortissement, le compte du passif.

En cas de modification du compte d'amortissement et/ou de passif, un tableau permet de consulter :

- Le compte Actuel : c'est le dernier compte d'amortissement/passif associé au compte budgétaire sur la fiche d'immobilisation. Il est soit saisi par l'utilisateur, soit affecté automatiquement lors de la suppression d'un compte de la nomenclature de l'établissement, après saisie de la correspondance des comptes,
- Le compte de création : c'est le compte d'amortissement/passif saisi par l'utilisateur lors de la création de la fiche d'immobilisation,
- Le compte de l'exercice : c'est le compte d'amortissement/passif saisi sur l'exercice de connexion.

Si votre bien n'a pas commencé à s'amortir, vous pouvez modifier :

- Le nom de la fiche, le nombre d'éléments, le lieu de stockage, l'assurance,
- La valeur du bien si la fiche est créée par l'ordonnateur,
- La base de calcul,
- Le nombre d'années d'amortissement restant / base de calcul,
- Le mode, la méthode, la durée d'amortissement,
- Le compte d'amortissement, le compte du passif,

101/118 Les immobilisations



Si l'utilisateur modifie le compte d'amortissement/passif sur l'année qui suit l'acquisition du bien, le compte d'amortissement/passif à la création est aussi mis à jour.

Établissement M99 : la date d'amortissement n'est pas modifiable. Elle est initialisée à la date d'achat pour la méthode « L : linéaire » ou au 1^{er} du mois d'achat du bien pour la méthode « D : dégressif ».



Exercice 27 : Fiche d'immobilisation – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de créer une fiche d'immobilisation et de modifier les fiches existantes.

- 1. Se connecter dans **Cocwinelle Ordonnateur** (Utilisateur *Antoine*) sur l'exercice N, dans le menu *Immobilisations* puis *Immobilisations*, *Inventaire comptable*,
- 2. Consulter les fiches d'immobilisation créées par les liquidations précédentes,
- 3. Modifier ces fiches,
- 4. Créer une fiche d'immobilisation.

2. Gestion de l'inventaire comptable

Depuis le module *Immobilisations* 🗃, l'ordonnateur 🌉 a la possibilité de :

- Gérer les fiches d'immobilisation,
- Modifier par lot le compte d'amortissement ou de passif *Immobilisations* Modification de compte (Amort./Passif)
- Effectuer un suivi des comptes d'amortissement et/ou de passif Immobilisations Suivi des comptes (Amort./Passif) ,
- Effectuer la reprise des inventaires de l'exercice précédent Immobilisations Reprise des inventaires de l'exercice précédent l'exercice précédent ,
- Lorsqu'une modification de structure de l'établissement intervient entre deux exercices, la procédure de correspondance des centres supprimés de l'exercice est réalisée par l'agent comptable et consultable par l'ordonnateur dans Immobilisations Correspondance des centres supprimés.

102/118 Les immobilisations



- Lancer les éditions ci-dessous :
 - État de l'actif et son récapitulatif Immobilisations Etat de l'actif ,
 - Tableau d'amortissement et son récapitulatif Immobilisations Tableaux d'amortissement III,
 - Tableau d'amortissement des biens sur subvention et son récapitulatif *Immobilisations* **B** *Subventions* dernière année 🔠,
 - Tableau d'amortissement des biens cédés et son récapitulatif *Immobilisations* biens cédés ...



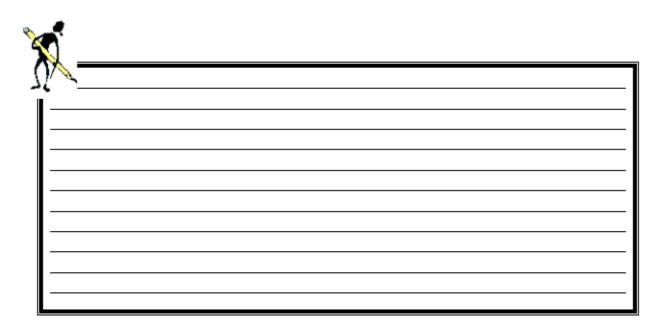
Exercice 28: Immobilisations – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est de visualiser les éditions.

1. Se connecter dans Cocwinelle Ordonnateur (Utilisateur Antoine) dans le menu Immobilisations



2. Visualiser les éditions liées aux amortissements.



103/118 Les immobilisations

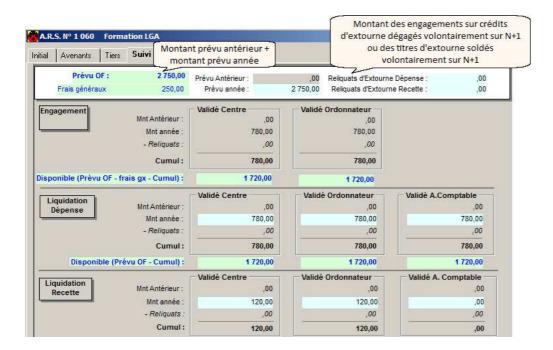


XIII. Exploitation des résultats

1. Les suivis budgétaires des origines de financement

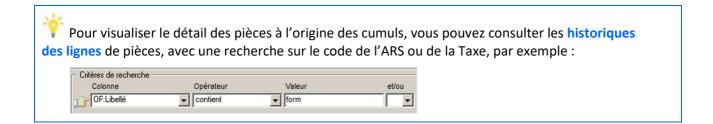
Le détail des montants d'une taxe d'apprentissage ou d'une autre ressource suivi est consultable à partir de l'historique des origines de financement :

- Module Suivis Duis Suivis, Taxe d'apprentissage, Historique puis Edition / Propriétés
- Module Suivis 🚇 puis Suivis, Autres ressources suivies, Historique 😉 puis Edition / Propriétés 🖺



Pour les ARS sans prévision, seuls les montants réalisés sont présentés. Les zones disponible et prévu OF n'apparaissent pas.

Pour la Taxe, le tableau est limité aux réalisations.





Exercice 29 : Exploitation des résultats, OF – Cocwinelle Centre 😨 Ordonnateur 🌉

Le but de cet exercice est d'effectuer le suivi des origines de financement.

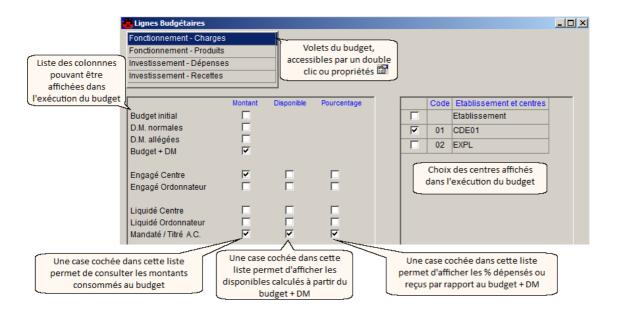
- 1. Se connecter dans Cocwinelle Centre ou Ordonnateur (Utilisateur Antoine) dans le menu Suivis
- 2. Consulter le détail des montants de la taxe (Suivis, Taxe d'apprentissage, Historique puis Edition / Propriétés).
- 3. Consulter le suivi de l'ARS FORM (Suivis, Autres ressources suivies, Historique puis Edition / Propriétés
- 4. Consulter l'historique des lignes de mandat sur l'ARS FORM et vérifier que le montant mandaté est identique au montant de l'onglet suivi de l'ARS
 - Comment faire ?



2. Le budget

2.1. L'exécution du budget

L'exécution du budget est accessible dans **Cocwinelle Centre** ou **Ordonnateur** par le menu *Budget et DM* puis *Budget et DM*, *Budget*, *Exécution du budget* . Vous pouvez choisir les différentes options à afficher :







🚇 La différence de montants possible entre ceux du centre et ceux de l'ordonnateur provient de pièces non encore transférées du centre vers l'ordonnateur.

Les montants engagés et liquidés centre sont calculés dès la saisie des pièces par le centre.

Les montants engagés et liquidés ordonnateur sont calculés après validation des pièces.

Les disponibles mandats et titres sont calculés au moment de la validation des prises en charge réalisés par l'agent comptable.

Après la sélection des options que vous souhaitez consulter, cliquer sur 📴 pour afficher l'écran de consultation :

	Lignes Budgétaires Fonctionnement - Charges Compte ligne courante: TOTAL.				Affichage des c fonction des opt		_	
S Niv	Compte	Libellé	CDE01 Budget + DM	CDE01 Engagé Centre	CDE01 Mandaté/Titré A.C.	CDE01 Dispo Mandat/ Titre A.C.	CDE01 % mandat titre A.C.	
4	6061	Eau	6 000,00			6 000,00		7 1
4	6062	Gaz	6 000,00	977,17	868,07	5 131,93	14,	5
4	6063	Electricité	50 000,00			50 000,00		Violet : Dépassement
4	6064	Carburants et lubrifiants	3 000,00	183,35		3 000,00		budgétaire sur les
4	6066	Fournitures d'entretien et de petit	16 000,00	4 521,78	4 654,18	11 345,82	29,	comptes de niveau
4	6067	Fourn.et matér. d'enseignement i	200,00	6 973,75	3 536,33	-3 336,33	1768,	élémentaire
4	6068	Autres fournitures non stockées	17 000,00	2 550,01	796,06	16 203,94	4,	Rouge : Dépassement
3	607	Achats de marchandises	10 000,00	1 455,81	263,94	9 736,06	2,	sur le chapitre
2	61	SERVICES EXTERIEURS	750,00	11 099,77	6 562,20	-5 812,20	875,	
3	611	Sous-traitance générale	50,00	316,60	232,36	-182,36	464,	7

Il existe deux éditions spécifiques au budget qui peuvent varier en fonction des critères choisis, chaque case cochée ajoutera une colonne supplémentaire à l'édition. Vous pouvez les éditer 🕮 ou exporter 🥫 les données :

- Exécution budget avec décimales,
- Exécution budget sans décimales.

2.2. Développement des comptes (récap. Budget réalisé)

L'état de développement des comptes est accessible dans Cocwinelle Centre 🚭 ou Ordonnateur 🏗 par le menu Budget et DM 🗗 puis Budget et DM, Budget, Développement des comptes / Récap. Budget (Réalisé) 🔡

À partir du module ordonnateur 🌉, vous pouvez calculer et éditer le récapitulatif général :

- Pour l'établissement ou un centre en particulier en le sélectionnant dans la liste déroulante,
- Pour toutes les opérations de l'exercice, d'un trimestre ou jusqu'à un mois particulier.

Cliquer sur 🖊 pour calculer (ou recalculer) l'exécution du budget si vous avez modifié un des critères.

Vous pouvez ensuite imprimer (a):

- Le développement des dépenses et des recettes (Extourne + Détail),
- Le développement des dépenses et des recettes (Extourne),
- L'exécution du budget récapitulatif général.



S'il n'y a pas d'extourne, seules les éditions développement des dépenses et des recettes et exécution du budget - récapitulatif général sont disponibles.

2.3. Capacité d'autofinancement (réalisé)

Le calcul de la capacité d'autofinancement est accessible dans Cocwinelle Centre 🕶 ou Ordonnateur 🌇 par le menu Budget et DM 🔮 puis Budget et DM, Budget, Capacité d'AutoFinancement (Réalisé) 🔡

Le calcul se fait selon la méthode soustractive (calcul fait à partir du résultat de l'exercice). À partir du module ordonnateur , vous pouvez :

- Calculer et éditer la Capacité d'AutoFinancement pour l'établissement ou un centre en particulier en le sélectionnant dans la liste déroulante,
- Cliquer sur Pour calculer la Capacité d'AutoFinancement,
- Imprimer la Capacité d'AutoFinancement.

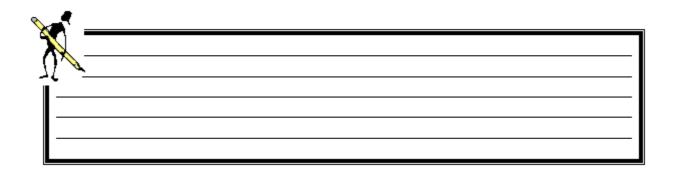


Exercice 30 : Exploitation des résultats, Budget – Cocwinelle Ordonnateur



Le but de cet exercice est d'effectuer le suivi du budget.

- 1. Se connecter dans Cocwinelle Ordonnateur (Utilisateur Antoine) dans le menu Budget et DM (
- 2. Consulter uniquement les montants engagé Centre et mandaté / Titré AC, le disponible et le pourcentage du volet fonctionnement – Charges pour le centre 01 (Budget et DM, Budget, Exécution du budget 🖼),
- 3. Consulter l'état de développement des comptes (réalisé),
- 4. Consulter la CAF (réalisé).





3. Les feuillets budgétaires

Les feuillets budgétaires sont disponibles sur le centre comme chez l'ordonnateur dans le menu Dépenses ou Recettes.

3.1. Feuillets budgétaires (dépenses ou recettes)

Ils sont basés sur les mandats ou les titres (Dépenses 🔮 ou Recettes 🙂 Feuillets budgétaires 😇) et :

- Affichent toutes les pièces saisies sur le(s) comptes(s) choisi(s),
- Donnent le solde de ce(s) compte(s),
- Rappellent le total des crédits ouverts au budget + DM.



Vous pouvez ensuite imprimer ⁽⁴⁾ les trois éditions suivantes :

- Les Dépenses (ou recettes) réalisées par Origines de financement,
- Le Feuillet budgétaire sans saut de page,
- Le Feuillet budgétaire dépenses (ou recettes).

3.2. Feuillets budgétaires des mandats ou titres d'extourne

Ces feuillets sont basés sur les **mandats** ou **titres d'extourne** (*Dépenses* ou *Recettes Euillets budgétaires* des mandats ou titres d'extourne (Dépenses) et affichent :

- Toutes les pièces saisies sur le(s) comptes(s) choisi(s),
- Le total des mandats extournés par compte,
- Le total général des montants extournés pour la période sélectionnée.



Vous pouvez ensuite imprimer les feuillets budgétaires des mandats (ou titres) d'extourne.

3.3. Récapitulatif des dépenses ou recettes

Ce feuillet est un récapitulatif par compte des dépenses ou recettes, extourne et budget (*Dépenses* ou *Recettes* (*Extourne/Budget*) (*Dépenses* ou *recettes* (*Extourne/Budget*) :



Vous pouvez ensuite imprimer le récapitulatif des dépenses (ou recettes).



Exercice 31: Exploitation des résultats, Feuillets budgétaires – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est d'effectuer le suivi du budget.

- 1. Se connecter dans Cocwinelle Ordonnateur (Utilisateur Antoine) dans le menu Dépenses (6)
- 2. Consulter les feuillets budgétaires (Feuillets budgétaires),
- 3. Consulter le feuillet budgétaire des mandats d'extourne sur N+1 (Feuillets budgétaires des mandats d'extourne),
- 4. Consulter le feuillet récapitulatif (*Récapitulatif des dépenses (Extourne/Budget*)).

XIV. Ouverture des comptes à zéro

On désigne ainsi l'ouverture de lignes budgétaires qui ne font **pas l'objet de prévision**. Il peut s'agir de comptes qui auraient pu donner lieu à prévisions, mais que vous n'avez pas budgétés ou qui ne peuvent être ouverts qu'avec une prévision nulle ainsi que des comptes de recette. Ces natures de comptes sont définies dans le paramétrage de la nomenclature.

Pour assurer la cohérence du plan comptable, l'ouverture des comptes à zéro s'effectue sur le module **ordonnateur**, avec des droits Super Utilisateur, dans le module **Budget** et DM , puis **Budget** et DM, **Budget**, **Comptes ouverts** à zéro.

La liste des différents volets de l'EPRD s'affiche. Après sélection d'un des volets, l'option propriétés et permet de consulter les comptes ouverts à zéro.

Comptes à zero Fonctionnement - Charges							
te ligne couran	ite:			Clique	z pour reca	lculer /	
Niv Compte	Libellé	Etab.	CDE01	CDE01	EXPL	EXPL	<u> </u>
	The second secon	r	Budget+DM	Ouvert à 0	Budget+DM	Ouvert à 0	
ح ک	<u> </u>						
0.TOTAL.		731 170	731 170				
16	COMPTES DE CHARGES	731 170	731 170				
2 60	ACHATS	274 996	274 996				
3 601	Achats d'approvisionnements	36 000	36 000				
4 6018	Combustibles	36 000	36 000				
3 602	Achats d'autres approvisionneme	130 796	130 796			Coch	er le(s) centre(s)
4 6024	Fournitures de bureau	6 000	6 000				lequel le compte
4 6028	Matières premières	124 796	124 796				a ouvert à zéro
5 60281 Denrées alimentaires		124 796	124 796				a ouvert a zero
3 603	Variation des stocks (approv. de			~		1	
	Division Compte O. TOTAL. 1 6 2 60 3 601 4 6018 3 602 4 6024 4 6028 5 60281	te ligne courante: Niv Compte Libellé Saisir le compte ou F9 pou accéder aux comptes disponil 0. TOTAL. 16 COMPTES DE CHARGES 260 ACHATS 3601 Achats d'approvisionnements 46018 Combustibles 3602 Achats d'autres approvisionnement 46024 Fournitures de bureau 46028 Matières premières 560281 Denrées alimentaires	Niv Compte Libellé Etab. Saisir le compte ou F9 pour accéder aux comptes disponibles et+DM accéder aux comptes disponibles et+DM accéder aux comptes disponibles et+DM accéder aux comptes disponibles 731 170 16 COMPTES DE CHARGES 731 170 260 ACHATS 274 996 3601 Achats d'approvisionnements 36 000 46018 Combustibles 36 000 3602 Achats d'autres approvisionnements 130 796 46024 Fournitures de bureau 6 000 46028 Matières premières 124 796 5 60281 Denrées alimentaires 124 796	Niv Compte Libellé Etab. CDE01 Budget+DM Budget+DM Budget+DM Budget+DM COMPTES DE CHARGES 731 170 731	Niv Compte Libellé Etab. CDE01 Budget+DM Ouvert à 0	Clique Compte Libellé Etab. CDE01 Budget+DM Budget+DM CDE01 Budget+DM Budget+DM	Cliquez pour recal Cliquez pour recal Cliquez pour recal Cliquez pour recal CDE01 Saisir le compte ou F9 pour accéder aux comptes disponibles Etab. Budget+DM Budget+DM Budget+DM Dovert à 0 EXPL Budget+DM Ouvert à 0 Budget+DM Ouvert à 0 Ouvert à

À partir de la liste des comptes ouverts pour le volet sélectionné, vous pouvez :

- Ajouter = une nouvelle ligne,
- Cocher le ou les centres pour lesquels le compte sera ouvert à zéro,
- Enregistrer les comptes ouverts à zéro.

Cocwinelle vérifie que le compte est élémentaire comme dans le cas du budget ou des D.M.,

Le fait de cocher un compte de niveau inférieur **grisera automatiquement** le compte de niveau supérieur (et vice et versa),

L'utilisation des comptes ouverts à zéro est possible dès l'enregistrement de cette fenêtre, mais vous ne pourrez leur **imputer un montant qu'en décision modificative**.



Exercice 32 : Comptes sans prévision – Cocwinelle Ordonnateur

Le but de cet exercice est d'ouvrir un compte à zéro.

- 1. Se connecter dans **Cocwinelle Ordonnateur** (Utilisateur *Antoine*) dans le menu *Budget et DM* , puis *Budget et DM*, *Budget*, *Comptes ouverts à zéro*,
- 2. Ajouter un compte uniquement pour le centre 01.

XV. Décisions modificatives

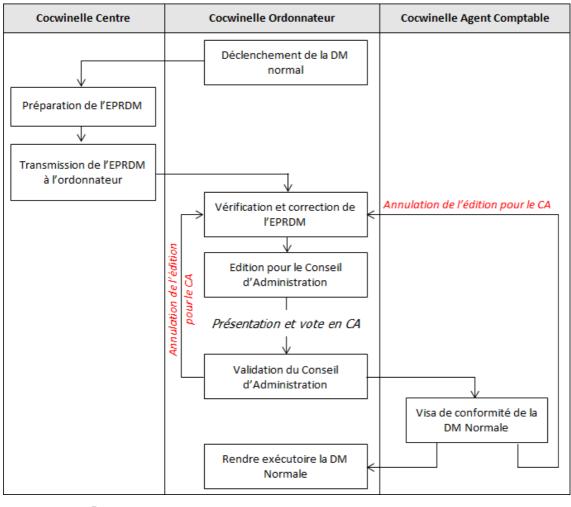
1. Décision modificative Normale

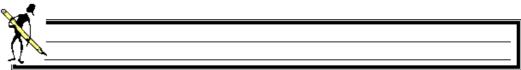
Une décision modificative normale permet de modifier en cours d'exercice le montant du budget de l'établissement au niveau du chapitre. Elle est déclenchée sur le module ordonnateur à à partir du menu Budget et DM , puis Budget et DM, DM normale.

Elle est de la responsabilité du chef d'établissement et doit être validée par le Conseil d'Administration.

Une DM normale permet également d'attribuer un budget à un Centre Constitutif créé en cours d'exercice.

1.1. Le circuit d'une DM Normale





1.2. Les étapes d'une DM Normale

Pour rendre la DM exécutoire, toutes les étapes de sa mise en place devront être effectuées :

Étape	Utilisateur	Menu / Actions
Déclenchement de la DM	Ordonnateur 3	Budget et DM PDM Normale, Déclenchement DM normale, Cliquer sur et enregistrer, Décocher les centres qui ne participent pas à la DM.
Saisie de l'EPRDM	Centre 💮	Budget et DM DM Normale, EPRDM normal en cours, Modifier un montant précédemment saisi au budget, Ajouter un compte et lui imputer une somme, Recalculer les montants de l'EPRDM, Enregistrer le volet, Imprimer la DM détaillée, la capacité d'autofinancement (prévisionnel) et le récapitulatif du budget (prévisionnel) et/ou exporter les volets.
Transmission de l'EPRDM	Centre 6	Budget et DM DM Normale, Transmission de l'EPRDM normal à l'ordonnateur, Cliquer sur et enregistrer .
Vérification de l'EPRDM	Ordonnateur 5	Budget et DM DM Normale, EPRDM normal en cours, Décocher les centres qui ne participent pas à la DM, Cliquer sur pour afficher un volet à vérifier, Modifier et/ou ajouter au besoin des comptes, Si plusieurs centres ont saisi des montants au sein d'un même chapitre, mais à des niveaux différents, il vous est signalé qu'une modification de l'EPRDM est nécessaire, Enregistrer.
Edition des documents	Ordonnateur 3	Budget et DM DM Normale, Edition pour le conseil d'administration, Cliquer sur et enregistrer, Cocwinelle propose automatiquement les éditions: Edition de la DM, Récapitulatif du budget (Prévisionnel), Capacité d'autofinancement (Prévisionnel), Feuillet d'émargement de la DM, DM détaillée.



Validation du Conseil d'Administration	Ordonnateur 3	Budget et DM DM Normale, Validation du conseil d'administration, Cliquer sur et enregistrer, Vous pouvez revenir à l'étape de vérification de la DM en cliquant sur et enregistrer.
Visa de l'Agent Comptable	A. Comptable	Début / Fin exercice Budget et DM, Visa AC Conformité de DM normale, Cliquer sur et enregistrer, Vous pouvez revenir à l'étape de vérification de la DM en cliquant sur et enregistrer.
Rendre exécutoire la DM	Ordonnateur 5	Budget et DM DM Normale, Rendre exécutoire, Cliquer sur et enregistrer, Vous pouvez revenir à l'étape de vérification de la DM en cliquant sur et enregistrer.
État d'avancement de la DM	Centre Ordonnateur	Budget et DM Pormale, État d'avancement de la DM Normale ,
Annulation de la DM	Ordonnateur E	Budget et DM DM Normale, Annuler la DM, Cliquer sur et enregistrer. L'annulation de la DM provoque la suppression de toutes les données saisies dans l'EPRDM et est irréversible. L'annulation est possible tant que la DM n'est pas exécutoire.

2. Décision modificative Allégée

Une décision modificative allégée permet de modifier la répartition de crédits entres comptes et/ou entre centres sans impact au niveau chapitre sur l'établissement. Elle est déclenchée et saisie uniquement sur le module ordonnateur

Elle est de la responsabilité du chef d'établissement. Le Conseil d'Administration est informé lors de la prochaine DM normale ou lors de la présentation du budget de l'exercice N+1. Dans ce dernier cas, les DM allégées sont annexées au dossier du budget.

Pour rendre la DM exécutoire, toutes les étapes de sa mise en place devront être effectuées :

Étape	Ordonnateur -> Menu / Actions					
	Budget et DM DM allégée, Déclenchement DM allégée,					
Déclenchement de la DM	Cliquer sur 🛂 et enregistrer 🖺,					
	Décocher les centres qui ne participent pas à la DM.					
	Budget et DM ^a DM allégée, EPRDM allégée en cours,					
	Pour imputer une somme sur un compte, vous devrez, au préalable, l'avoir déduite d'un autre compte au sein du même chapitre du même centre ou d'un centre différent.					
	Modifier un montant précédemment saisi au budget,					
	Ajouter une somme,					
Saisie de l'EPRDM	Si le compte que vous cherchez ne vous est pas proposé dans la fenêtre de sélection, vérifiez qu'aucun compte du même chapitre ne soit ouvert à un niveau différent.					
	Recalculer les montants de l'EPRDM,					
	Enregistrer le volet,					
	Imprimer (rédition de la DM, la DM détaillée, la capacité d'autofinancement (prévisionnel) et le récapitulatif du budget (prévisionnel) et/ou exporter les volets.					
	Budget et DM					
Rendre exécutoire la DM	Cliquer sur 🛂 et enregistrer 🖺 .					
	Cocwinelle propose automatiquement les éditions : Edition de la DM, Récapitulatif du budget (Prévisionnel), Capacité d'autofinancement (Prévisionnel), DM détaillée.					
État d'avancement de la DM	Budget et DM 🗗 DM allégée, État d'avancement de la DM allégée 🍱.					
	Budget et DM 🗗 DM allégée, Annuler la DM,					
	Cliquer sur et enregistrer .					
Annulation de la DM	L'annulation de la DM provoque la suppression de toutes les données saisies dans l'EPRDM et est irréversible.					
	⚠ L'annulation est possible tant que la DM n'est pas exécutoire.					

×-*		
$\lambda =$		
78.		



XVI. Le statut des pièces

Les pièces Cocwinelle ont **différents statuts suivant leur évolution**. Pour suivre cette évolution, un système de code et de libellé a été mis en place:

Code	Libellé du statut	Description
PC	En préparation centre	la pièce n'a pas été transmise à l'ordonnateur et peut encore être modifiée ou supprimée sur le centre.
DC	Dégagé par le centre	l'engagement a été liquidé par le centre. L'ordonnateur n'a pas encore validé la liquidation ou le centre n'a pas transmis la pièce.
DE	Dégagement volontaire	la pièce a été dégagée volontairement pour ne plus être utilisée par la suite.
DP	Dégagé partiellement	au moins une ligne de l'engagement a été soldée par une ligne de liquidation.
SC	Suppression centre	la pièce a été supprimée sur le centre avant sa transmission à l'ordonnateur.
VD	Engagement valide	l'engagement peut être utilisé en liquidation, de façon globale ou partielle.
DO	Dégagé par l'ordonnateur	l'engagement est liquidé totalement.
VO	Valide pour l'ordonnateur	la pièce est validée par l'ordonnateur mais n'a pas encore été prise en charge par votre agent comptable.
VC	Attente validation CO	l'ordonnateur doit valider la pièce.
МО	Modification demandée par CO	l'ordonnateur demande au centre d'apporter une modification à la pièce.
АО	Attente mise par CO	l'ordonnateur a mis cette pièce en attente pour la traiter ultérieurement.
RO	Refusé par CO	l'ordonnateur a refusé la pièce saisie par le centre.
RT	Rejet AC à valider	la pièce est refusée par l'agent comptable mais l'ordonnateur doit accepter ce refus ou réquisitionner cette pièce.
QO	Réquisitionné (par CO)	l'ordonnateur a réquisitionné un mandat refusé par l'agent comptable.
AA	Attente (AC)	l'agent comptable a mis cette pièce en attente pour la traiter ultérieurement.
VA	Valide (AC)	la pièce a été prise en charge par l'agent comptable.
VP	Validé provisoire (AC)	la pièce n'est pas passée en validation finale
RA	Rejeté	la pièce est refusée par l'agent comptable et l'ordonnateur a accepté ce refus.



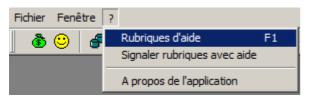
XVII. Obtenir de l'aide

Pour toutes les informations que vous désirez et pour tous les problèmes que vous rencontrez, vous pouvez :

- Utiliser l'aide en ligne,
- Contacter la maintenance du logiciel COCWINELLE,
- Déposer une demande sur la conférence Cocwinelle ou sur le site support.

1. Utiliser l'aide en ligne

Le moyen le plus rapide pour afficher l'aide est d'appuyer sur F1. Vous pouvez aussi utiliser le menu :



2. Contacter la maintenance

2.1. La maintenance Cocwinelle

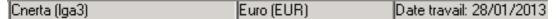
Horaires d'ouverture : http://cnerta-support.fr/outils/contacter-lassistance.html

Numéro de la maintenance Cocwinelle: 03.80.77.24.00

Il peut vous être demandé le numéro de version sur laquelle vous travaillez. Pour cela, cliquez sur le point d'interrogation du premier écran du logiciel, puis sur l'option "A propos de l'application" :



Lors d'un dépannage par télémaintenance, il peut également vous être demandé votre **numéro de LGA** (lga xx). Il se trouve en bas, à droite de votre écran :



2.2. La maintenance technique

La maintenance technique répond aux problèmes de sauvegarde, connexion TSE, matériel, problème d'impression...

Horaires d'ouverture : http://cnerta-support.fr/outils/contacter-lassistance.html

Numéro de la maintenance Technique: 03.80.77.24.06

3. Déposer une demande sur la conférence Cocwinelle

L'accès à la conférence Cocwinelle est possible si vous êtes abonné à la conférence générale "conf_LGA" (accessible uniquement pour le secteur public sous First Class).

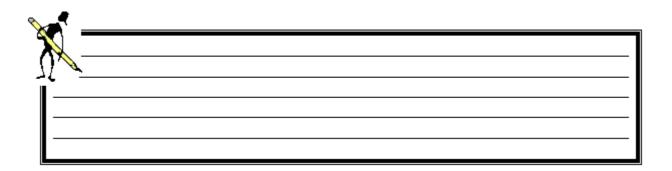
Si vous souhaitez avoir accès à cette conférence à partir de votre boîte nominative, il faut :

- Vérifier que la carte de visite du demandeur soit renseignée dans FirstClass (Fichier, Ouvrir, Profil ou Ctrl + 5),
- Faire une demande en appelant le service de maintenance.

4. Utiliser le site support d'Eduter-Cnerta

L'aide Cocwinelle est disponible sur le site support du Cnerta : http://cnerta-support.fr/consulter-les-aides-en-ligne.html

Si vous n'avez pas accès à la conf_Cocwinelle, vous pouvez remplir le formulaire de contact sur le site support http://cnerta-support.fr/outils/nous-contacter.html



117/118 Obtenir de l'aide



XVIII. Liste des exercices

Exercice 1 : Création des utilisateurs – Cocwinelle Ordonnateur 🍱	9
Exercice 2 : Gestion des utilisateurs – Cocwinelle Centre 🚭	10
Exercice 3 : Démarrage de Cocwinelle – Cocwinelle Ordonnateur 🌃	11
Exercice 4 : Utilisation de la liste des tiers – Cocwinelle Ordonnateur 📴	17
Exercice 5 : Création de tiers – Cocwinelle Ordonnateur 🖥	19
Exercice 6 : Utilisation des options dans les tiers – Cocwinelle Ordonnateur 🖥	22
Exercice 7 : Fiches Établissement et Centre – Cocwinelle Ordonnateur 🚺	24
Exercice 8 : Constantes – Cocwinelle Ordonnateur 🦥	25
Exercice 9 : Nomenclatures comptables – Cocwinelle Ordonnateur 🚾	29
Exercice 10 : Nouvel exercice — Cocwinelle Ordonnateur 🐻	33
Exercice 11 : Saisie EPRD – Cocwinelle Centre 🚭	35
Exercice 12 : Correction de l'EPRD – Cocwinelle Ordonnateur 🌌	38
Exercice 13 : Éditions préparatoires l'EPRD – Cocwinelle Ordonnateur 🥳	40
Exercice 14 : Validation du budget – Cocwinelle Ordonnateur 🌉	41
Exercice 15 : ARS – Cocwinelle Centre 🚭	45
Exercice 16 : Taxe — Cocwinelle Centre 🚭	47
Exercice 17 : Bon de Commande – Cocwinelle Centre 🚭	54
Exercice 18 : Engagement – Cocwinelle Centre 🚭	60
Exercice 19 : Validation engagement – Cocwinelle Ordonnateur 🌉	63
Exercice 20 : Liquidations dépenses – Cocwinelle Centre 🐷	66
Exercice 21 : Validation liquidations de dépenses – Cocwinelle Ordonnateur 🌉	70
Exercice 22 : Mandatement des liquidations – Cocwinelle Ordonnateur 🐻	72
Exercice 23 : Liquidations recettes – Cocwinelle Centre 🚭	78
Exercice 24 : Validation liquidations de recettes – Cocwinelle Ordonnateur 🌌	81
Exercice 25 : Titrage des liquidations – Cocwinelle Ordonnateur 🦉	
Exercice 26 : L'extourne – Cocwinelle Centre 🍪 Ordonnateur 🧱	98
Exercice 27 : Fiche d'immobilisation – Cocwinelle Ordonnateur 🐻	102
Exercice 28 : Immobilisations – Cocwinelle Ordonnateur 🔠	
Exercice 29 : Exploitation des résultats, OF – Cocwinelle Centre 🥵 Ordonnateur 🌃	105
Exercice 30 : Exploitation des résultats, Budget – Cocwinelle Ordonnateur 🛂	
Exercice 31 : Exploitation des résultats, Feuillets budgétaires – Cocwinelle Ordonnateur 🛂	109
Exercice 32 : Comptes sans prévision – Cocwinelle Ordonnateur 🏮	110